

REBUPLIQUE DU NIGER

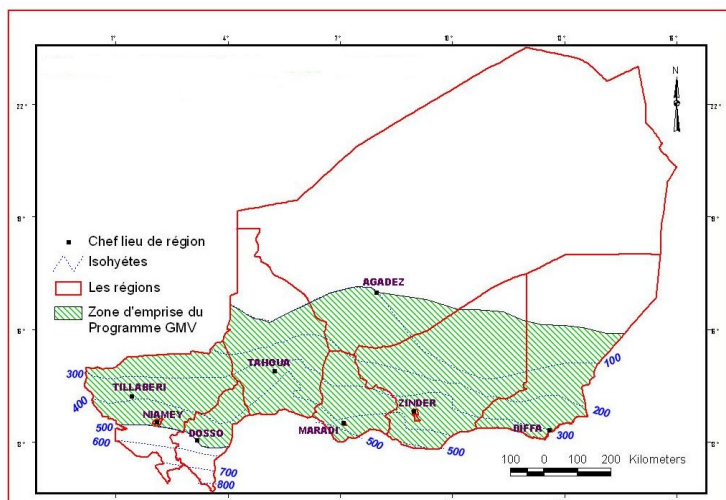


Fraternité-Travail-Progress

MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE ET
DE L'ENVIRONNEMENT

===

INITIATIVE GRANDE MURAILLE VERTE



Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

NOVEMBRE 2011

PREFACE

Depuis le lancement de l'Initiative Grande Muraille Verte en Afrique, les autorités du Niger ont engagé le processus de réflexions et d'échanges tendant à concrétiser cet ambitieux programme panafricain au niveau national et sous régional qui met un accent particulier sur la conservation et la valorisation des ressources naturelles et la promotion du développement local et communautaire au profit des populations des zones concernées.

En adhérant à cette initiative très louable, les autorités nigériennes ont réaffirmé l'importance des ressources naturelles dans le bien-être des populations rurales et dans l'économie nationale. D'ailleurs, le Président de la République, Chef de l'Etat, S.E.M. Mahamadou Issoufou a, dans son discours du lancement de son programme 3 N les «Nigériens Nourrissent les Nigériens» appelé les Nigériens à mettre en valeur les énormes potentialités dont regorge le Niger pour assurer la sécurité alimentaire durable en vue d'atteindre l'autosuffisance alimentaire du pays.

Aussi, afin de permettre une participation plus accrue des ressources naturelles en général et des ressources forestières en particulier dans le Produit Intérieur Brut (PIB) dans le cadre de cette initiative, le Niger a engagé, depuis bientôt une année grâce à l'appui de la FAO et de l'Union Africaine, et en partenariat avec la société civile, les populations locales et le secteur privé, un processus de consultation et de concertation en vue de l'élaboration d'une stratégie nationale et d'un plan d'action portant mise en œuvre du Programme Grande Muraille Verte au Niger.

Ainsi, la présente stratégie et le plan d'action élaborés par le Niger cadrent parfaitement avec les objectifs de la Stratégie du Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) et la Stratégie de Développement Rural (SDR) qui constituent respectivement les documents des orientations de politiques générales dans les domaines sociales et du développement rural du Niger, et entrent également dans le cadre de l'atteinte des objectifs du Programme 3N de S.E.M. Le Président de la République.

Il faut souligner que d'importants efforts sont actuellement déployés par le Gouvernement de la 7^{ème} République pour la concrétisation de cette initiative, comme en témoigne les appuis financiers importants apportés au titre du budget national d'investissement en vue de l'élaboration et la mise en œuvre de sa stratégie et son Plan d'action. Aussi, en complément à ces efforts internes, le gouvernement du Niger s'est-il engagé à ne ménager aucun effort dans la mobilisation des investissements extérieurs pour le financement des programmes prioritaires identifiés conséquemment en collaboration avec ses partenaires techniques et financiers.

Que tous les partenaires au développement du Niger, ayant participé à l'élaboration de cette stratégie, particulièrement la FAO et le PNUD, trouvent ici le témoignage de notre reconnaissance.

Je fonde l'espoir qu'ils poursuivront avec nous les efforts déjà entamés en partenariat avec la société civile, le secteur privé, les Organisations Communautaires de Base et les Collectivités Territoriales pour la mise en œuvre de cette ambitieuse Initiative de la Grande Muraille Verte Sahélo-Saharienne.

ISSOUFOU ISSAKA

Ministre de l'Hydraulique et de l'Environnement

TABLE DE MATIERES

PREFACE	xi
LISTE DES FIGURES	xvi
LISTE DES TABLEAUX	xvi
ANNEXES	xvi
SIGLES ET ABBREVIATIONS	xvii
RESUME	xix
INTRODUCTION GENERALE	- 1 -
PARTIE 1 : CONTEXTE GENERAL	- 3 -
CHAPITRE I : PRESENTATION GENERALE DU NIGER	- 4 -
1.1. Aspects biophysiques	- 4 -
1.2. Aspects socioéconomiques	- 5 -
1.3. Aspects administratifs, juridiques et institutionnels de la Gestion des Ressources naturelles	- 7 -
1.3.1. Aspects administratifs	- 7 -
1.3.2. Aspects juridiques	- 8 -
1.3.2.1. Les accords multilatéraux sur l'environnement	- 8 -
1.3.2.2. Les textes nationaux de portée générale	- 8 -
1.3.2.3. Les textes nationaux sectoriels	- 9 -
1.3.2.4. Les normes coutumières	- 9 -
1.3.3. Aspects institutionnels	- 9 -
1.4. Plans et Stratégies nationales de gestion des ressources naturelles	- 10 -
1.5. Défis environnementaux et sociaux majeurs du Niger	- 10 -
1.5.1. Défis environnementaux	- 10 -
1.5.1.1. Défis en matière de diversité biologique	- 11 -
1.5.1.2. Défis liés au changement et variabilité climatiques	- 12 -
1.5.1.3. Défis liés à la dégradation des terres et la désertification	- 12 -
1.5.2. Défis sociaux	- 13 -
1.5.3. Défis économiques	- 13 -
CHAPITRE II : GRANDE MURAILLE VERTE SAHELO-SAHARIENNE	- 15 -
2.1. Contexte régional de la grande muraille verte	- 15 -
2.1.1. Genèse de l'Initiative Grande Muraille Verte Sahélo-saharienne en Afrique	- 16 -
2.1.2. Vision régionale de la Grande Muraille Verte	- 18 -
2.1.3. Objectifs régionaux de la Grande Muraille Verte	- 19 -
2.1.3.1. Objectif global	- 19 -
2.1.3.2. Objectifs spécifiques	- 19 -
2.1.4. Effets et impacts attendus	- 19 -
2.1.5. Acteurs et Bénéficiaires	- 20 -
2.1.6. Principes fondamentaux et approche méthodologique de mise en œuvre	- 20 -
2.1.6.1. Principes fondamentaux	- 20 -
2.1.6.2. Approche méthodologique	- 21 -
2.1.7. Cadre stratégique de mise en œuvre	- 21 -
2.1.8. Tracé Global Indicatif global de la Grande Muraille	- 21 -
2.2. Contexte national de la Grande Muraille Verte	- 22 -
2.2.1. Vision	- 22 -
2.2.2. Zone d'intervention de la Grande Muraille Verte au Niger	- 22 -
2.2.3. Zones climatiques du Niger	- 22 -

2.2.3.1. Zone Saharienne	- 22 -
2.2.3.2. Zone Saharo-Sahélienne	- 24 -
2.2.3.3. Zone Sahélienne	- 24 -
2.2.4. Caractéristiques biophysiques de la zone d'intervention du programme au Niger	- 25 -
2.2.5. Emprise de la Grande Muraille Verte au Niger	- 26 -
2.2.6. Enjeux et problématiques majeurs dans la zone d'intervention du programme	- 26 -
2.3. Expériences nigériennes en matière de gestion durable des ressources naturelles	- 27 -
2.4. Grande Muraille Verte et les politiques et stratégies au Niger	- 30 -
2.4.1. Liens avec les politiques et stratégies internationales	- 30 -
2.4.2. Liens avec les politiques et stratégies régionales et sous régionales	- 30 -
2.4.3. Liens avec les politiques et stratégies nationales	- 30 -
PARTIE II : PLAN D' ACTIONS	- 32 -
CHAPITRE 3 : PLAN D' ACTIONS	- 33 -
1.1. Principales thématiques du Plan d'actions	- 33 -
1.2. Approches et axes stratégiques	- 33 -
1.2.1. Approches	- 33 -
1.2.2. Axes stratégiques	- 34 -
1.3. Programmes prioritaires	- 34 -
1.4. Cadre logique	- 36 -
1.5. Budget de l'intiative grande muraille verte au Niger	- 47 -
PARTIE III : STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE AU NIGER	- 68 -
CHAPITRE 4 : STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE AU NIGER	- 69 -
4.1. Fondement et principes directeurs de la stratégie	- 69 -
4.1.1. Fondements	- 69 -
4.1.2. Principes directeurs	- 69 -
4.2. Approches	- 69 -
4.3. Coordination, Suivi et Evaluation de la mise en œuvre	- 70 -
4.3.1. Coordination	- 70 -
4.3.1.1. Niveau national	- 70 -
4.3.1.2. Au niveau terrain	- 71 -
4.3.2. Suivi et d'évaluation	- 71 -
4.3.2.1. Système de suivi et de l'évaluation	- 71 -
4.3.2.2. Cadre de Suivi et Evaluation	- 73 -
4.4. Risques et mesures d'atténuation	- 73 -
4.4.1. Risques	- 73 -
4.4.2. Mesures d'atténuation	- 73 -
PARTIE IV : STRATEGIE DE COMMUNICATION ET DE MOBILISATION DES RESSOURCES	- 75 -
CHAPITRE 5 : STRATEGIE DE COMMUNICATION ET DE MOBILISATION DES RESSOURCES	- 76 -
5.1. Vision	- 76 -
5.2. Objectifs stratégiques	- 76 -
5.3. Activités de communication	- 77 -
5.3.1. Communication entre les organes	- 77 -
5.3.2. Communication au sein de l'Agence	- 77 -
5.3.3. Communication externe	- 77 -
5.3.3.1. Se forger une image unique	- 78 -
5.3.3.2. Site web dynamique	- 78 -
5.3.3.3. Périodiques de publication des actions de terrain	- 79 -

5.3.3.4. Marketing agressif _____	- 79 -
5.3.4. Communication média _____	- 80 -
5.3.4.1. Télévision _____	- 80 -
5.3.4.2. Radio _____	- 81 -
5.3.4.3. Presse écrite _____	- 81 -
5.4. Mobilisation des financements _____	- 81 -
5.4.1. Budget d'investissement de l'Etat _____	- 81 -
5.4.2. Ressources des collectivités territoriales et des privés _____	- 81 -
5.4.3. Mobilisation de ressources complémentaires externes _____	- 82 -
CONCLUSION _____	- 83 -
Références bibliographiques _____	- 84 -
Annexes	- 64 -

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Zones Agro-écologiques du Niger	5
Figure 2 : Zone d'intervention/Emprise du Programme Grande Muraille Verte Sahélo-Saharienne	23
Figure 3 : Zone d'intervention du Programme Grande Muraille Verte au Niger	24
Figure 4 : Zones climatiques du Niger	25
Figure 5 : Localisation de la muraille verte au Niger	29

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Cadre logique de l'Initiative Grande Muraille Verte au Niger	37
Tableau 2 : Budget de la mise en œuvre l'Initiative Grande Muraille Verte au Niger sur 5 ans	45

ANNEXES

Annexe 1 : Cartes régionales localisant la zone d'intervention du programme au Niger	67
Annexe 2 : Détails du Budget du Plan d'action pour la mise en œuvre de l'initiative Grande Muraille Verte au Niger	73

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ABN :	Autorité du Bassin du Niger
AFD :	Agence Française de Développement
AGR :	Activité Génératrice de Revenus
ANGMV :	Agence Nigérienne de la Grande Muraille Verte
CCNUCC :	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDB :	Convention sur la Diversité Biologique
CEA :	Commission Economique pour l'Afrique
CEDEAO :	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEN-SAD :	Communauté des Etats Sahélo-Sahariens
CILSS :	Comité Inter-états de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CNEDD :	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
CNSEE :	Centre National de Suivi Ecologique et Environnemental
CNSF :	Centre National de Semences Forestières
COFO :	Commission Foncière
CSIN/GDT :	Cadre Stratégique d'Investissement du Niger en matière de Gestion Durable des Terres
EDIC :	Etudes Diagnostique sur l'Intégration Commerciale.
FAO :	Food and Agriculture Organization (Organisation mondiale pour l'alimentation et l'Agriculture)
FEM :	Fonds Mondial pour l'Environnement
GEF :	Global Environmental Fund
GMV :	Grande Muraille Verte
GMVSS :	Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel
IGMVSS :	Initiative «Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel»
INS :	Institut National de la Statistique
LDCE :	Least Developed Countries Fund
LULUCF :	Land Use and Land Use Change in Forestry
MAG/EL :	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
MEE/LCD :	Ministère de l'Eau, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification
MH/E/LCD :	Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification
DNM :	Direction Nationale de la Météorologie
NEPAD :	New Partnership for Africa's Development (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique)
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG :	Organisation Non Gouvernementale

OSS :	Observatoire du Sahara et du Sahel
PAC 2:	Programme d'Action Communautaire, Phase 2
PAM :	Programme alimentaire mondial
PAN/LCD/GRN :	Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification et le Gestion des Ressources Naturelles
PANA :	Plan d'Action National pour l'Adaptation aux changements climatiques
PDC :	Plans de Développement Communaux
PDDAA :	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine
PEV :	Programme Elargi de Vaccination
PFNL :	Produits Forestiers Non Ligneux
PIB :	Produit Intérieur Brut
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE :	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRN :	Présidences de la République du Niger
ROSELT :	Réseau national d'Observatoires de Surveillance Ecologique à Long Terme
SDR :	Stratégie du Développement Rural
SDRP :	Stratégie du Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté
SE/SDR :	Secrétariat Exécutif de la Stratégie du Développement Rural
SNPA/CVC :	Stratégie Nationale et Plan d'Actions en matière de Changements et Variabilité Climatiques
TCP :	Programme de Coopération Technique
UA :	Union Africaine
UE :	Union Européenne
UNCCD :	Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification

RESUME

Depuis plusieurs décennies, les pays Africains de la zone sahélo-saharienne, dont le Niger, sont confrontés à un déficit pluviométrique persistant combiné aux effets néfastes des actions anthropiques. Cette situation a sérieusement affecté les grands équilibres écologiques de la zone, entraînant ainsi la dégradation des ressources naturelles, la baisse des productions agricoles, pastorales, forestières et halieutiques, toutes choses qui maintiennent les populations dans l'insécurité alimentaire et la pauvreté.

Pour inverser cette tendance, plusieurs efforts ont été consentis par les pays sur les plans technique, financier et institutionnel, en mettant en œuvre plusieurs projets et programmes de développement dans l'optique de la lutte contre la désertification et l'amélioration des conditions de vie et des revenus des populations, particulièrement rurales. Cependant, malgré ces énormes efforts, nous devons admettre que les résultats jusque là obtenus demeurent insuffisants, au regard de l'acuité et de la complexité des défis. En outre, une des leçons capitales à tirer de ces expériences, est qu'aucun pays, pris individuellement, n'a les moyens techniques, humains et financiers nécessaires pour faire face à ces contraintes environnementales majeures, d'où la nécessité d'une approche solidaire, intégrée et fédératrice.

C'est pour cette raison que les Leaders et Chefs d'Etat Africains ont adopté, lors de la 7ème session de la Conférence de la Communauté des Etats Sahélo-sahariens (CENSAD), tenue en juin 2005 à Ouagadougou (Burkina Faso), « l'Initiative Grande Muraille Verte Sahélo-Saharienne » en vue de faire front commun et apporter un assaut final à la désertification et à l'insécurité alimentaire. De façon plus concrète, cette initiative qui s'inscrit parfaitement dans le Plan d'Action du Volet Environnement du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), vise à développer une approche novatrice et inclusive, mettant en synergie les actions de lutte contre la désertification et des effets néfastes des changements climatiques, de restauration des terres, de conservation de la biodiversité, de développement des systèmes de productions agricole et pastorale aux fins de promouvoir la création des richesses au profit des populations.

L'initiative grande muraille verte concerne pour le moment onze (11) pays, à savoir le Sénégal, la Mauritanie, le Mali, le Burkina Faso, le Niger, le Nigeria, le Tchad, le Soudan, l'Ethiopie, l'Erythrée et Djibouti. S'apercevant de l'ampleur géographique et du potentiel de développement et de lutte contre la pauvreté d'un tel projet, l'Union Africaine a décidé de l'endossement de cette initiative lors de sa 8ème session ordinaire tenue les 29 et 30 janvier 2007 à Addis -Abeba en Ethiopie.

Au Niger, la zone d'intervention de la Grande Muraille Verte (GMV) couvre toutes les localités comprises entre les isohyètes 100 mm au Nord et 500 mm au Sud, soit une superficie globale de 47 223 634 hectares, c'est-à-dire, 37.27 % du territoire nigérien, couvrant 228 Communes réparties dans les huit (8) régions du pays. Au sein de son zone d'intervention très serait érigé une bande verte de plantation d'arbres d'espèces différentes et à grande valeur économique pour une superficie d'environ 2 500 000 hectares.

Son caractère intégré au Niger place ses interventions dans les diverses domaines qui comprennent aussi bien le domaine environnement, le secteur agricole, le secteur pastorale, le secteur forestier et halieutique et les secteurs socioéconomiques comme l'Education, la Santé, les Energies renouvelables, etc. Ces interventions visent particulièrement le renforcement des productions agricoles, forestières, pastorales, halieutiques et fauniques pour augmenter la résilience des populations face aux épisodes récurrentes de famines et d'insécurité alimentaire. De façon spécifique, ses actions englobent : (i) la conservation et la valorisation de la biodiversité ; (ii) la restauration et la conservation des terres dégradées ; (iii) la diversification des systèmes de production, d'exploitation et de mise en valeur des ressources naturelles ; (iv) la satisfaction des besoins domestiques en produits ligneux et non ligneux et la promotion des énergies

renouvelables ; la création des infrastructures socioéconomique de base et la promotion des activités génératrices de revenus ; et enfin (v) l'amélioration de la séquestration du carbone dans les couvertures végétales et les sols.

Relativement à l'amélioration des productions agricole, les activités identifiées vont concerner la mise en valeur des écosystèmes particuliers de l'Irhazer, de la haute Tarka, les cuvettes du Manga, etc. à travers l'amélioration des techniques culturales et la mobilisation des eaux de ruissellement et souterraines.

Cette vision cadre parfaitement avec l'Initiative 3N de S.E.M. Le Président de la République et c'est pourquoi, l'initiative grande muraille verte est perçue au Niger comme une opportunité de relance du développement local et communautaire avec sa stratégie d'intervention axée sur l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Elle met un accent particulier sur la synergie des interventions et la complémentarité des actions de tous les partenaires en vue d'une utilisation rationnelle des ressources financières qui sont de plus en plus rares.

Son plan d'action est bâti autour de quatre (4) axes stratégiques suivants:

- 1. Axe Stratégique 1 :** Promotion de la bonne gouvernance des ressources naturelles et Développement Local : Il est composé de deux (2) programmes qui sont : Programme 1 « Promotion de la bonne gouvernance et gestion des ressources naturelles » et Programme 2 « Promotion du développement Local et Communautaire dans la zone d'intervention de la Grande Muraille Verte ». Le programme 1 est composé de deux sous-programmes sont : (i) le Sous-programme 1.1 : Promotion de la gouvernance des ressources naturelles et (ii) le Sous-programme 1.2 : Gestion durable des ressources naturelles. Le programme 2 est quant à lui composé de trois (3) sous-programmes : (i) le Sous-programme 2.1 : Renforcement de capacités des acteurs locaux et (ii) le Sous-programme 2.2 : Développement des infrastructures socioéconomiques de base et (iii) le Sous-programme 2.3 : Développement des activités de création des richesses et d'amélioration de la santé nutritionnelle des populations.
- 2. Axe Stratégique 2 :** Amélioration de la sécurité alimentaire par la valorisation et la gestion durable des systèmes de productions agrosylvopastorales : Il vise de façon globale, l'atteinte des objectifs de l'initiative 3 N « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens » de S.E.M Mahamadou Issoufou, Président de la République du Niger, à travers le renforcement de la production agricole, forestière, pastorale et halieutique. Il est composé d'un seul programme prioritaire : le Programme 3 : « Renforcement de la sécurité alimentaire par l'amélioration des productions agro-sylvo-pastorales » qui est lui-même composé de deux (2) Sous-programmes : Le Sous-programme 3.1: « Amélioration de la production agro-sylvicole par la restauration des terres dégradées » dont les résultats attendus sont : i) la restauration et la conservation des terres agricoles dégradées à travers les travaux de CES/DRS et le reboisement ; ii) la restauration et la préservation des formations forestières dégradées par les travaux de collecte et d'infiltration des eaux ; et iii) la promotion de la conservation in situ et ex situ de la diversité biologique. Le Sous programme 3.2 : « Amélioration de la sécurité alimentaire par la mobilisation des eaux et le développement des systèmes de productions agricole et pastorale » à travers (i) la mobilisation des eaux souterraines et de ruissellement ; (ii) la promotion de l'émergence de nouvelles fermes agricoles, pastorales et fauniques et (iii) le renforcement des systèmes traditionnels de production.
- 3. Axe Stratégique 3 :** Recherche d'accompagnement et Gestion des connaissances : Il est composé d'un seul programme, le Programme 4 : « Recherche d'accompagnement et gestion des connaissances », qui est lui-même subdivisé en deux (2) Sous-programmes : Le Sous-programme 4.1 : « Recherche d'accompagnement » qui vise le développement de l'appui-conseil à tous les acteurs ruraux concernés et

le Sous-programme 4.2 : « Gestion des connaissances » dont le résultat principal attendu est la capitalisation et la protection des connaissances scientifiques et locales générées ou collectées au cours de la mise en œuvre des activités du Programme Grande Muraille Verte.

4. **Axe Stratégique 4:** Coordination, Suivi/Evaluation et Gestion du Programme. Il est composé d'un seul programme, le Programme 5 : « Coordination, Suivi/évaluation et Gestion du programme grande muraille verte » qui vise essentiellement une coordination efficiente, un suivi régulier et une évaluation participative des actions des actions à travers : (i) la mise en place d'une Structure légère de Coordination des activités du Plan d'action de l'Initiative Grande Muraille Verte Niger ; (ii) le renforcement des capacités du cadre de concertation et de coordination des actions de l'intitiative élargis à les acteurs du développement local et communautaire, avec notamment l'implication des cadres du secteur de la santé, de l'éducation, des infrastructures et des équipements, et (iii) la mise en place d'un système opérationnel de suivi/évaluation participative de la mise en œuvre des activités prévues dans le plan d'action de l'Initiative Grande Muraille Verte au Niger.

INTRODUCTION GENERALE

Les périodes de sécheresses qu'a connues l'Afrique dans les années 1960-70 ont fait connaître au monde entier que la sécurité alimentaire de la population, caractérisée par une forte croissance démographique est menacée en raison de :

- la fragilité des systèmes agricoles et des écosystèmes (cultures, parcours, forêts, etc.) et de la difficulté à maintenir la productivité des terres en zones aride et semi-aride, en particulier dans la zone sahélienne, limitrophe du Sahara ;
- la gravité des conséquences de la dégradation des terres pour les populations locales dont les besoins s'accroissent et dépendent des ressources naturelles renouvelables.

Dans ce contexte, les scientifiques se sont alors mobilisés dans les années 1970/80 en menant des projets et programmes d'appui au développement (reforestation, récupération des sols dégradés, stockage et usage de l'eau, etc.). Les succès n'ont pas toujours été au rendez-vous, mais cela a permis de mieux cerner la complexité écologique, technique et sociale de la question de la désertification. Grâce à cette accumulation de projets et d'expériences, nous bénéficions aujourd'hui de connaissances scientifiques et techniques solides à la fois en sciences agronomiques (agriculture, élevage, foresterie...), en sciences naturelles (écologie, biologie, hydrologie, géologie, pédologie, etc.) et en sciences sociales (sociologie, démographie, géographie, économie, etc.) qui permettent de mieux orienter les décisions d'aménagements et de gestion des territoires, et ce de façon durable (CSFD, 2011).

Forts de l'impulsion donnée par les scientifiques, les décideurs au plus haut niveau se sont alors engagés à mettre en œuvre tous les moyens humains, techniques et financiers pour relever le défi de la lutte contre la désertification.

Aussi, les sécheresses répétées et la variabilité climatique, ayant abouti à une réduction de la production et des rendements, ont conduit les agriculteurs à développer des systèmes de production extensifs en défrichant les espaces forestiers existants. Parallèlement, la disparition du tapis herbacé et des points d'eau durant les saisons sèches ont entraîné des problèmes de migration et de mortalité du bétail, incitant les éleveurs à accroître leur prélèvement sur les ligneux pour nourrir leurs animaux. Devant cette situation de raréfaction des ressources, il n'est pas rare que des conflits éclatent entre agriculteurs et éleveurs, devant se partager momentanément un même espace et les mêmes ressources, d'où la nécessité que l'ensemble des acteurs d'un territoire intervienne pour aménager les ressources agro-sylvo-pastorales en prenant en compte à la fois la dynamique des formations végétales à gérer et les pratiques agricoles et pastorales locales.

C'est dans ce contexte que l'initiative Grande Muraille Verte a été proposée par l'ancien Président de la République Fédérale du Nigeria, son Excellence OLUSEGUN OBASANJO et approuvée par l'Union Africaine lors de sa 8^{ème} session ordinaire tenue les 29 et 30 janvier 2007 à Addis -Abéba (Ethiopie).

Depuis lors, cette Initiative Grande Muraille Verte Sahélo-Saharienne a connu un long processus à travers plusieurs rencontres des Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'Afrique, notamment sous les auspices de la CENSAD, de l'Union Africaine en collaboration avec les Partenaires Techniques et Financiers régionaux et internationaux. Ces différentes rencontres ont permis de préciser le concept de la Grande Muraille Verte qui, au départ vu sous l'angle d'une plantation de bande d'arbres pour contrecarrer l'avancée du désert, à une approche de programme intégré de gestion durable et de la mise en valeur des ressources naturelles existantes pour le bien être des populations.

Au Niger, la zone d'intervention de la Grande Muraille Verte (GMV) couvre toutes les localités comprises entre les isohyètes 100 mm au Nord et 500 mm au Sud , soit une superficie globale de plus de 47 223 634 hectares couvrant 228 Communes réparties dans les huit (8) régions du pays.

Son caractère intégré, place ses interventions dans le renforcement des productions agricole, forestière, pastorale, halieutique et faunique, et les secteurs socioéconomiques comme l'Education, la Santé, les Energies renouvelables, etc. en vue d'augmenter la résilience des populations face aux épisodes récurrentes de famine et d'insécurité alimentaire à travers : (i) la conservation/valorisation de la biodiversité ; (ii) la restauration et la conservation des terres dégradées ; (iii) la diversification des systèmes de production, d'exploitation et de mise en valeur des ressources naturelles; (iv) la satisfaction des besoins domestiques en produits ligneux et non ligneux et la promotion des énergies renouvelables ; la création des infrastructures socioéconomiques de base et la promotion des activités génératrices de revenus et (v) l'amélioration de la séquestration du carbone dans les couvertures végétales et les sols.

L'Initiative Grande Muraille Verte est ainsi perçue au Niger comme une opportunité de mise en œuvre des Plans de Développement Communaux (PDC) avec une stratégie d'intervention axée sur l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en mettant un accent particulier sur la synergie des interventions et la complémentarité des actions en vue d'une utilisation rationnelle des ressources financières qui sont de plus en plus rares. Dans ce cadre, l'Initiative Grande Muraille Verte Sahélo-Sahélienne au Niger se traduirait par la mise en place d'une approche novatrice et inclusive consistant à mettre en synergie les actions de lutte contre la désertification, de restauration des terres et de la conservation de la biodiversité, de développement de systèmes de productions agricole, sylvicole et pastorale, de développement des infrastructures socioéconomiques de base et de création de richesses par le développement des activités génératrices de revenus en vue de contribuer à la sécurité alimentaire stable et la relance d'une croissance économique durable.

Cette initiative ambitionne également de contribuer à la mise en œuvre des stratégies sectorielles comme la stratégie nationale de sécurité alimentaire, la stratégie nationale de relance de la production et de la commercialisation de la gomme arabique, la stratégie de relance du secteur de l'élevage, etc. L'initiative GMV va particulièrement contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie nationale de relance de la production et de la commercialisation de la gomme arabique qui a pour objectif global le développement économique et social de la nation par la relance du secteur privé ; la lutte contre la désertification et la lutte contre la pauvreté à travers trois objectifs spécifiques suivants : (i) l'amélioration des conditions de vie des acteurs intervenant dans l'ensemble des maillons de la chaîne de la filière gomme ; (ii) le rehaussement de la contribution de la filière gomme à l'économie nationale et la satisfaction des besoins des communautés rurales ; (iii) la sauvegarde et le maintien de l'équilibre écologique dans les zones de production de la gomme arabique.

En somme, les activités identifiées pour la mise en œuvre effective du Programme Grande Muraille Verte au Niger vont concourir à l'amélioration des productions agricole, sylvicole, pastorale et halieutique et la création de revenus en milieu rural. Elles visent particulièrement l'amélioration de la sécurité alimentaire à travers la mise en valeur des écosystèmes particuliers de l'Irhazer, de la haute vallée de la Tarka, les cuvettes du Manga, etc., à travers l'amélioration des techniques culturelles et la mobilisation des eaux de ruissellement et souterraines en vue de contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Initiative 3N (les Nigériens Nourrissent les Nigériens) de S.E.M Le Président de la République.

PARTIE 1 : CONTEXTE GENERAL

CHAPITRE I : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU NIGER

1.1. Aspects biophysiques

Pays Sahélien, le Niger couvre une superficie de 1 267 000 km² et est situé entre les longitudes 0°16' et 16° Est, et les latitudes 11°1' et 23°17' Nord. Il est caractérisé par de basses altitudes (200 à 500 m) avec un relief marqué par des massifs montagneux très anciens au nord-ouest (massif de l'Aïr), des plaines et des plateaux au sud. Le climat est de type tropical semi aride, caractérisé par deux saisons : une saison sèche allant d'octobre à mai et une saison pluvieuse allant de juin à septembre. Pendant la saison sèche, la température moyenne fluctue entre 18,1 et 33,1 °C¹. Au cours de cette saison, l'harmattan (vent chaud et sec) de vitesse modérée (5 à 10 m/s) soufflant du Nord-est ou d'Est reste dominant sur tout le pays. Pendant la saison des pluies, la température moyenne varie entre 28,1 et 31,7 °C. La mousson, vent humide, soufflant du Sud-ouest vers le Nord-est reste dominant sur la majeure partie du pays avec une vitesse variant entre 2 et 8 m/s.

Il ressort de la figure 1 ci-dessous, quatre (4) principales zones agro-climatiques :

- ✓ la zone saharienne, désertique, qui couvre 77% du pays et reçoit moins de 150 mm de pluie en moyenne par an. On y pratique des cultures irriguées ;
- ✓ la zone sahélo-saharienne qui représente 12% de la superficie du pays et reçoit 150 à 300 mm de pluie en moyenne par an. Elle est propice à l'élevage transhumant ;
- ✓ la zone sahélienne qui couvre 10 % du pays et reçoit 300 à 600 mm de pluie en moyenne par an ; elle est propice à l'agropastoralisme ;
- ✓ la zone sahélo soudanienne qui représente environ 1 % de la superficie totale du pays et reçoit 600 à 800 mm de pluie en moyenne par an ; elle est propice à la production agricole et animale.

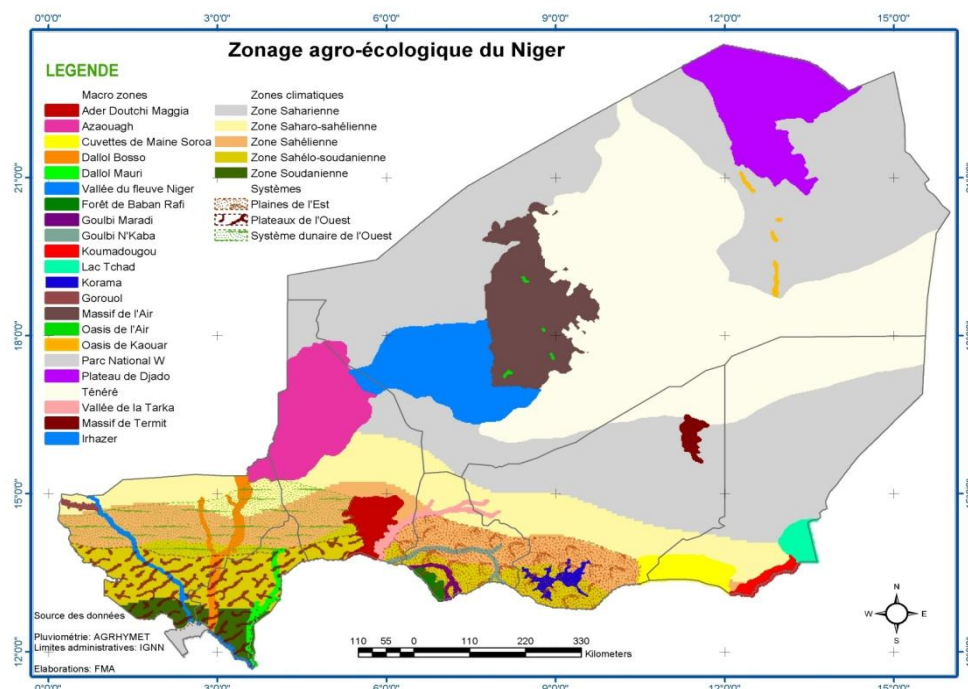


Figure 1 : Zones Agro-écologiques du Niger

Source : AGRHYMET

Au plan pédologique, les sols cultivés au Niger ont une carence généralisée en matière organique et en phosphore. Ils sont affectés par une baisse continue de leur fertilité, une tendance à l'acidification, une sensibilité à l'érosion hydrique et éolienne, une faible capacité de rétention en eau et des phénomènes d'alcalinisation et de salinisation. Il faut souligner que, 80 à 85% des sols cultivables sont dunaires et seulement 15 à 20% sont des sols hydromorphes moyennement argileux. Les zones montagneuses et les grands plateaux (Aïr, Ader Doutchi, Continental terminal) sont dominés par des lithosols. Les vallées fossiles (Dallols, Goulbi, Korama), les vallées du fleuve, la Komadougou, le Lac Tchad et les cuvettes du Manga sont dominées essentiellement par des sols hydromorphes et les vertisols.

En matière de ressources en eau, le Niger, bien que pays à climat sec, dispose d'abondantes ressources en eau souterraine et de surface qui constituent l'essentiel des ressources hydriques du pays. Cependant, le réseau hydrographique se révèle relativement faible comparativement à la situation dans d'autres Etats d'Afrique Occidentale. La contrainte majeure est la faible accessibilité à ces ressources du fait de conditions d'exploitation souvent difficiles.

Les écoulements en nappe sont estimés à 2,5 milliards de m³ par an. Les ressources en eaux souterraines non renouvelables sont estimées à plus de 2.000 milliards de m³. Les ressources en eau de surface, elles, sont évaluées à environ 30 milliards de m³ par an.

Sur le plan de la végétation, le Niger abrite des espèces et des formations végétales représentées par plusieurs étages biogéographiques. La flore nigérienne renferme environ 2 274 espèces végétales (CNEDD, 2010). La superficie des terres à vocation forestière est estimée à 14.000.000 ha (ME/LCD, 2007). Dans la frange méridionale sahélo-soudanienne, on rencontre des forêts galeries et des savanes boisées, alors que dans la zone sahélienne, dominent les savanes arbustives et herbeuses. En zone sahélo-saharienne, les formations végétales contractées telles les steppes arbustives et herbeuses sont présentes.

Sur le plan de la faune, l'étagement bioclimatique du Niger permet au pays de disposer d'une faune riche et variée composée de 3200 espèces animales dont 168 espèces de mammifères, 512 espèces d'oiseaux, 150 espèces de reptiles et amphibiens, 112 espèces de poissons et beaucoup d'invertébrés (mollusques, insectes) (CNEDD, 2009).

Le Niger possède un potentiel énergétique très important mais faiblement exploité : La vallée du Fleuve Niger recèle des potentialités hydroélectriques élevées avec trois sites favorables, notamment Kandadji (230 MW), Gambou (122,5 MW) et Dyodyonga (26 MW) et toutes les régions du pays possèdent un potentiel très important en énergies solaire et éolienne qui restent faiblement valorisées à cause des coûts exorbitants des infrastructures de leur valorisation.

Le Niger dispose d'un potentiel pétrolier et minier varié et considérable dont : une trentaine de substances minérales et près de 300 indices et gisements (uranium, charbon, calcaire phosphate, étain, etc.), des indices et gîtes de métaux précieux (or, platine, argent), de métaux à usages spéciaux (lithium, cobalt, chrome, manganèse) et de métaux de base (cuivre, plomb, Zinc).

1.2. Aspects socioéconomiques

La population totale du pays, estimée à 15 203 822 personnes (INS, 2010), est inégalement répartie sur le territoire national. La densité moyenne globale est de 11,3 habitants au km². La majeure partie de la population se concentre principalement dans la bande sud du pays le long du fleuve Niger et de la frontière nigériane favorable aux activités agricoles et pastorales où la densité de la population est la plus forte. Cette population est à 84% rurale où les taux de pauvreté et d'extrême pauvreté avoisinent respectivement 66% et 36% (SE/SDR, 2007). Les femmes et les ménages dirigés par les femmes constituent les groupes sociaux les plus pauvres et les plus vulnérables. Le PIB par habitant qui était

de 11 350 FCFA en 2000 est passé 168 819 FCFA en 2009².

La pauvreté au Niger se caractérise également par le faible accès aux services sociaux de base, notamment l'éducation : faible taux de scolarisation aggravé l'abandon élevé dans les écoles primaires. En 2000, les taux de scolarisation et d'alphabétisation étaient parmi les plus bas de la sous-région. Cependant, le fort accroissement des infrastructures et de l'effectif des enseignants, intervenu entre 2004 et 2008 a eu des impacts positifs sur les statistiques de l'éducation³:

- les effectifs d'élèves nouvellement recrutés au CI ont connu une progression moyenne passant de 249 671 élèves en 2004/05 à 342 882 élèves en 2008 ;
- une progression remarquable du taux brut de scolarisation qui est passé de 52,4% en 2005 à 62% en 2008, mais très variable dans les régions : Il varie entre 42,6% à Zinder et 96,9% dans la Communauté Urbaine de Niamey, contre 52% en milieu rural ;
- le taux net de scolarisation pour l'ensemble du pays passe de 45,9% en 2006 à 53,5% en 2008, dont respectivement 37,8% et 45,6% pour les filles et 67,9% et 84,1% pour les garçons;
- le taux d'achèvement (qualité de l'éducation) est passé de 40% en 2006 à 45,8% en 2008;
- le taux brut d'admission en première année du primaire passe de 59,3% en 2006 à 77,8% en 2008.

Il existe cependant des fortes disparités entre les différentes régions et au sein d'une même région du point de vue genre.

Pour ce qui est de la santé, selon les résultats de l'EDS-MICS 2006, la situation demeure préoccupante même si d'énormes progrès ont été enregistrés au cours des dernières années. La mortalité infantile a reculé de 123 décès pour 1.000 enfants de 0 à 11 mois en 1998 à 81 pour 1.000 ; de même, la mortalité infanto juvénile est tombée à 198 pour 1.000 enfants de 0 à 59 mois contre 274 pour 1.000 en 1998.

La couverture vaccinale des enfants de 12-23 mois s'est améliorée, la proportion des enfants complètement vaccinés contre les maladies cibles du Programme Elargi de Vaccination (PEV) est passée de 18% à 29% entre 1998 et 2006. Cependant, elle varie fortement selon le milieu de résidence avec un niveau de 25% en milieu rural, 41% pour la ville de Niamey et 54% pour les autres centres urbains ; selon le type d'antigènes, elle est estimée pour la rougeole à 47% (contre 35%), pour le BCG à 64% (47%), pour le DTC à 39% (contre 25%) et pour la Polio à 55% (contre 24%).

En dépit des progrès réalisés, les conditions de santé des enfants demeurent très préoccupantes. L'atteinte de la cible de « réduction de 2/3 du taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans » est entravée par les facteurs suivants (i) l'insuffisance de l'offre des infrastructures et des services de santé en particulier dans les zones rurales, (ii) la faiblesse des revenus des ménages (iii) la faiblesse du niveau d'éducation des mères (iv) la problématique de l'hygiène et de l'assainissement, (v) les niveaux élevés de malnutrition.

En matière d'énergie, l'offre énergétique est faible et dépendante de l'extérieur. La production nationale d'électricité (202 GWH en 2005), assurée par des Centrales Electriques et des Groupes électrogènes présents dans toutes les zones desservies, couvre moins de 50% de la consommation locale d'énergie (438 GWH) et le déficit étant comblé grâce aux importations d'énergie électrique du Nigeria. En 2006, la Société Nigérienne du Charbon de l'AZAWAK (SNCA-SA) a été créée en vue de renforcement de la capacité de production nationale de l'électricité (200 MW) et de la production du charbon minéral à des fins domestiques. Les efforts entrepris ces dix dernières années sous

² INS, 2010

³ INS, 2010

financement PPTE a relativement amélioré cette offre. Ainsi, le taux d'accès à l'électricité, au niveau national, est passé de 6,7 % à 9,3% entre 1998 et 2009.

Le secteur énergétique est dominé par la consommation prépondérante du sous secteur énergie domestique, essentiellement basée sur les ressources ligneuses (bois et résidus de biomasse). En effet, ces ressources ligneuses représentent 90% du bilan énergétique contre 8% pour les hydrocarbures et 2% pour l'électricité. Cette situation contribue fortement à la dégradation du couvert forestier.

L'économie du Niger repose en grande partie sur le secteur primaire (agriculture, élevage, forêts, faune, pêche) qui s'élevait en 2010 à 41% du PIB et fournit 44% des recettes d'exportation (INS, 2010). L'économie rurale constitue le principal moyen de subsistance des populations rurales, à travers l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'exploitation forestière, mais dont la dégradation des terres, consécutive aux modifications écosystémiques, engendre des pertes considérables de revenus agricoles et accentue l'insécurité alimentaire. Ainsi, le Niger comme la plupart des pays Sahéliens est en proie à des phénomènes de désertification et des sécheresses récurrentes qui font que la priorité majeure des acteurs ruraux (agriculteurs, éleveurs, exploitants forestiers, pêcheurs) et des décideurs demeure la sécurité alimentaire. Le pays a connu une série de sécheresses et de crises alimentaires (1973, 1984, 2001, 2005, 2010) qui est la révélation d'un ensemble de facteurs dont les plus importants sont : la tendance à l'assèchement du climat, la forte croissance démographique (3,3%) largement supérieure à la croissance agricole (estimée à 2,5%) conduisant à une pression de plus en plus forte sur l'environnement. La combinaison de tous ces facteurs conduit à une exploitation abusive des terres parfois au-delà des capacités réelles des écosystèmes qui a pour conséquences : la dégradation des terres, une perte considérable du potentiel productif, une modification des équilibres écologiques.

1.3. Aspects administratifs, juridiques et institutionnels de la Gestion des Ressources naturelles

Depuis le début des années 70, le taux de dégradation ou de destruction des ressources naturelles en générale et des forêts tropicales en particulier, préoccupe sérieusement le public. Ces phénomènes se produisaient depuis longtemps à certains endroits, mais ils se sont considérablement accélérés dans les années 60 du fait dit-on des variabilités et de changements climatiques et exacerbé par la croissance économique et l'explosion démographique. Dans le souci de bien valoriser ces ressources pour les générations présentes et futures, sont intervenus les principes et les fondements d'une gestion durable des ressources naturelles, soutenue par l'élaboration et l'adoption de textes juridiques et réglementaires et suscitée par :

- ✓ une rareté de ces ressources naturelles et une multiplicité des acteurs utilisateurs ;
- ✓ des besoins croissants et souvent conflictuels ;
- ✓ la nature, très souvent, transfrontière de ces ressources naturelles.

1.3.1. Aspects administratifs

Le Niger s'est lancé depuis une décennie, dans une vaste réforme institutionnelle, juridique et administrative avec l'adoption de plusieurs textes dans les domaines porteurs tels que : le transfert de compétences et des pouvoirs exécutifs aux collectivités territoriales en application de la loi sur la décentralisation. Ces réformes se situent dans le processus de décentralisation/déconcentration administrative, qui a abouti à la création de nouvelles Collectivités Territoriales dont huit (8) Régions, trente six (36) Départements, deux cent soixante six (266) Communes Urbaines et Rurales. Toutes ces entités sont dotées d'une personnalité morale et d'une autonomie financière exerçant leurs compétences propres sur la base du principe de tutelle relative. Le Processus a conduit à la mise en

place, à partir de 2004, des organes élus des communes. Ceci constitue le premier déterminant de l'arsenal juridique et législatif du pays.

1.3.2. Aspects juridiques

Le cadre juridique du Niger est composé d'une multitude de textes nationaux et internationaux. Les plus importants relatifs à la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement sont :

- Les accords multilatéraux sur l'environnement ;
- Les textes nationaux de portée générale ;
- Les textes nationaux sectoriels ;
- Les normes coutumières.

1.3.2.1. Les accords multilatéraux sur l'environnement

Il existe plusieurs conventions, traités et accords pris au niveau international dans le cadre de la lutte contre la détérioration de l'environnement et la gestion des ressources naturelles (air, sol, eaux, forêts, etc.). Plus de 300 conventions, environ 900 traités et 35 accords internationaux consacrés entièrement ou partiellement à la protection et à la gestion de l'environnement ont été répertoriés (source MH/E/PNU, 1998: Etude portant élaboration de la loi-cadre sur l'environnement au Niger).

Le Niger a signé et ratifié 43 de ces textes, dont les plus importants sont:

- la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (UNCCD) ;
- la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) ;
- la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et Protocole de Kyoto ;
- la Déclaration du millénaire pour le développement (OMD) ;
- la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles ou convention d'Alger (1968) devenue convention de MAPUTO (2003) ;
- la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitat des oiseaux d'eau dite « Convention Ramsar »
- la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction dite « Convention CITES » ;
- la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage dite « Convention de Bonn ».

1.3.2.2. Les textes nationaux de portée générale

Les textes nationaux de portée générale se rapportant à l'environnement, à la protection de l'environnement, à l'organisation du monde rural et à la gestion des ressources naturelles sont entre autres :

- la Constitution du 25 novembre 2010;
- l'ordonnance 2010-029 du 20 mai 2010, portant organisation et réglementation de la gestion des ressources pastorales ;
- la loi n°61-30 du 19 juillet 1961, fixant la procédure de confirmation et d'expropriation des droits fonciers coutumiers complétée et modifiée par la loi 2008-37 du 10 juillet 2008 ;
- l'ordonnance n° 93-015 du 2 mars 1993, fixant les principes d'orientation du code rural et le décret n°97-008 du janvier 1997, portant organisation, attributions et fonctionnement des institutions chargés de l'application des principes d'orientation du Code Rural;
- la loi n°2002-012 du 11 juin 2002, déterminant les principes fondamentaux de la libre administration des régions, des départements et des communes, modifiée et complétée par la loi 2008-42 du 31 juillet 2008, relative à l'organisation et à l'administration du territoire de la République du Niger;

- la loi n°2002-13 du 11 juin 2002, portant transfert des compétences aux régions, départements et communes ;
- la loi n°2001-023 du 10 août 2001, portant création des circonscriptions administratives et des collectivités territoriales ;
- la loi n°2008-03 du 30 avril 2008, portant loi d'orientation sur l'urbanisme et l'aménagement foncier ;
- le décret N°97-006/PRN/MAG/E du 10 janvier 1997, portant réglementation de la mise en valeur des ressources naturelles rurales.

1.3.2.3. Les textes nationaux sectoriels

Les principaux textes nationaux portant organisation de la gestion des ressources naturelles en général et des ressources forestières, fauniques et halieutiques, en particulier sont :

- l'ordonnance n°92-037 du 21 août 1992, portant organisation de la commercialisation et du transport du bois dans les grandes agglomérations et la fiscalité qui lui est applicable ;
- l'ordonnance n° 92-030 du 8 juillet 1992, portant adoption des principes directeurs d'une politique de développement rural pour le Niger ;
- l'ordonnance n°93-014 du 2 mars 1993 portant régime de l'eau modifiée par la loi n°98-041 du 7 décembre 1998 ainsi que le décret n°97-368/PRN/MHE du 25 octobre 1997 déterminant les modalités d'application de la dite loi ainsi que les conditions d'utilisation de cette ressource au Niger ;
- l'ordonnance n°97-001 du 10 janvier 1997, portant institutionnalisation des études d'impacts sur l'environnement ;
- la loi n° 97-022 du 30 juin 1997, relative à la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel national et son décret d'application
- la loi n° 98-007 du 29 avril 1998, fixant le régime de la chasse et de la protection de la faune ;
- la loi n° 98-042 du 07 décembre 1998, portant régime de la pêche ;
- la loi n°98-56 du 29 décembre 1998, portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement ;
- la loi n° 2004-040 du 8 juin 2004, portant régime forestier au Niger.
- la loi n°2004-048 du 30 juin 2004, portant loi cadre relative à l'Elevage.

1.3.2.4. Les normes coutumières

Il faut également noter qu'il existe au Niger des règles orales nées de la pratique et qui, à force d'être répétées, sont devenues obligatoires. Ainsi, le principe de l'application de lois coutumières a été proclamé par le législateur colonial face à l'échec de sa politique d'assimilation. Ce principe a été reconduit à l'accession du Niger à l'indépendance, à travers d'une part la loi organique n°2004-050 du 22 juin 2004 fixant l'organisation et la compétence des juridictions en République du Niger, et d'autre part l'ordonnance n°93-028 du 30 mars 1993, portant statut de la chefferie traditionnelle en République du Niger modifiée et complétée par la loi n°2008-22 du 23 juin 2008 et son décret d'application n°93-85 du 15 avril 1993, déterminant le rôle de la chefferie traditionnelle. Cette reconnaissance de la coutume comme norme applicable en matière de gestion des ressources naturelles a été réaffirmée par les statuts de la chefferie traditionnelle qui érigent les sultanats, les provinces, les cantons, les groupements, les villages, les tribus et les quartiers en collectivités coutumières. En outre, ces statuts confèrent d'importantes prérogatives aux chefs traditionnels dans la gestion des ressources naturelles.

1.3.3. Aspects institutionnels

Au plan institutionnel, le schéma organisationnel de l'Etat a été défini dans le Livre III du Code Rural qui détaille les institutions administratives et les organisations du monde rural. Ces institutions

assurent selon le cas : la garantie des droits des populations concernées ; l'exploitation et la gestion rationnelle des richesses agricoles, sylvicoles et pastorales ; le règlement des conflits ruraux ; l'application des textes et des politiques en matière de développement rural et de gestion durable des terres. Il s'agit notamment: de l'Etat ; les collectivités territoriales ; la chefferie traditionnelle; les commissions foncières ; les Organisations Professionnelles Agro-sylvo-pastorales ; les groupements ruraux d'intérêts économiques autres que ceux ci-dessus indiqués; les ONG et Associations; les groupements spécifiques des femmes rurales ; les groupements spécifiques des jeunes opérateurs ruraux ; etc.

Quant au Secteur privé et ONG, ils regroupent d'une part, les petites et moyennes entreprises, les opérateurs informels et d'autre part, les organisations actives dans les domaines de l'environnement et du développement rural.

Les Partenaires au Développement, les ONG et les Associations de Développement interviennent à travers les projets et programmes pour apporter un complément d'expertises et de financement aux actions de mise en œuvre de la Grande Muraille verte au Niger initiées par l'Etat. Cependant, la synergie dans la planification et la mise en œuvre des activités reste très faible malgré l'existence de plusieurs cadres de concertation tant au niveau national, régional que départemental.

1.4. Plans et Stratégies nationales de gestion des ressources naturelles

La gestion durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement sont contenues dans de nombreuses stratégies et programmes élaborées à cet effet.

Au niveau macroéconomique, ces préoccupations sont contenues dans la Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) 2008-2012, à travers notamment, la recherche d'une croissance forte, diversifiée, durable et créatrice d'emplois.

Au plan sectoriel, la gestion durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement sont traduites par des programmes de la SDR relatifs : à la gouvernance locale des ressources naturelles, à la restauration de terre et reboisement, au développement local et communautaire ; aux organisations professionnelles et structuration des filières ; à la Recherche – Vulgarisation – Formation, à la préservation de l'environnement.

De manière spécifique, les stratégies et politiques de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification, sont contenues principalement dans le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD), décliné en trois (3) programmes majeurs relatifs à la CCD, CDB et CCCC.

1.5. Défis environnementaux et sociaux majeurs du Niger

1.5.1. Défis environnementaux

Les principaux défis environnementaux auxquels le Niger fait face se résument ainsi qu'il suit : la pression excessive sur les ressources naturelles, exercée par une population à croissance très forte ; les mauvaises pratiques de gestion des ressources naturelles (surpâturage, déboisement, exploitation minière des sols, etc.) ; les sécheresses répétitives (1968, 1974, 1984, 1998, 2005, 2009, etc.) et la variabilité climatique. En effet, les conditions climatiques défavorables caractérisées par des pluies torrentielles, irrégulières et mal réparties dans l'espace et dans le temps ainsi que des vents fréquents et souvent forts, sont les sources de la dégradation des terres à travers l'érosion hydrique et érosion éolienne.

L'érosion éolienne est sans conteste le phénomène de dégradation des terres le plus important de par son ampleur et ses effets néfastes, au Sahel de manière générale et au Niger de manière. La longue saison sèche et les vents créent les conditions propices pour ce type d'érosion. Les vents fréquents et souvent forts, enlèvent à la terre les éléments constitutifs indispensables au maintien de sa structure et sa richesse. Les vents sont à l'origine aussi de l'ensablement des terres agro-sylvo-pastorales et des cours d'eau. Les données les plus récentes avancent le chiffre de 10 t/ha perdues en moyenne au passage d'une ligne de grains avec comme conséquence, une perte de fertilité nette des 10 premiers centimètres estimée à 3% (STERK, 1997 in MH/E/LCD, 2005).

En relation avec le processus de dégradation des terres, les pluies, outre leurs effets bénéfiques, ont aussi des effets néfastes : les pluies caractérisées par de fortes averses sont les causes de l'effet *splash* et du ruissellement. Le ruissellement diffus sur les plateaux et les pentes entraîne les éléments fins du sol et aboutit à la formation de vastes glaciais ainsi qu'à la formation et à l'élargissement des koris et des ravins. Quant au ruissellement concentré dû aux pluies violentes, il développe une érosion régressive qui peut être localement importante. Par ailleurs, on estime en moyenne 3,8 tonnes/ha la quantité de terres arrachées par tornade (IFAN, 1957). A cela s'ajoute la baisse de la nappe phréatique avec comme conséquence la disparition du couvert forestier exposant ainsi les terres aux phénomènes d'érosion éolienne et hydrique, ce qui limite les activités agro-sylvo-pastorales. En général, cette dégradation des sols est accompagnée par la diminution de la couverture végétale, la raréfaction des ressources en eau, l'érosion des sols, la disparition de certaines espèces végétales et animales, l'ensablement des infrastructures et des habitations, les inondations et le comblement de plans d'eau, la multiplication des catastrophes naturelles, etc.

L'accroissement de la population et des besoins alimentaires se traduit directement par une augmentation des surfaces cultivées, et donc une réduction, voire une disparition du temps de jachère affectant ainsi profondément la reconstitution minérale et organique des sols qui deviennent plus vulnérables à l'érosion éolienne et pluviale. A cela, s'ajoute la faiblesse du niveau d'acquisition des techniques et technologies nouvelles accentuant ainsi la forte pression sur les sols. Aussi, au niveau des aménagements hydro-agricoles, il y a lieu de souligner la dégradation des sols par salinisation et alcalinisation.

Le surpâturage, le défrichement des terres forestières aux fins agricoles, la destruction des forêts pour la satisfaction des besoins en bois énergie et de service et pour les besoins fourragers pour le bétail, les mauvaises pratiques de récolte des produits pour la pharmacopée traditionnelle, et les feux de brousse sont autant d'activités humaines qui contribuent à la disparition du couvert végétal favorisant ainsi la dégradation des terres.

Aussi, l'exploitation des carrières au plan minier et pour la construction des maisons et des routes est une autre forme de dégradation des terres. En effet, en ville comme à la campagne, les sols au niveau de ces carrières sont détruits sur de grandes superficies, réduisant ainsi les potentialités agricoles de ces zones. Enfin, les déchets plastiques et les polluants organiques sont également des facteurs de dégradation des terres comme en attestent les superficies non négligeables impropres à la productivité biologique observée autour des villes, des grandes agglomérations et de certaines exploitations minières. En résumé, les principaux défis environnementaux du Niger sont :

1.5.1.1. Défis en matière de diversité biologique

Les principaux défis en matière de diversité biologique sont :

- la diminution des superficies ou les morcellements des écosystèmes forestiers des zones soudaniennes et sahéliennes du Niger ;
- la dégradation des formations naturelles et des agro-systèmes qui se traduit par la destruction de la structure du sol, la baisse de la densité et la stratification verticale de la composante ligneuse avec l'accroissement des espaces vides ou la disparition de la composante ligneuse ;
- la déperdition et la disparition des espèces ;
- la faiblesse des connaissances dans les domaines tels que la biologie des espèces, leur cycle de développement et leur phénologie; la régénération naturelle par voie végétative et/ou sexuée; le degré d'adaptation des espèces à la sécheresse;
- la vétusté et la non adéquation de certains textes législatifs et réglementaires en vigueur dans le domaine de l'environnement qui ne prennent pas tous en compte le souci de conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique tels que le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques ;
- la faible ou l'absence totale de l'intégration de la diversité biologique dans les autres secteurs;
- la faible prise en compte des aspects liés à la diversité biologique dans les curricula et les programmes de primaire, secondaire et universitaire de formation.

1.5.1.2. Défis liés au changement et variabilité climatiques

- la vulnérabilité des secteurs socioéconomiques du fait que le pays est durement soumis aux aléas climatiques;
- la faiblesse au niveau des renforcements des capacités et le transfert de technologies adaptées;
- la vulnérabilité des ménages surtout en milieu rural;
- la faible génération et le transfert des technologies alternatives fiables susceptibles d'atténuer les émissions de GES des secteurs les plus émetteurs;
- la faiblesse du système de collecte de données sur les gaz à effet de serre ;
- la diminution du patrimoine forestier, source d'atténuation des GES, dû essentiellement à de prélèvements excessifs de bois énergie sur les formations ligneuses;
- le risque pour le Niger de ne plus être un puits de séquestration de carbone en 2030 au rythme actuel de dégradation des ressources forestières comparé aux efforts annuels de reboisement.

1.5.1.3. Défis liés à la dégradation des terres et la désertification

Ces défis se résument ainsi qu'il suit :

- la recherche d'une sécurité alimentaire dans un contexte où les conditions climatiques sont défavorables ;
- la recherche de la gestion rationnelle des ressources naturelles en relation avec la pression démographique et les modes d'exploitation peu respectueux de l'environnement ;
- la lutte contre les effets de la sécheresse face à la récession économique que connaît le pays ainsi que l'état de pauvreté de la population ;
- la lutte contre la pauvreté et le faible niveau des productions agrosylvopastorales, principales sources de revenus des populations;
- les difficultés liées à l'application des textes législatifs et réglementaires, notamment par faute de textes complémentaires, l'absence d'un cadre institutionnel concerté de suivi et d'évaluation;

- l'amélioration et la pérennisation du capital productif (sol, eau, etc.) et celui du cadre de vie des populations.

1.5.2. Défis sociaux

Les activités anthropiques destructrices des ressources naturelles, aggravées par les conditions climatiques drastiques, ont entraîné l'appauvrissement des terres agricoles et des espaces pastoraux dans les zones plus peuplées et/ou sèches, ce qui entraîne du coup la migration des agriculteurs et des éleveurs de leurs terroirs vers les zones les plus favorables et l'exode rural vers les centres urbains et les pays voisins. Aussi, le faible taux de production agricole (estimé à 2,5%) qui est largement inférieure au taux de croissance démographique (3,3%) explique-t-il la forte récurrence de l'insécurité alimentaire (MEE/LCD, 2010). Cette situation engendre ruines et désolation dans les familles avec mort d'hommes, destruction du cheptel, déstabilisation de la cellule familiale, perte des identités culturelles. A cela s'ajoutent d'autres défis comme :

- la perturbation du régime hydrologique ayant des incidences directes sur la productivité des terres, la dégradation du potentiel piscicole ;
- la précarité de la santé humaine et animale avec la disparition de certaines espèces ligneuses et herbacées utilisées dans l'alimentation et la pharmacopée traditionnelle ;
- la recrudescence des conflits fonciers très souvent meurtriers, compromettant ainsi la cohabitation entre communautés pourtant condamnées à vivre ensemble.

C'est pourquoi, l'amélioration de la sécurité alimentaire apparaît dans toutes ses dimensions comme un domaine prioritaire de lutte contre la pauvreté et un facteur déterminant du développement humain durable au Niger.

1.5.3. Défis économiques

Le Niger reste un pays agraire qui dispose de peu de ressources naturelles et d'un environnement naturel qui se dégrade d'année en année. La population est à 84% engagé dans le secteur primaire. Les activités agricoles, pastorales, forestières et piscicoles traditionnelles représentent 41 % du PIB. Le secteur traditionnel dans son ensemble (qui comprend aussi les activités commerciales, artisanales et minières informelles) représente environ 75% du PIB total. Le secteur moderne ne représente alors que 25% du PIB, dont 6% pour le secteur minier et seulement 7% pour le secteur manufacturier. Le principal produit d'exportation est l'uranium, suivi par le bétail, les oignons, le niébé, et l'or. Les quatre premiers produits représentent ensemble 75% des exportations de biens au Niger.

Les exportations des services sont assurées par le tourisme qui dépend très fortement des ressources naturelles du pays. En effet, le Niger dispose d'une importante richesse en ressources historiques, culturelles et naturelles. Les deux grandes destinations sont Agadez pour l'aventure et le tourisme culturel et « la région du fleuve », qui va d'Ayorou à Gaya et couvre Niamey et le Parc du W pour le tourisme de vision. Les arrivées totales sont estimées à 66 000 en 2006, mais le nombre de touristes de loisir est beaucoup plus bas. Agadez accueillait environ 15 000 touristes par an dans les années 90, avant la rébellion, mais le retour à ce niveau est certainement retardé par les troubles récents au Nord. Il existe seulement quatre hôtels à Niamey considérés de niveau international, ainsi qu'un autre au Parc du W, et à Agadez. Cependant, il faut noter qu'il existe bien d'autres hôtels moyens pour la satisfaction des besoins de logements des touristes.

Le secteur de l'artisanat de l'art est marginal en termes de gains en devises, mais son effet sur l'emploi est considérable, puisqu'on estime à 42 000 le nombre de personnes tirant tout ou une partie de leurs revenus de la confection et de la vente des produits de l'artisanat. Le secteur a bénéficié d'un important programme de soutien, mais manque un élément fondamental - un intermédiaire en

marketing - capable de lier un large réseau d'artisans aux exigences des marchés d'exportations qui évoluent constamment ; d'obtenir de crédit bancaire et de matières premières à l'étranger, et de fournir à ses artisans des avances (EDIC, 2008).

CHAPITRE II : GRANDE MURAILLE VERTE SAHELO-SAHARIENNE

2.1. Contexte régional de la grande muraille verte

Depuis plusieurs décennies, les pays de la zone sahélo-saharienne sont confrontés à un déficit pluviométrique persistant accompagné de la migration des isohyètes vers le Sud. Le phénomène de la sécheresse, combiné à des facteurs anthropiques (monoculture agricole, feux de brousse, défaut ou déficit de fumure, surpâturage etc.) a sérieusement affecté les grands équilibres écologiques, entraînant une dégradation des ressources naturelles, des sols et une baisse des productions agricoles, autant d'indicateurs d'un processus quasi inexorable de désertification.

Ainsi, les sécheresses récurrentes et la variabilité climatique, ayant abouti à une réduction de la production et des rendements, ont conduit les agriculteurs à développer des systèmes de production extensifs en défrichant les espaces forestiers existants. Parallèlement, la disparition du tapis herbacé et des points d'eau de surface durant la saison sèche a aussi entraîné des problèmes de migration et de mortalité du bétail, incitant les éleveurs à accroître leur prélèvement sur les ligneux pour nourrir leurs animaux.

Sur le plan socio-économique, la chute des productions agricoles a réduit de façon drastique les revenus des populations, ce qui, conjugué au manque de sources alternatives durables de revenus, d'infrastructures de base, économiques et sociales, explique la persistance de la pauvreté en milieu rural.

La gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes, en dépit des multiples programmes initiés depuis les années 1980, constitue encore un défi majeur dans les pays du Sahel. En effet, aux conséquences négatives d'une agriculture itinérante et d'une surexploitation des peuplements forestiers, se sont ajoutés d'autres facteurs plus dégradants que sont la salinisation, l'acidification des terres, ainsi que la forte pression humaine. Ainsi, avec l'extension des zones arides et semi-arides vers le Sud et l'émergence de foyers salinisés et/ou acidifiés, on assiste à une concentration des populations dans des espaces réduits, vivant sur des ressources naturelles limitées, difficiles à aménager à cause de la forte saturation des terres.

Ainsi, suite aux périodes de sécheresses qu'a connues l'Afrique dans les années 70, le monde entier a pris conscience que la sécurité alimentaire des populations sahéliennes n'était plus assurée en raison de :

- ✓ la fragilité des systèmes agricoles et des écosystèmes (cultures, parcours, forêts, etc...), et de la difficulté de maintenir la productivité des terres en zones arides et semi-arides, en particulier dans la zone sahélienne, limitrophe du Sahara,
- ✓ la gravité des conséquences de la dégradation des terres pour les populations locales dont les besoins s'accroissent et dépendent des ressources naturelles renouvelables ;
- ✓ les risques accrus des conflits entre agriculteurs et éleveurs, devant se partager momentanément un même espace et les mêmes ressources.

Il est donc indispensable que l'ensemble des acteurs d'un territoire intervienne pour aménager les ressources agro-sylvo-pastorales, en prenant en compte à la fois la gestion durable des ressources naturelles et les pratiques traditionnelles agricoles et pastorales.

Face à cette situation alarmante, les gouvernements des pays affectés, avec l'appui de la communauté internationale, se sont mobilisés en menant des projets et programmes d'appui au développement

(reboisement, récupération des sols dégradés, micro barrages et retenues d'eau, etc.). Malheureusement, la mise en œuvre de ces actions de développement n'a pas donné des résultats à la hauteur des espérances, mais cela a permis de mieux cerner la complexité écologique, technique et sociale de la question de la désertification. Grâce à cette accumulation des expériences des projets et programmes, l'Afrique bénéficie aujourd'hui de connaissances scientifiques et techniques solides à la fois en sciences agronomiques (agriculture, élevage, foresterie, etc.), en sciences naturelles (écologie, biologie, hydrologie, géologie, pédologie, etc.) et en sciences sociales (sociologie, démographie, géographie, économie, etc.) qui permettent de mieux orienter les décisions d'aménagement et de gestion durable des ressources naturelles.

Forts de l'impulsion donnée par les scientifiques, les décideurs au plus haut niveau se sont alors engagés à mettre en œuvre tous les moyens humains, techniques et financiers pour relever le défi de la lutte contre la désertification. Pour concrétiser cet engagement, l'Initiative Grande Muraille Verte a été proposée par l'ancien Président de la République Fédérale du Nigeria, S.E.M OLUSEGUN OBASANJO, reprise et conceptualisée par S.E.M. Maitre Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal sous l'appellation de Grande Muraille Verte ou Great Green Wall.

2.1.1. Genèse de l'Initiative Grande Muraille Verte Sahélo-saharienne en Afrique

L'initiative Grande Muraille a été concrétisée lors des rencontres des Chefs d'Etat, notamment :

- ✓ la 7ème session de la Conférence des Leaders et Chefs d'Etat membres de la CEN-SAD, tenue à Ouagadougou au Burkina Faso, les 01 et 02 juin 2005 ;
- ✓ le 5e Sommet ordinaire de l'Union africaine tenu en juillet 2005 à Syrte, en Libye qui a placé l'Initiative Grande Muraille Verte comme Programme majeur de l'Afrique dans la lutte contre la désertification ;
- ✓ la 8ème Session Ordinaire de l'UA tenue les 29 et 30 janvier 2007 à Addis-Abeba (Ethiopie) qui a vu l'endossement de l'initiative par l'Union Africaine.

Sur la base des instructions des Leaders, des Chefs d'État et de Gouvernement, des actions ont été engagées à divers niveaux pour concrétiser cet important engagement politique dont, entre autres :

- ✓ l'élaboration par la Commission de l'Union africaine d'un document de définition du concept, en étroite collaboration avec ses partenaires, notamment la Commission économique pour l'Afrique (CEA), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), l'Organisation Mondiale pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), le Secrétariat de la Convention des Nations Unies de lutte Contre la Désertification (UNCCD), l'Observatoire Sahélo-Saharienne (OSS) et le Programme Alimentaire Mondial (PAM). Ce document conceptuel a été soumis au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur la sécurité alimentaire, tenu à Abuja, au Nigeria, en décembre 2006. Les Chefs d'États et de Gouvernement se sont ensuite appropriés de l'initiative à leur huitième session ordinaire tenue à Addis-Abeba, en Éthiopie, en janvier 2007. Ils ont salué la naissance de la Grande Muraille Verte comme une initiative appropriée, permettant aux Etats Sahélo-Sahariens de faire face aux défis liés à la désertification et de son corollaire d'appauvrissement des sols et des populations.

Dans cette optique, la Commission a été instruite pour élaborer un plan de mise en œuvre de cette initiative. En septembre 2007, la Commission, avec l'assistance d'un groupe d'experts, a conçu un avant-projet de mise en œuvre pour les discussions avec les partenaires.

- ✓ Le Secrétariat de la CEN-SAD, en collaboration avec l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), a également élaboré un document conceptuel et un plan d'action (2008 – 2010) qui

repose sur une série d'études et de consultations techniques avec les États membres et les partenaires.

- ✓ La Conférence au Sommet des Leaders et Chefs d'État de la CEN-SAD qui s'est tenu à Niamey, au Niger, a demandé à la République du Sénégal d'aider à donner du contenu technique à cette ambitieuse idée de « Grande Muraille Verte ». Dans ce cadre, le Sénégal a organisé plusieurs conférences d'Experts et des Ministres de même qu'une table ronde en 2008 qui a permis de finaliser plusieurs documents : i) une Note conceptuelle ; ii) un Schéma conceptuel (document d'avant-projet) ; iii) les critères de définition des limites de la Muraille verte et une liste indicative des espèces végétales adaptées ; iv) le rôle des petits barrages et des étangs dans la Muraille verte ; (v) le cahier de charges pour l'élaboration du document de projet ; et vi) le coût indicatif de la mise en œuvre du projet.
- ✓ Le deuxième Sommet Union Européenne-Afrique qui s'est tenu à Lisbonne en décembre 2007, a adopté le premier Plan d'Action (2008-2010) pour la mise en œuvre du partenariat stratégique entre l'Afrique et l'UE. Le Plan d'Action fait partie de la stratégie conjointe Afrique-UE et prévoit au titre du partenariat Afrique-UE (N.6) sur le changement climatique, une action prioritaire visant à «coopérer pour faire face à la question de la dégradation des sols et de l'aridité croissante, y compris l'initiative Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel.
- ✓ Une consultation initiale organisée par la Commission Européenne, sur l'initiative «Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel» (GMVSS) a eu lieu à Bruxelles le 29 janvier 2008 afin de préciser les conditions du partenariat. L'une des recommandations principales de la réunion a porté sur la nécessité de fusionner les textes élaborés avec l'appui de l'OSS/CEN-SAD et la CUA. Dans ses conclusions, la réunion a aussi relevé la nécessité de préciser certains aspects de l'initiative, que les travaux préliminaires n'avaient pas encore abordés, et a entériné l'idée d'une étude conjointe CE-CUA sur la faisabilité et la portée de la GMVSS. Une autre recommandation concernait le statut de la GMVSS considérant l'initiative comme une plateforme fédérative.
- ✓ Le Sommet de la CEN-SAD a examiné en juin 2008 à Cotonou, le projet de Plan d'Action de la GMVSS. Ce sommet a également défini et précisé un certain nombre d'objectifs et d'activités pour prendre en compte, dans la nouvelle structure proposée, les enseignements tirés d'expériences vécues.
- ✓ Dans le cadre du partenariat UA-UE sur le changement climatique et du suivi de la réunion de Bruxelles, les partenaires ont convenu de la nécessité de réaliser une étude préalable de faisabilité (ou portée) sur la GMVSS, en vue de fournir aux décideurs de l'UA, de la CUA et de l'UE, des informations suffisantes leur permettant d'identifier les actions prioritaires à financer au titre du Plan d'Action de partenariat stratégique 2008-2010.
- ✓ L'atelier de concertation sur l'Etude conjointe AU-EU s'est tenu du 6 au 7 mai 2009 à Ouagadougou (Burkina Faso) sous l'égide de l'Union Africaine. Il s'agissait d'évaluer la portée et la pré faisabilité de l'initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel. L'objectif étant d'analyser les résultats de cette étude, d'y apporter des correctifs nécessaires, de formuler des recommandations, notamment sur le cadre institutionnel de mise en œuvre, la mobilisation des ressources et la faisabilité technique de l'initiative.
- ✓ La Conférence Ministérielle sur l'initiative de la Grande Muraille Verte s'est tenue le 17 octobre 2009 à N'Djamena (Tchad) en vue de finaliser le projet de convention sur l'Initiative. A l'issue de la rencontre, les Ministres présents (Mali, Niger, Sénégal et Tchad) se sont accordés sur un

projet de convention et un projet de déclaration et ont engagé le processus de signature et de ratification par les différents états concernés.

- ✓ La signature par les Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays couverts par la Grande Muraille Verte de la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte en juin 2010 à N'Djaména (Tchad) ;
- ✓ La mise à disposition par le FEM des 11 pays membres de la Grande Muraille Verte d'un montant de 85 000 000 US dollars dans le cadre du financement STAR de trois (3) domaines stratégiques du FEM-5 qui sont la dégradation des terres, l'atténuation au changement climatique et la conservation/l'utilisation de la biodiversité. En outre, le FEM pourrait fournir des fonds supplémentaires à partir des fonds régionaux et mondiaux, en vue de soutenir la mise en œuvre de l'IGMVSS.
- ✓ La tenue le 3 mars 2011 du premier Conseil Ordinaire des Ministres de l'Environnement de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, précédé de la réunion préparatoire des Experts les 1^{er} et 2 mars 2011 à N'Djaména (Tchad), ayant permis d'examiner et d'approuver le rapport du Comité Technique des Experts, les projets de documents de gestion et d'accords de coopération et les projets de règlements intérieurs de l'agence. L'ordre du jour n'étant pas épuisé lors de cette première session ordinaire, une session extraordinaire s'est tenue le 28 avril 2011 à Bamako qui s'est penchée sur l'opérationnalisation des organes de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, notamment son Secrétariat Exécutif.

2.1.2. Vision régionale de la Grande Muraille Verte

L'initiative «Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel» (IGMVSS) est une vision audacieuse des dirigeants de l'Union africaine pour la lutte contre la désertification et la dégradation des terres. La «muraille verte» concerne une zone d'environ 9 000 km de long et 15 km de large qui s'étend sur 11 pays allant du Sénégal à l'ouest, jusqu'à Djibouti à l'Est. Dans cette zone, les 11 pays s'engagent à participer à des interventions coordonnées pour créer un environnement plus vert qui contraste avec le désert Saharien.

La vision globale de cette initiative est de mobiliser tous les acteurs concernés afin de traiter la désertification et la dégradation de l'environnement en synergie avec les actions de gestion des ressources naturelles et en prenant en compte la nécessité d'améliorer les moyens de subsistance des communautés locales dans les zones sahélo-sahariennes. Cette vision cherche à renforcer l'engagement des pays à mettre en œuvre des initiatives régionales et mondiales, tels que la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNCCD), la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Convention sur la diversité biologique (CDB), et le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) de l'Union Africaine.

En effet, la nécessité de lutter contre la désertification et la dégradation des terres est devenue une priorité majeure dans la région depuis les sécheresses survenues au Sahel en 1973 et en 1984. En outre, la progression du désert du Sahara vers le sud du Continent est considérée comme un défi majeur auquel aucun pays ne peut s'attaquer seul. Ainsi, la Grande Muraille Verte est un terme métaphorique pour exprimer une vision unifiée adoptée par les dirigeants comme une réponse à ce défi à travers une gestion durable des écosystèmes traversés. Elle demande une combinaison d'interventions à la base et des actions ciblées menées par les gouvernements pour améliorer la production agricole, la gestion du bétail, la création et la gestion efficace des aires protégées, la gestion durable des forêts, des éco-villages avec les communautés saines et prospères.

2.1.3. Objectifs régionaux de la Grande Muraille Verte

2.1.3.1. Objectif global

L'objectif global de l'Initiative Grande Muraille Verte est l'amélioration des moyens de subsistance des communautés locales dans les zones sahélo-sahariennes à travers une gestion saine des écosystèmes traversés dans les zones saharo-sahéliennes comprises entre les isohyètes 100 mm au Nord et 400 mm au Sud, une mise en valeur durable des ressources naturelles existantes et la lutte contre l'avancée du désert et la pauvreté des populations rurales. A cause de l'engouement suscité par ce programme panafricain, plusieurs pays africains ont manifesté leur volonté d'adhérer à cette initiative, ce que du coup va élargir probablement cette zone d'intervention au delà de l'isohyète 500 mm.

2.1.3.2. Objectifs spécifiques

L'atteinte de cet ambitieux objectif global se fera à travers la mise en œuvre d'un certain nombre d'objectifs spécifiques dont les plus importants sont :

- ✓ la conservation/valorisation des écosystèmes particuliers dans le Sahel et le Sahara, ainsi que la biodiversité qu'ils renferment ;
- ✓ la restauration/conservation des sols dégradés pour l'amélioration des productions agricoles, pastorales, forestières et halieutiques ;
- ✓ la diversification des systèmes d'exploitation ;
- ✓ la satisfaction des besoins domestiques (en produits ligneux et/ou non ligneux) ;
- ✓ l'amélioration des conditions de vie des populations par l'accroissement de leurs revenus à travers la promotion d'activités génératrices de revenus et la création des infrastructures socioéconomiques de base ;
- ✓ l'amélioration des capacités de séquestration du carbone dans les couvertures végétales et les sols.

2.1.4. Effets et impacts attendus

L'édification de la Muraille Verte dans aura des effets et impacts très positifs sur les populations, ainsi que sur leur cadre de vie. Il s'agit en particulier de :

- ✓ la réduction de l'érosion des sols : la présence de la couverture végétale amoindrit la vitesse des vents et favorise l'infiltration des eaux de pluies ;
- ✓ la restructuration des sols dégradés : l'accroissement de la matière organique, d'origine végétale et animale, entraîne une restructuration des sols ;
- ✓ l'accroissement du taux de reforestation des pays traversés par la GMV : pour, entre autres, restaurer les équilibres éco-climatiques et restaurer la biodiversité ;
- ✓ la relance, le développement et la diversification de l'agriculture et de l'élevage, tant par le volume des productions végétales et animales que par l'importance de la population active occupée par ces sous-secteurs ;
- ✓ la restauration, la conservation et la valorisation de la biodiversité végétale et animale, les mises en défens et autres espaces boisés privés contribuant à la régénération de la végétation naturelle et au retour de la faune sauvage : oiseaux, petit gibier, serpents, etc.
- ✓ l'accroissement de la couverture des besoins locaux en produits forestiers, notamment en bois de feu et de service, mais aussi en produits non ligneux : gommes, résines, racines, feuilles, écorces, fruits, pharmacopée etc.
- ✓ l'amélioration du niveau de vie et de la santé du fait d'une amélioration notable de l'alimentation améliorée, du cadre de vie et d'une plus grande disponibilité des besoins domestiques (eau, énergie, infrastructures sociales etc.);

- ✓ l'inversion du phénomène de l'exode rural, progressivement, les « émigrés écologiques » et les forces à la recherche de travail vont repeupler ces zones réhabilitées par la proximité de la GMV ;
- ✓ la maîtrise des ressources en eau, à travers la mise en place de bassins de rétention, de lacs artificiels et d'ouvrages hydrauliques qui contribueront à l'amélioration des systèmes de production.

Les bénéfices environnementaux mondiaux associés à cette importante initiative sont entre autres : la protection des écosystèmes forestiers, la protection de la biodiversité, ainsi que la séquestration de 0,5 à 3,1 millions de tonnes de carbone par an. L'initiative GMV va également contribuer à une plus grande résilience des écosystèmes sahéliens et des moyens de subsistance des populations face au changement et à la variabilité du climat.

2.1.5. Acteurs et Bénéficiaires

Les effets et impacts de l'Initiative Grande Muraille Verte seront bénéfiques à diverses catégories d'acteurs à savoir :

- la communauté internationale : les objectifs de la GMV prennent parfaitement en compte les préoccupations internationales en terme de mécanisme de développement propre : réduction de l'effet de serre, absorption et séquestration de carbone, réduction des migrations économiques et écologiques ;
- l'Etat : la GMV constitue une opportunité pour amplifier les programmes de restauration et de préservation de l'environnement, de réduction de la pauvreté et d'amélioration de la sécurité alimentaire ;
- les communautés locales : la GMV constitue pour les régions, les municipalités et les communautés rurales un instrument de dynamisation du développement local et d'appui à la gestion concertée et durable des ressources naturelles partagées ;
- les acteurs du secteur primaire : la GMV est une opportunité pour les producteurs à la base (agriculteurs, éleveurs, artisans, guérisseurs, chasseurs) de disposer davantage d'actifs naturels et de diversité biologique. Le développement des sites d'écotourisme seront aussi de réelles opportunités économiques pour l'Etat et les privés ;
- les structures de formation et de recherche : la GMV sera un cadre idéal pour la recherche fondamentale et appliquée. Elle permettra aussi aux chercheurs de se rapprocher des communautés à la base autour de thèmes de recherche adaptées à leurs préoccupations ;

2.1.6. Principes fondamentaux et approche méthodologique de mise en œuvre

2.1.6.1. Principes fondamentaux

L'initiative grande muraille verte se veut être un catalyseur de la lutte contre la désertification et la pauvreté dans les régions désertiques du circum-sahara et une contribution à l'alliance mondiale contre le changement climatique lancé par la Communauté Internationale. Elle repose sur les principes fondamentaux suivants :

- ✓ concilier la lutte contre la désertification avec une croissance économique durable, réduire la pauvreté et assurer un développement social soutenu ;
- ✓ concilier la restauration des terres dégradées avec l'amélioration des productions, la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire ;
- ✓ constituer un cadre stratégique intégrant les questions de changement climatique, de lutte contre la désertification, de protection de la biodiversité et de développement durable ;

- ✓ constituer une coalition africaine pour faire front commun à la désertification, au changement climatique et à la perte de la biodiversité ;
- ✓ constituer une nouvelle approche fédérant les efforts des Etats africains, de leurs populations et de leurs partenaires pour lutter contre la désertification et promouvoir le développement durable dans la zone sahélo-sahélienne.

2.1.6.2. Approche méthodologique

La Grande Muraille Verte apparaît comme une opportunité de développement intégré des zones arides du Sahel et de Sahara et de valorisation des ressources naturelles, dans le cadre d'une approche programme responsabilisant les acteurs à la base et requérant un alignement des interventions des partenaires techniques et financiers aux politiques et stratégies des Etats. Dans cette optique, la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'Aide Publique au Développement (APD) constituera une source d'inspiration pour la mise en œuvre des actions retenues.

2.1.7. Cadre stratégique de mise en œuvre

Le cadre stratégique de mise en œuvre de l'Initiative Grande Muraille Verte se basera sur :

- ✓ un dispositif institutionnel plus adapté, unissant tous les pays concernés dans le même combat et selon une approche programme ;
- ✓ une coordination dans la planification, l'exécution, le suivi-évaluation et la mobilisation des ressources,
- ✓ une harmonisation des interventions et une rationalisation des ressources,
- ✓ un Plan d'action régional consolidé tenant compte des spécificités de chaque pays partie ;
- ✓ une Plateforme de Partenariat et de Coopération Scientifique, Technique et Financier,
- ✓ un système de recherche opérationnelle multidisciplinaire d'accompagnement.

2.1.8. Tracé Global Indicatif global de la Grande Muraille

La zone d'intervention du Programme Grande Muraille Verte (GMV) se situe entre les isohyètes 100 mm et 400 mm au sein de laquelle sera érigée une bande de 15 km de large environ, linéaire et continu autant que possible. Toutefois, face à certains facteurs, le tracé peut s'interrompre, monter au Nord ou descendre plus au Sud. Les facteurs déterminants dans l'édification de la bande verte sont la pluviométrie, la disponibilité de la main-d'œuvre et l'adhésion des populations.

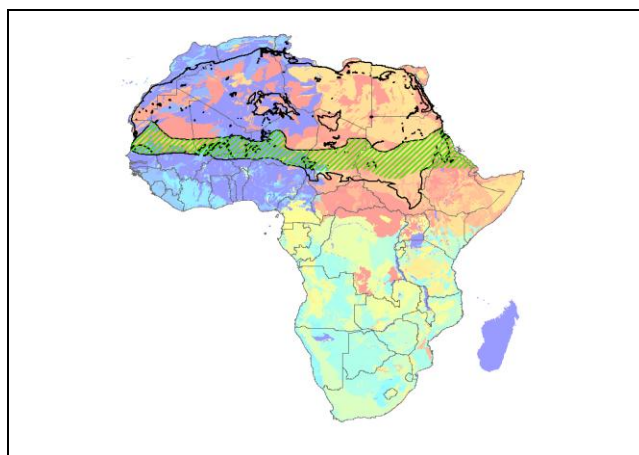


Figure 2 : Zone d'intervention/Emprise du Programme Grande Muraille Verte Sahélo-Saharienne

2.2. Contexte national de la Grande Muraille Verte

2.2.1. Vision

Au Niger, l'Initiative Grande Muraille Verte Sahélo-Sahélienne vise, à l'horizon 2035, le développement des communautés locales à travers une approche novatrice et inclusive consistant à mettre en synergie les actions de lutte contre la désertification, de conservation de la biodiversité, de lutte contre les changements climatiques et d'appui aux systèmes de production agro-sylvo-pastorale. La finalité étant de reverdir le Niger et de contribuer à une sécurité alimentaire durable des populations et du cheptel.

2.2.2. Zone d'intervention de la Grande Muraille Verte au Niger

La zone d'intervention de la Grande Muraille Verte au Niger, comprise entre les isohyètes 100 mm au Nord et 500 mm au Sud (figure 3), s'étale sur trois (3) des quatre zones climatiques, à savoir du Nord au Sud: la zone saharienne, la zone sahélo-saharienne et la zone sahélienne (figure 4).

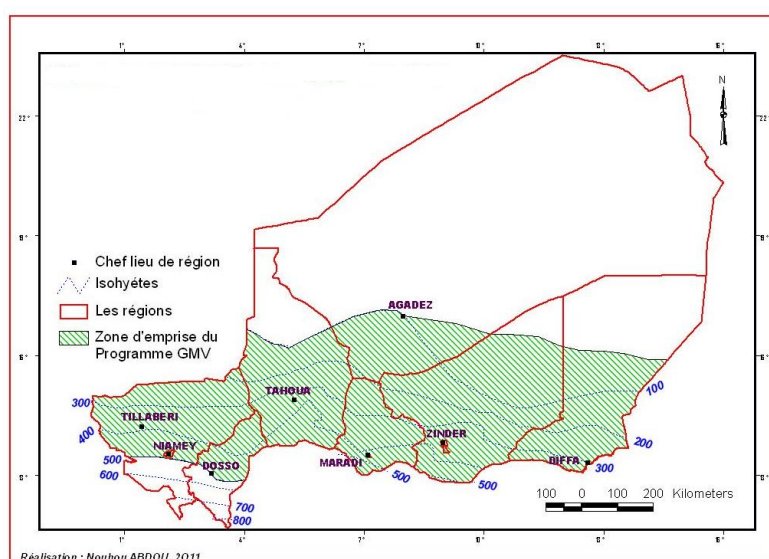


Figure 3 : Zone d'intervention de la Grande Muraille Verte au Niger

2.2.3. Zones climatiques du Niger

Pays continental d'Afrique de l'Ouest, le Niger se caractérise par des conditions climatiques particulièrement drastiques du fait que les 2/3 de sa superficie (1.267.000 km²) sont localisés en zone saharienne désertique et 1/3 en zone soudanienne et sahélienne. La pluviométrie annuelle varie de 800 mm dans l'extrême sud à moins de 50 mm au nord. Le climat est aride, de type saharien au nord, sahélo-saharien au centre et soudano-sahélien au sud. Les principales zones climatiques sont présentées sur la figure 3 ci-dessous.

2.2.3.1. Zone Saharienne

La zone est définie par une pluviométrie moyenne annuelle inférieure à 200 mm. La zone Saharienne est caractérisée par un climat aride ou semi-aride avec des températures moyennes élevées et des températures extrêmes très contrastées, une humidité relative très basse et des précipitations rares et extrêmement irrégulières. La végétation est représentée par des steppes des climats arides, notamment la steppe herbeuse à *Acacia*, à couverture lâche composée des plantes épineuses xérophytes et des graminées. La densité de la population est généralement très faible (<10 habitant/km²) et elle est consacrée à l'élevage (caprins et camelins) et aux activités non agricoles (artisanat, tourisme,

exploitation du sous-sol, commerce). L'agriculture en irrigué est présente dans les oasis et représente une importante source de revenus. Elle est composée des écosystèmes particuliers comme :

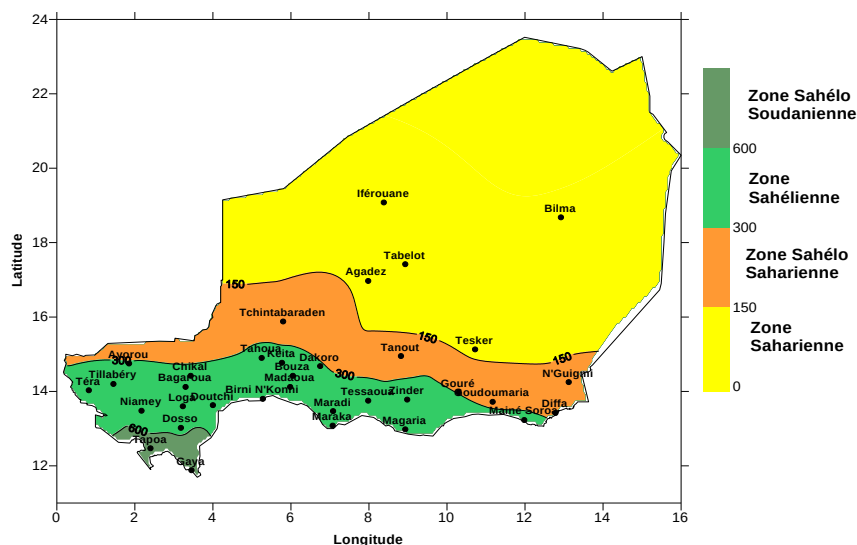


Figure 4 : Zones climatiques du Niger

- ✓ **Azaouagh** : La vallée de l'Azaouagh est une vallée fossile qui réunit tous les drainages du versant ouest de l'Aïr (Irhazer) pour confluer dans le Dallol Bosso. Elle est partagée entre le Niger et le Mali et est une zone pastorale d'élection pour les éleveurs peuhls et touaregs ; la race Azaouagh est parmi les zébus sahéliens la plus appréciée pour son aptitude laitière qui dénote des pâturages d'origines de bonne qualité.
- ✓ **Aïr** : Le massif de l'Aïr est un affleurement basaltique caractérisé par un relief important qui atteint les 2000 m d'altitude. La végétation de l'Aïr représente, au sein d'un environnement désertique, un îlot de végétation sahélienne avec localement des composantes soudanienne et des composantes saharo-méditerranéennes. Des écosystèmes très particuliers et fragiles se trouvent dans les vallées de l'Aïr et constituent une enclave relique de la faune de montagne (Mouflons à manchettes...).
- ✓ **Les Oasis de l'Aïr** : Les oasis les plus importantes sont celles d'Iferouane, Timia et Tabelot, mais d'autres existent dans les vallées du Massif. Elles sont caractérisées par une végétation dense ponctuée de petites parcelles agricoles cultivées de manière intensive en utilisant l'eau souterraine.
- ✓ **Les oasis du Kaouar** : elles se différencient de celles de l'Aïr pour leur éloignement et pour l'exploitation artisanale du sel.
- ✓ **Plateaux désertiques de Djado et de Mangueni** : ce sont des plateaux rocheux et désertiques qui se trouvent à la frontière Nord-Est du pays avec une élévation d'environ 800 m et qui sont traversés par trois principaux talwegs appelés enneri.
- ✓ **Ténéré** : Désert de sable mouvant s'étendant entre l'Aïr et les plateaux désertiques du Nord-Est, le désert du Ténéré se décompose en trois zones distinctes : le Ténéré du Tafassasset, l'Erg du Ténéré et le grand Erg de Bilma.
- ✓ **Irhazer** : vaste dépression argileuse située à l'ouest de l'Aïr, l'Irhazer est une zone d'épandage pour les koris du Sud de l'Aïr qui se regroupent pour former « l'Irhazer Won Agadez » avant de se perdre dans la vallée de l'Azaouagh. Cette zone a la particularité de posséder une nappe sous pression en dessous des grès d'Agadez permettant l'irrigation par puits artésien.
- ✓ **Massif de Termit** : c'est un massif rocheux qui s'élève à six cent mètres des plaines sableuses de la partie Sud-Est de la zone saharienne ; il est sur la bordure méridionale de l'Erg du Ténéré. Le

Termit est aussi, même si de façon moins importante que l’Air, un sanctuaire de la faune relique de la région désertique.

2.2.3.2. Zone Saharo-Sahélienne

La zone saharo-saharienne est définie par une pluviométrie moyenne annuelle comprise entre 200 et 300 mm. Elle constitue la transition entre le Sahara et le Sahel, avec des précipitations aléatoires, mais qui en année favorable permettent le développement de l’agriculture pluviale (mil). La végétation naturelle est composée principalement d’épieux xérophytes dont la densité moyenne augmente vers l’isohyète 300 mm. Cette zone, considérée comme la zone traditionnellement pastorale, est en train d’être rapidement colonisée par les champs à cause de la montée du front des cultures, surtout là où la pression démographique est forte. Les écosystèmes particuliers composant cette zone sont :

1. Le Gorouol : c’est le plus important affluent du Niger. Il renferme plusieurs mares permanentes et semi-permanentes. La caractéristique principale de la zone est la culture irriguée ou en décrue du niébé, qui se fait avec des techniques traditionnelles.
2. La Koumadougou : la Koumadougou Yobé est un cours d’eau semi-permanent qui prend sa source au Nigeria puis se jette dans le lac Tchad. La zone autour de la rivière est caractérisée par des méandres et des sols hydromorphes favorables aux cultures de contre saison.
3. Le lac Tchad : Le lac Tchad est le plan d’eau le plus important du pays. La zone du lac recèle de potentialités non négligeables malgré les contraintes naturelles dont le phénomène d’ensablement est le plus menaçant.

2.2.3.3. Zone Sahélienne

Le sahel est défini par une pluviométrie moyenne annuelle comprise entre 300 et 400 mm. La végétation est caractérisée par la présence des savanes claires : savane arbustive à couverture lâche ou moyenne et des savanes arborées moyennement dégradées. L’agriculture y est très pratiquée, surtout les céréales pures ou en association avec les légumineuses. Dans les zones humides des vallées, des activités importantes de maraîchage et d’arboriculture sont développées. L’élevage est aussi très répandu, en système extensif transhumant ou agropastoral. Elle est une zone densément peuplée surtout dans le centre du pays. Elle est composée de plusieurs systèmes dont les plus importants sont :

- ✓ La zone des plaines de l’Est : Elle intéresse le Sud des régions de Tahoua (à l’Est de l’Ader Douchi Maggia), Maradi et Zinder entre les 300 et les 600 mm de pluies annuelles. Les plaines de l’Est constituent le grenier du pays pour les cultures pluviales traditionnelles (mil, sorgho, niébé, arachide), en fournissant environ la moitié des productions céréalières du Niger ;
- ✓ Le système dunaire de l’Ouest : Les systèmes dunaires de Tillabery, Dosso et Tahoua sont beaucoup moins densément habités que la zone des plaines de l’Est et l’agriculture en pluviale y est limitée en superficies comme en rendements. Pareillement à la zone de transition saharo-sahélienne, ces formations dunaires sont des nouvelles terres de colonisation pour l’agriculture ;
- ✓ La vallée de la Tarka : La Tarka est une vallée fossile qui traverse sur environ 300 km les régions de Maradi et Tahoua. Elle recèle d’importantes potentialités qui nécessitent d’être protégées et mises en valeur ;
- ✓ Le Goulbi N’Kaba : le Goulbi N’Kaba prend sa source au Nigeria. C’est un cours d’eau temporaire qui traverse les départements d’Aguié (Gazaoua), Mayahi, Dakoro et Guidan Roumdji sur une longueur de 170 km. L’aspect le plus intéressant de ce Goulbi est la doumeraie qui, actuellement couvre une superficie de 31.500 ha ;
- ✓ Les cuvettes de Mainé-Soroa : C’est un système des cuvettes humides qui se trouvent au Sud-Est du département de Gouré (Région de Zinder) et au Sud-Ouest de Mainé-Soroa, (Région de

Diffa). Ces cuvettes constituent de véritables enclaves forestières et sont cultivées en maraîchage et en arboriculture fruitière ;

- ✓ La zone des plateaux de l'Ouest : elle est située dans le sud-ouest du pays dans la région de Tillabéry, la partie centrale de la région de Dosso et la partie sud-orientale de Tahoua. Le système agro-pastoral est caractérisé par les céréales en pluviale (mil, sorgho) associées aux légumineuses (niébé) avec un bon équilibre entre l'agriculture et l'élevage au niveau des exploitations ;
- ✓ La vallée du fleuve méridional : La zone du fleuve offre de fortes possibilités de développement de l'agriculture irriguée. Cette partie de la vallée du fleuve qui va de Tillabéri à Gaya a connu des efforts significatifs pour la diffusion des périmètres irrigués ;
- ✓ Le dallol Bosso : Le dallol Bosso est une vallée fossile, avec des écoulements souterrains affleurants, qui prennent leur origine dans la vallée de l'Azaouagh et confluent dans le fleuve Niger 350 km plus au Sud. La proximité des eaux souterraines constitue un potentiel pour les cultures irriguées, qui concurrencent alors l'élevage ;
- ✓ L'ensemble Ader Doutchi Maggia et Tarka : L'Ader Doutchi Maggia et la basse vallée de la Tarka sont constituées par un système de vallées encaissées caractérisées par les cultures irriguées (maïs, sorgho, tubercules, coton, légumes) et en particulier la culture intensive de l'oignon ;
- ✓ Le Goulbi Maradi : le Goulbi Maradi connaît encore des écoulements importants, même s'ils sont saisonniers. Cependant, la construction du barrage de Jibbia rend les écoulements de plus en plus aléatoires. Le Goulbi alimente le lac de Madarounfa. Le Goulbi présente des potentialités énormes pour l'irrigation et le boisement le plus important de la région – la forêt de Baban Rafi – qui est une savane arborée à Combretacées dominée par *Combretum micranthum*, *Combretum nigricans* et *Guiera senegalensis*. Elle a une superficie de 56.000 ha à cheval sur les départements de Madarounfa et de Guidan Roumji ;
- ✓ Les Koramas : Les Koramas sont constituées par un ensemble de cuvettes entrecoupées par des dunes. C'est une zone de vallées constituée par deux koris principaux qui sont le Zermou et la Korama. Elles sont caractérisées par la présence d'une nappe phréatique peu profonde (2 à 10 m) et de nombreuses mares permanentes et semi-permanentes, ce qui fait des Koramas un écosystème à fort potentiel de terres irrigables qui autorisent la culture de cannes à sucre et le développement des cultures maraîchères.

2.2.4. Caractéristiques biophysiques de la zone d'intervention du programme au Niger

Caractérisé par de basses altitudes (200 à 500 m), le relief dans la zone d'intervention de la Grande Muraille Verte est marqué par des massifs montagneux très anciens au Nord-Ouest (massif de l'Aïr), des plaines et des plateaux au sud. La partie Nord est occupée par des grandes zones géomorphologiques dont les principales sont:

- le massif gréseux du Termit ;
- les grandes zones d'épandage des écoulements venant de l'Aïr ;
- les plateaux désertiques.

La partie Sud est caractérisée par une alternance de plaines et de plateaux entrecoupés par des :

- affleurements de roches précambriennes à l'Ouest ;
- chaînes de collines du crétacé et du tertiaire au centre et à l'Est ;
- vallées et cuvettes d'Ouest en Est.

La pluviométrie est caractérisée par une forte variation dans l'espace et dans le temps. Cette pluviométrie permet en année normale la recharge des nappes, la formation des plans d'eau et le

développement du couvert végétal. Depuis le début des années 70, on observe une baisse de la pluviométrie qui se traduit par une migration des isohyètes vers le Sud (DMN, 2005).

2.2.5. Emprise de la Grande Muraille Verte au Niger

L'emprise géographique de la muraille verte ou la bande verte de 15 km de large sur environ 1500 km dans la partie du Niger (Figure 5) est définie dans la zone à cheval entre la zone agricole et la zone pastorale, comme recommandé par les consultations régionales effectuées en 2010. Plusieurs raisons ont soutenu cette proposition, notamment : (i) la création des conditions favorables à l'amélioration de la production agricole, sylvicole et pastorale; (ii) la création des conditions favorables au maintien des animaux, aussi longtemps que possible dans la zone; (iii) l'alternative à la descende précoce des animaux dans la zone agricole du Sud ; (iv) la prévention des conflits d'utilisation du foncier.

La zone d'intervention de l'Initiative Grande Muraille Verte s'étend sur les régions de Diffa, Zinder, Maradi, Tahoua, Agadez, Dosso, Tillabéri et Niamey et couvre toutes les espaces compris entre l'isohyète 100 mm au Nord et 500mm au Sud. Elle couvre deux cent vingt huit (228) Communes.

Pour une meilleure connaissance des ressources, il est prévu la réalisation d'une Cartographie d'Occupation des Sols permettant de ressortir les différentes unités paysagiques et leurs vocations, notamment les terres agricoles, les terres vacantes, les terres forestières, les terres ensablées, les espaces pastoraux, les habitations, les terres mortes, les plans et cours d'eau, les routes et couloirs à bétail. Cette cartographie permettra à terme de prendre des décisions pour une gestion rationnelle et durable des terres et d'identifier les sites potentiels de mise en route de grands chantiers de reboisement.

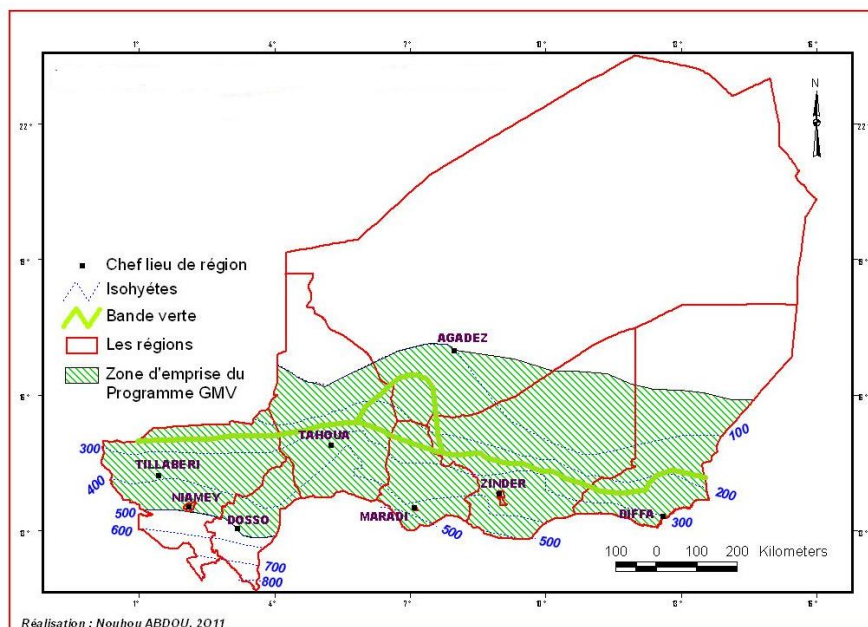


Figure 5 : Localisation de la muraille verte dans la zone d'intervention du programme

2.2.6. Enjeux et problématiques majeurs dans la zone d'intervention du programme

Les enjeux majeurs liés à la gestion durable des ressources naturelles au Niger découlent d'un certain nombre de contraintes dont les plus importantes sont :

- la forte pression démographique ayant pour conséquence la diminution de la taille de l'exploitation, la disparition de la jachère dans les systèmes d'exploitation, la surexploitation des terres souvent sans amendement organique et minéral et la mise sous culture de terres marginales ;
- la mauvaise qualité des sols et l'état avancé de leur dégradation. En effet, les sols de la zone sont très pauvres en matière organique et ont en général un faible potentiel de fertilité, excepté les bas fonds. Certains versants sont déjà complètement dégradés et érodés. Toutefois, le Niger a développé, au fil des ans, des actions réussies en matière d'agroforesterie et de régénération naturelle assistée ;
- le mode d'élevage de type extensif et incontrôlé ;
- les mauvaises pratiques agricoles nécessitant régulièrement de nouvelles terres à défricher et une faible intensification.

Ces contraintes ont tendance à accentuer les menaces qui pèsent sur les principaux équilibres environnementaux. Celles-ci se résument à la diminution des débits des cours et plans d'eau, à la disparition de la végétation et de la faune, à l'ensablement des cuvettes oasiennes, à la dégradation des vallées fertiles (Irhazer, Maggia, Tarka, Goulbi Maradi), à l'abaissement des nappes phréatiques et à la salinisation des terres.

2.3. Expériences nigériennes en matière de gestion durable des ressources naturelles

Au plan environnemental, le Niger, tirant les leçons des sécheresses de 1973 et 1984, a organisé en 1984 un débat national sur la lutte contre la désertification, ayant permis d'identifier et de mettre en œuvre, de manière participative, un ensemble cohérent de stratégies et de politiques appelé «Engagement de Maradi». L'esprit et la lettre de l'Engagement de Maradi sont en conformité avec les engagements internationaux pris à Rio de Janeiro, en 1992, au Sommet Planète- Terre.

Cet engagement a conduit très tôt le Niger, après avoir souscrit à l'Action 21 et aux principes contenus dans la déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement, à ratifier toutes les conventions Post-Rio, au nombre desquelles la Convention Internationale de Lutte Contre la Désertification, la Convention sur la Diversité Biologique et la Convention sur les Changements Climatiques.

Au fil du temps, de nombreuses approches de développement ont été développées, ce qui a permis l'éveil des consciences nationales et suscité l'instinct de protection et de conservation de l'environnement en milieu rural et urbain. Ces approches participatives centrées sur les aménagements cantonaux, la gestion des terroirs villageois, la gestion des ressources naturelles, le développement local et le développement communautaire, pour ne citer que celles-là, ont contribué à responsabiliser davantage les populations rurales ; de ce fait, elles constituent le socle des avancées significatives enregistrées dans le domaine de la gestion décentralisée de nos forêts naturelles, la gestion conservatoire des eaux et des sols et l'agro foresterie.

En matière de gestion des forêts, il importe de souligner que près de 2000.000 d'hectares de forêts naturelles ont été aménagées de 1980 à nos jours. En outre, les actions de reboisement de grande envergure ont été entreprises comme la Ceinture Verte de Niamey s'étalant sur environ 2 500 ha, ainsi que de nombreux bois villageois issus de l'Engagement de Maradi et des plantations de la Fête Nationale de l'Arbre.

De même, le reverdissement du Niger s'est traduit par la régénération de peuplements naturels, sur plus de 5 millions d'hectares. Il s'agit là de la plus grande transformation de l'environnement au Sahel, voire en Afrique au Sud du Sahara, comme en témoigne l'image qui suit.



Régénération naturelle assistée Région de Zinder (Source C. Reij)

Dans le domaine de la récupération des terres, le Niger a développé aussi plusieurs bonnes pratiques : zaï (tassa), demi-lune, cordons pierreux, paillage (mulching), fixation des dunes, banquettes anti-érosives, tranchées, sous-solage, seuils d'épandage, ayant permis de redresser la fertilité des terres et d'assurer l'équilibre biologique des sols, comme l'attestent les images suivantes :



Technique de Tassa (Zaï) dans la Région de Tahoua (Source CSIN-GDT)



Technique de Demi-lunes agricoles dans la Région de Tillabéri (Source C.Reij)



Technique des banquettes sur le plateau de Bougoum dans la Région de Tillabéri

Ces actions de récupération des terres et de restauration de l'environnement ne pourront avoir des impacts significatifs, à moyen et long terme, sur les conditions de vie des populations, que si des actions de gestion durable des terres sont entreprises à grande échelle et portant sur :

- **la gestion des cultures** : agriculture de conservation avec rotation des cultures et cultures intercalaires, gestion intégrée des ennemis des cultures, plantation d'arbres et agroforesterie, paillage et gestion des résidus agricoles, bonnes pratiques d'agriculture biologique ;
- **l'amélioration des pâturages et des parcours naturels** : processus de pâturage planifié combiné à des points d'eau, ensemencement des graminées et de ligneux, lutte contre les plantes envahissantes et les feux de brousse ;
- **l'aménagement des forêts naturelles** : exploitation rationnelle du bois-énergie, plantation, régénération naturelle, brise-vent, protection contre les feux de brousse et le déboisement, conservation durable de la diversité végétale ;

- **l'amélioration de la gestion des sols** : enfouissement des résidus des cultures, amendement organique et humique (compost, fumier et engrais verts), gestion intégrée des éléments nutritifs du sol, techniques culturales respectueuses de l'environnement ;
- **l'amélioration de la gestion des eaux de pluie** : sous-solage et scarifiage, bandes de végétation enherbées, réhabilitation des terres incultes, ouvrages de recharge de la nappe phréatique, techniques de drainage et de conservation des eaux.

En matière d'accès à l'eau potable, d'énormes investissements ont été réalisés de l'indépendance à nos jours. Les efforts entrepris au cours des cinquante dernières années ont été appréciables. A titre illustratif, de 1960 à 2009, 31633 points d'eau modernes ont été réalisés dans le domaine de l'hydraulique villageoise et pastorale, dont 7 000 pendant la période 1960-1980. 8.000 de 1980 à 1990 et 16.633 pendant la période 1990-2009.

2.4. Grande Muraille Verte et les politiques et stratégies au Niger

L'Initiative Grande Muraille Verte cadre bien avec les Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) que le Niger a signés et ratifiés, ainsi que les politiques et stratégies régionales, sous-régionales et nationales comme développé dans les paragraphes qui suivent.

2.4.1. Liens avec les politiques et stratégies internationales

Au niveau international, le Niger s'est fortement engagé dans la mise en œuvre de trois principaux Accords Multilatéraux sur l'Environnement issus de Rio (CCNULCD, CNUDB et CNUCC) à travers leur déclinaison en Plans d'Action Nationaux. Aussi, un effort particulier a été consenti par le Niger en alignant la SDRP sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). L'Initiative GMVSS, en contribuant à l'atteinte de la SDRP, va ainsi contribuer à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et à la mise en œuvre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement.

2.4.2. Liens avec les politiques et stratégies régionales et sous régionales

L'évolution du concept de l'Initiative grande muraille verte, de l'édification d'une bande verte de plantation d'arbres vers une approche intégrée de gestion des ressources naturelles, a amené les Etats à procéder à un meilleur cadrage des actions à entreprendre, en tenant compte des instruments et accords régionaux et sous régionaux sur l'Agriculture et l'Environnement (le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) de la CEDEAO et le Plan d'Action Environnemental du NEPAD).

2.4.3. Liens avec les politiques et stratégies nationales

L'Initiative Grande Muraille Verte est mise en cohérence avec la Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) et la Stratégie de Développement Rural (SDR) qui sont les deux principaux cadres stratégiques de référence existants. Elle constitue un outil majeur de mise en œuvre de l'Initiative 3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens » du Programme du Président de la République et vient en complément des projets et programmes en cours axés sur la gestion durable des ressources naturelles.

En effet, l'Initiative 3N comporte les quatre (4) axes suivants:

- ✓ Accroître les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques ;
- ✓ Améliorer la résilience des populations nigériennes face aux crises alimentaires et aux catastrophes naturelles;
- ✓ Assurer un approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et agroalimentaires;
- ✓ Créer un environnement favorable pour la réalisation d'une sécurité alimentaire durable basée sur les productions agricoles et agroalimentaires nationales.

Il apparaît également que les principes de l'IGMV Niger sont en cohérence avec ceux de l'Initiative 3N dont notamment :

- ✓ La concentration des appuis sur la commune, le village et l'exploitation agricole familiale en vue d'améliorer la productivité;
- ✓ L'approche « village par village » et « commune par commune » avec l'implication effective et responsabilisante des populations bénéficiaires au processus de planification et de mise en œuvre des projets villageois ;
- ✓ Les appuis ciblés pour augmenter les rendements des principales cultures vivrières (mil, sorgho, riz, blé, maïs) et des productions animales/halieuques ;
- ✓ L'appui à la promotion des productions alimentaires de substitution : niébé, manioc, patate douce, pomme de terre à travers le développement des cultures de contre saison ;
- ✓ L'appui soutenu à la promotion des filières agricoles à haute valeur ajoutée pour lesquels le Niger a un avantage comparatif (Oignon, poivron, niébé, arboriculture fruitière) principalement par la promotion de la petite irrigation ;
- ✓ L'appui soutenu à la promotion de l'élevage à cycle court (ovins, caprins et volaille), de l'embouche et de la valorisation des productions animales (lait, viande, cuirs et peaux) ;
- ✓ La gestion durable des ressources naturelles pour assurer la durabilité de la base productive de l'agriculture ;
- ✓ La recherche d'approches permettant l'adaptation aux changements climatiques;
- ✓ La mobilisation de la femme et de la jeunesse rurale pour être le fer de lance de l'initiative;
- ✓ La promotion de la bonne gouvernance dans l'opérationnalisation de l'i3N (Gestion efficace des ressources naturelles, des ressources humaines et financières, fonctionnement institutionnel, renforcement des capacités, etc.) ;
- ✓ La création d'une synergie et complémentarité des efforts et des actions ;
- ✓ La valorisation des compétences et des savoir-faire locaux.

PARTIE II : PLAN D’ACTIONS

CHAPITRE 3 : PLAN D' ACTIONS

3.1. Principales thématiques du Plan d'action

Le premier Plan d'Action Quinquennal 2012-2016 de l'Initiative Grande Muraille Verte au Niger repose sur les thématiques majeures suivantes :

- ✓ Le renforcement de la recherche/développement pour la capitalisation des expériences passées et la recherche de solutions à des problématiques nouvelles auxquelles seront confrontées les activités de terrain ;
- ✓ La conservation/valorisation de la biodiversité à travers une gestion durable des ressources naturelles, notamment forestière, faunique et halieutique ;
- ✓ La protection et gestion durables des cours et plans d'eau et promotion des filières halieutiques;
- ✓ La gestion durable des forêts naturelles et restauration des terres dégradées ;
- ✓ La lutte contre la dégradation des terres et développement des productions agro-sylvo-pastorales ;
- ✓ La lutte contre les feux de brousse et la protection des ressources naturelles ;
- ✓ La gestion durable et protection des écosystèmes particuliers et des infrastructures contre l'ensablement;
- ✓ La réhabilitation de la ceinture gommifère et promotion des filières gomme arabique;
- ✓ Le développement des ceintures vertes villageoises, péri urbaines, et promotion des plantations de protection portant édification de la muraille verte sahélo-saharienne;
- ✓ Le renforcement des infrastructures de base dans les Communes de l'emprise du programme ;
- ✓ Le renforcement des capacités des acteurs pour une gestion durable des ressources naturelles ;
- ✓ la satisfaction des besoins domestiques en produits ligneux et non ligneux et la promotion d'activités génératrices de revenus ;
- ✓ L'amélioration de la séquestration du carbone dans les couvertures végétales et les sols.

3.2. Approches et axes stratégiques

3.2.1. Approches

La mise en œuvre des activités de la Grande Muraille verte au Niger se positionne sur l'approche programmatique axée sur la Gestion Durable des Terres (GDT) en vue de permettre au Niger la reconstitution progressivement d'un cadre opérationnel cohérent et global pour l'exécution de la politique nationale en matière de la GDT, et d'améliorer l'efficacité de la dépense publique par l'élaboration et la mise en œuvre du CSIN-GD. Pour cela, le respect des cadres stratégique et opérationnel de la SDR et l'approche Développement Communautaire et Local, telle que préconisée par le concept Villages du Millénaire, a été jugée indispensable.

Ainsi, ces approches devraient aboutir à une simplification de la gestion du secteur rural grâce à une rupture progressive avec l'approche projet et l'éparpillement des méthodes et moyens qui la caractérisent, et à une harmonisation des procédures et mécanismes de financements. Elles devraient également permettre l'alignement des projets en cours ou en instance de démarrage dans le cadre fixé par les programmes ; une harmonisation des interventions conduites par les partenaires au sein d'une zone et la réduction du nombre d'activités gérées sous forme de projets individualisés dans un même terroir.

3.2.2. Axes stratégiques

Il faut rappeler que l'Initiative Grande Muraille Verte est perçue au Niger comme une opportunité de développement communautaire et local à travers la mise en œuvre de la SDRP et particulièrement la SDR. L'Initiative Grande Muraille Verte au Niger vise notamment à contribuer à l'atteinte des objectifs stratégiques relativement à la valorisation des ressources naturelles, la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales. Il s'agit particulièrement des objectifs stratégiques suivants : (i) Objectif Stratégique 1 de la SDRP « parvenir à une amélioration des conditions de vie des populations en réduisant à 50% l'incidence de la pauvreté à l'horizon 2015 » et de l'Objectif Stratégique 1 de la SDR qui stipule entre autres « améliorer le niveau de revenu et les conditions de vies des populations surtout en milieu rural »; (ii) Objectif Stratégique 2 de la SDRP « l'assurance d'une sécurité alimentaire stable à travers le développement des secteurs productifs » et l'Objectif Stratégique 2 de la SDR qui vise *entre autres* « l'amélioration de la sécurité alimentaire et le développement intégré des ressources naturelles et la préservation de l'environnement » en vue de sécuriser les conditions de vie des populations rurales ; et (iii) Objectif Stratégique 3 de la SDRP « l'amélioration de l'accès des pauvres aux services sociaux de base » et l'Objectif Stratégique 3 de la SDR qui vise « l'amélioration de l'accès des pauvres aux services sociaux de base en vue d'élever le niveau global de l'éducation et l'état de santé de la population ; d'augmenter l'accès des populations à l'eau potable et d'améliorer le cadre de vie des populations ».

Pour atteindre l'ambitieuse vision de la Grande Muraille Verte au Niger, les axes stratégiques suivants ont été retenus pour le programme muraille verte au Niger. Il s'agit de :

- ✓ **Axe Stratégique 1 :** Promotion de la bonne gouvernance des ressources naturelles et Développement Local :
- ✓ **Axe Stratégique 2 :** Amélioration de la sécurité alimentaire par la valorisation et la gestion durable des systèmes de productions agrosylvopastorales
- ✓ **Axe Stratégique 3 :** Recherche d'accompagnement et Gestion des connaissances
- ✓ **Axe Stratégique 4:** Coordination, Suivi/Evaluation et Gestion du programme.

3.2.3. Programmes prioritaires

Axe Stratégique 1 : « Promotion de la bonne gouvernance des ressources naturelles et Développement Local ». Il est composé de deux (2) programmes qui sont :

- ✓ Programme 1 « Promotion de la bonne gouvernance et gestion des ressources naturelles » ;
 - ✓ Programme 2 « Promotion du développement Local et Communautaire dans la zone d'intervention de la Grande Muraille Verte ».
- Le Programme 1 :« Promotion de la bonne gouvernance et gestion durable des ressources naturelles » est composé de deux sous-programmes sont : (i) le Sous-programme 1.1 : Promotion de la gouvernance des ressources naturelles et (ii) le Sous-programme 1.2 : Gestion durable des ressources naturelles.
 - Le programme 2 est quant à lui composé de trois (3) sous-programmes : (i) le Sous-programme 2.1 : Renforcement de capacités des acteurs locaux et (ii) le Sous-programme 2.2 : Développement des infrastructures socioéconomiques de base et (iii) le Sous-programme 2.3 :

Développement des activités de création des richesses et d'amélioration de la santé nutritionnelle des populations.

Axe Stratégique 2: « Amélioration de la sécurité alimentaire par la valorisation et la gestion durable des systèmes de productions agrosylvopastorales. Il est composé d'un seul programme, le Programme 3 : « Renforcement de la sécurité alimentaire par l'amélioration des productions agrosylvopastorales » qui est lui-même composé de deux (2) Sous-programmes :

- ✓ Le Sous-programme 3.1: « Amélioration de la production agro-sylvicole par la restauration des terres dégradées » dont les résultats attendus sont : i) la restauration et la conservation des terres agricoles dégradées à travers les travaux de CES/DRS et le reboisement ; ii) la restauration et la préservation des formations forestières dégradées par les travaux de collecte et d'infiltration des eaux ; et iii) la promotion de la conservation in situ et ex situ de la diversité biologique.
- ✓ Le Sous programme 3.2 : « Amélioration de la sécurité alimentaire par le développement des systèmes de productions agricole et pastorale » à travers (i) la mobilisation des eaux souterraines et de ruissellement ; (ii) la promotion de l'émergence de nouvelles fermes agricoles, pastorales et fauniques et (iii) le renforcement des systèmes traditionnels de production.

Axe Stratégique 3 : Recherche d'accompagnement et Gestion des connaissances : Il est composé d'un seul programme, le Programme 4 : « Recherche d'accompagnement et gestion des connaissances », qui est lui-même subdivisé en deux (2) Sous-programmes :

- ✓ Le Sous-programme 4.1 : « Recherche d'accompagnement » qui vise le développement de l'appui-conseil à tous les acteurs ruraux concernés ; et
- ✓ Le Sous-programme 4.2 : « Gestion des connaissances » dont le résultat principal attendu est la capitalisation et la protection des connaissances scientifiques et locales générées ou collectées au cours de la mise en œuvre des activités du Programme Grande Muraille Verte.

La mise en œuvre effective de toutes les activités prévues dans le cadre de cette initiative ne serait possible qu'à travers une coordination efficiente, un suivi et une supervision efficaces de proximité, ce qui constitue l'essentiel du quatrième Axe Stratégique.

Axe Stratégique 4: « Coordination, Suivi/évaluation et Gestion du programme grande muraille verte » est composé d'un seul programme prioritaire, le Programme 5 qui vise essentiellement une coordination efficiente, un suivi régulier et une évaluation participative des actions des actions à travers :

- ✓ La mise en place d'une Structure légère de Coordination des activités du Plan d'action de l'Initiative Grande Muraille Verte Niger ;
- ✓ Le renforcement des capacités du cadre de concertation et de coordination des actions de l'initiative élargis à les acteurs du développement local et communautaire, avec notamment l'implication des cadres du secteur de la santé, de l'éducation, des infrastructures et des équipements, et
- ✓ La mise en place d'un système opérationnel de suivi/évaluation participative de la mise en œuvre des activités prévues dans le plan d'action de l'Initiative Grande Muraille Verte au Niger.

3.2.4. Cadre logique

Les résultats attendus et les activités envisagées au sein de chaque programme et sous-programmes de l'Initiative Grande Muraille verte sont indiqués dans le tableau ci-après. Les différentes catégories des indicateurs, notamment les indicateurs de résultats, d'effets et d'impacts des activités des programmes de l'Initiative Grande Muraille Verte, seront déterminés par une étude spécifique en vue de prendre en compte les différents indicateurs validés dans le cadre de la SDR, du CSIN-GDT, du CNSEE (Ex-ROSELT) et l'aménagement/gestion des forêts proposés par la FAO et validés par le Niger en 1996 à Torodi.

Tableau 1: Cadre logique de l'Initiative Grande Muraille Verte au Niger

Logique d'intervention
Axe 1: Promotion de la bonne gouvernance des ressources naturelles et développement local
Programme 1 : Promotion de la bonne gouvernance et gestion durable des ressources naturelles
Sous Programme 1.1 : Promotion de la gouvernance des ressources naturelles
OS1.1.1: Sécurisation du foncier rural
RA1.1.1.1: Les structures de mise en oeuvre du Code rural sont en place et fonctionnelles
Appuyer la mise en place des COFO dans les communes concernées
Appuyer l'organisation des sessions des Comités du Code Rural
RA1.1.1.2: Les Schémas communaux d'aménagement fonciers (SAF) sont élaborés
Appuyer l'élaboration des Schémas d'aménagement fonciers (SAF) des Communes bénéficiaires
Immatriculer et sécuriser les réalisations de la GMV
OS1.1.2: Amélioration du cadre législatif et réglementaire pour une gestion durable des ressources naturelles
RA1.1.2.1: Les textes relatifs au Code rural sont actualisés et vulgarisés
Appuyer la mise à jour des textes législatifs et réglementaires du Code Rural
Appuyer la vulgarisation des textes législatifs et réglementaires du Code Rural
Appuyer les Services décentralisés chargés de l'application des textes législatifs et réglementaires du Code Rural
RA1.1.2.2: Les textes d'application de la loi portant Code Forestier et la Loi cadre relative à la gestion de l'environnement sont élaborés et vulgarisés
Appuyer l'élaboration des textes législatifs et réglementaires du Code Forestier
Appuyer la vulgarisation des textes législatifs et réglementaires du Code Forestier
Appuyer les Services décentralisés chargés de l'application des textes législatifs et réglementaires du Code Forestier
RA1.1.2.3: Les textes d'application de la loi pastorale sont élaborés et vulgarisés
Appuyer l'élaboration des textes législatifs et réglementaires portant application de la loi pastorale
Appuyer la vulgarisation des textes législatifs et réglementaires de la Loi pastorale
Appuyer les Services décentralisés chargés de l'application des textes législatifs et réglementaires de la Loi pastorale
RA1.1.2.4: Les textes d'application de la loi portant Code de l'eau sont élaborés et vulgarisés
Appuyer l'élaboration des textes législatifs et réglementaires du Code de l'eau
Appuyer la vulgarisation des textes législatifs et réglementaires du Code de l'eau
Appuyer les Services décentralisés chargés de l'application des textes législatifs et réglementaires du Code de l'eau
RA1.1.2.5: Le cadre législatif et réglementaire de gestion des ressources partagées est amélioré
Appuyer l'élaboration des textes législatifs et réglementaires de gestion des ressources naturelles partagées
Appuyer la vulgarisation des textes législatifs et réglementaires de gestion des ressources naturelles partagées
Appuyer les Services décentralisés chargés de l'application des textes législatifs et réglementaires de gestion des ressources partagées
RA1.1.2.6: Les outils et approches de la gouvernance locale des ressources partagées est amélioré

Elaborer un cadre conceptuel et intégratif de gestion participative des écosystèmes partagés
Identifier et analyser les approches participatives existantes de gestion des écosystèmes partagés
Mettre en œuvre les approches participatives de gestion des écosystèmes qui intègrent les principes de la GDT, Développement local, l'adaptation et l'atténuation des risques liés au changement et variabilité climatiques facilement reproductibles
Identifier et analyser les approches participatives existantes de gestion des bassins versants et des eaux partagées
Mettre en œuvre les approches participatives de gestion des bassin verants qui intègrent les principes de la Gestion des eaux internationales, Développement local, l'adaptation et l'atténuation des risques liés au changement et variabilité climatiques facilement reproductibles
Elaborer un cadre conceptuel et intégratif de gestion participative des eaux partagées
Mettre en œuvre les approches participatives de gestion des eaux partagées qui intègrent les principes de la Gestion des eaux internationales, Développement local, l'adaptation et l'atténuation des risques liés au changement et variabilité climatiques facilement reproductibles
Sous Programme 1.2 : Gestion durable des ressources naturelles
OS1.2.1: Amélioration des connaissances sur les ressources naturelles
RA1.2.1.1: Les connaissances sur les ressources naturelles sont améliorées
Etablir la nomenclature d'occupation des terres dans la zone d'intervention de la grande muraille verte
Cartographier les formations forestières et les agroécosystèmes y compris transfrontalières
Inventorier et cartographier les ressources agricoles dans l'emprise de la GMV
Inventorier les ressources pastorales dans l'emprise de la GMV
Inventorier les ressources forestières, fauniques et floristiques dans la zone d'intervention de la GMV
Inventorier les ressources halieutiques dans la zone d'intervention de la GMV
Identifier les indicateurs de base de changement à suivre pour évaluer les impacts des activités de la grande muraille verte au Niger
Elaborer et adopter un guide de gestion participative des ressources naturelles partagées dans la zone d'intervention de la Grande Muraille Verte Sahélo-saharienne
Améliorer la collecte des données statistiques
Développer un réseau d'observatoires de surveillance écologique et de Centres de suivi/évaluation des impacts de la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte Sahélo-saharienne
Renforcer les capacités des Centres de Surveillance écologique et de Suivi/Evaluation des impacts
OS1.2.2: Mise en valeur des ressources naturelles aux niveaux local et régional
RA1.2.2.1: Les ressources en terres agricoles sont mieux valorisées dans la zone de la Grande Muraille Verte
Immatriculer les terres agricoles dans la zone d'intervention de la GMV
Accroître la production agricole par la valorisation du système traditionnel de production agricole
RA1.2.2.2: Les ressources pastorales sont valorisées au niveau local
Immatriculer les ressources pastorales dans la zone d'intervention de la GMV
Organiser la gestion des ressources pastorales
RA1.2.2.3: Les ressources forestières, floristiques et fauniques sont valorisées au niveau local
Organiser la gestion des ressources forestières
Organiser la gestion des ressources fauniques
Organiser la gestion des ressources floristiques
Immatriculer les ressources forestières dans la zone d'intervention de la GMV
Appuyer la capitalisation et la diffusion des bonnes pratiques et méthodes de gouvernance locale des ressources forestières, floristiques et fauniques

RA1.2.2.4: Les ressources halieutiques sont valorisées au niveau local
Organiser la gestion des ressources halieutiques
Appuyer la capitalisation et la diffusion des bonnes pratiques et méthodes de gouvernance locale des ressources halieutiques
PROGRAMME 2 : Promotion du développement local et communautaire dans la zone de la GMV
Sous Programme 2.1 : Renforcement des capacités des acteurs locaux
OS2.1.1: Promotion du développement local et communautaire axé sur la Gestion axée sur les résultats
RA2.1.1.1: Les capacités du Conseil local à la planification et au suivi-évaluation des actions est renforcée
Appuyer les communes bénéficiaires à se doter de PDC intégrant les aspects environnementaux avec les outils de planification GAR
Identifier et former les acteurs leaders locaux sur l'approche GAR
Participer à la création et à l'opérationnalisation d'un système de suivi des actions de développement au niveau local
Appuyer les Communes à identifier et développer les villages du millénaire dans la zone d'intervention de la GMV
OS2.1.2: Renforcement des capacités des structures d'encadrement des acteurs locaux
RA2.1.2.1: Les capacités des structures d'encadrement et appui-conseil aux communes sont renforcées
Renforcer les capacités des structures d'appui-conseil pour une gestion durable des ressources naturelles
Appuyer la capitalisation et la diffusion des bonnes pratiques et méthodes de gouvernance locale des RN
OS2.1.3: Création et renforcement des cadres de concertation interprofessionnels des filières
RA2.1.3.1: Les professionnels des filières PFNL sont organisés et leurs capacités renforcées
Inventorier les PFNL faisant l'objet de commercialisation dans la zone d'intervention de la GMV
Former, organiser et appuyer les professionnels des filières PFNL importants dans la zone de la GMV
Appuyer les professionnels pour la mise en place d'un cadre de concertation des filières PFNL retenus
Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et plans d'actions de valorisation des filières des PFNL identifiées
Appuyer le renforcement de la production et de la commercialisation des PFNL retenus
OS2.1.4: Promotion de la concertation avec les ONG et les associations de développement au niveau local
RA2.1.4.1: Le cadre de concertation entre les Communes, les ONG et les associations de développement est renforcé
Appuyer les capacités des Communes, les ONG et les AD en matière de développement local
Appuyer la capitalisation des acquis des ONG et AD en matière de développement local
Sous Programme 2.2 : Développement des infrastructures socioéconomiques de base
OS2.2.1: Désenclavement des zones de productions agricole et maraîchères pour redynamiser les échanges socio-économiques
RA2.2.1.1: Les nouvelles pistes rurales sont construites et celles existantes sont consolidées
Réaliser 500 km/an de nouvelles pistes rurales
Réhabiliter 500 km/an de pistes rurales
OS2.2.2: Augmentation du taux de couverture des zones rurales en réseaux de télécommunication
RA2.2.2.1: La couverture radiophonique en milieu rural est améliorée
Installer de 100 radios rurales de proximité d'ici 2017
Former les populations pour l'entretien et la gardiennage des infrastructures de radiophonie rurale

Installer des 10 centres de téléphonie cellulaire rurale d'ici 2017
OS2.2.3: Promotion des énergies renouvelables et économie en bois en milieu rural
RA2.2.3.1: Les énergies renouvelables et économie en bois sont développées
Promouvoir l'électrification de 50 communes rurales par des systèmes d'énergie solaires d'ici 2017
Promouvoir l'utilisation de l'énergie éolienne
Promouvoir l'utilisation du gaz et des autres formes d'économie en bois
Promouvoir l'utilisation de 500 000 foyers améliorés pour l'économie de bois d'énergie
Promouvoir l'utilisation de charbon minéral dans les foyers
OS2.2.4: Rehaussement du taux de couverture des infrastructures hydrauliques rurales dans la zone de la GMV
RA2.2.4.1: Le taux de couverture des besoins en eau potable du milieu rural est amélioré
Créer 1500 Points d'Eau Modernes (PEM)
Créer 100 Mini-Adduction d'Eau Potable (Mini-AEP)
Réhabiliter et rendre fonctionnels 300 PEM
Appuyer l'organisation de la gestion des infrastructures hydrauliques
OS2.2.5: Rehaussement du taux de couverture en infrastructures d'hydrauliques pastorales dans la zone de la GMV
RA2.2.5.1: Le taux de couverture des besoins en points d'eau pastoraux est amélioré
Créer 120 forages pastoraux
Foncer 5 stations de pompage pastorale
Réhabiliter 25 forages pastoraux
Appuyer l'organisation de la gestion des infrastructures hydrauliques pastorales
OS2.2.6: Rehaussement du taux d'accès aux infrastructures d'assainissement
RA2.2.6.1: Le taux d'accès aux infrastructures d'assainissement de base du milieu rural est amélioré
Réaliser 10 000 latrines familiales
Réaliser 100 latrines publiques
Conduire les actions d'Information, d'Education et de Communication (IEC) dans le domaine de l'assainissement et l'entretien des infrastructures communautaires
Organiser et former les populations bénéficiaires pour la gestion des infrastructures communautaires
OS2.2.7: Amélioration du taux de couverture sanitaire
RA2.2.7.1: Le taux de couverture sanitaire est amélioré
Conduire les actions d'Information, d'Education et de Communication (IEC) dans le domaine de la santé
Construire et équiper 150 cases de santé
Réhabiliter et équiper 80 cases de santé
Organiser et former les populations bénéficiaires pour la gestion des infrastructures rurales sanitaires
OS2.2.8: Amélioration du taux de scolarisation
RA2.2.8.1: Le taux de scolarisation est amélioré
Conduire les actions d'Information, d'Education et de Communication (IEC) dans le de l'éducation

Construire et équiper 180 classes
Réhabiliter et équiper 140 classes
Organiser et former les populations bénéficiaires pour la gestion des infrastructures scolaires
Sous programme 2.3: Développement des activités de création de richesses et d'amélioration de santé nutritionnelle des populations
OS2.3.1: Développement des activités génératrices des revenus
RA2.3.1.1: Les activités génératrices de revenus (AGR) porteuses sont identifiées et promues dans la zone d'intervention
Informar, sensibiliser et former les populations sur les AGR porteuses
Mettre en place des appuis financiers et techniques pour la promotion de cultures maraicheres
Mettre en place des appuis financiers et techniques pour la promotion l'embouche par les femmes
Appuyer la commercialisation des produits maraichers et de l'embouche
Appuyer les populations concernées pour la transformation des produits agrosylvopastoraux
OS2.3.2: Diversification et amélioration de l'alimentation et des revenus des populations
RA2.3.2.1: La consommation des proteines animale et végétale a augmenté au niveau des populations
Appuyer la promotion les plantes à haute valeur nutritive (riches en vitamines et en protéines)
Appuyer la promotion de l'arboriculture fruitière
Appuyer la promotion de l'élevage de poulets de chair et de poules pondeuses
Appuyer la promotion de la pêche et l'aquaculture
Appuyer la promotion de l'apiculture
Appuyer la promotion des Ressources Alimentaires Non Conventionnelles riches en micronutriments (RANC)
RA2.3.2.2: L'état nutritionnel des populations est amélioré par la consommation d'aliments de qualité
Mener des actions d'IEC pour la promotion de la consommation d'aliments de qualité
Vulgariser des technologies simples de conservation des produits agrosylvopastoraux
Former les opérateurs du secteur agro-alimentaire au respect de la qualité
Appuyer les services compétents pour assurer le contrôle et l'inspection sanitaire régulière des aliments
Axe 2: Amélioration de la sécurité alimentaire par la valorisation et la gestion durable des systèmes de productions agrosylvopastorales
Programme 3 : Renforcement de la sécurité alimentaire par la conservation et la valorisation des systèmes de productions exitants
Sous Programme 3.1: Amélioration de la production agrosylvicole par la restauration des terres dégradées
OS3.1.1: Conservation et restauration des eaux et des sols et protection des terres de cultures
RA3.1.1.1: Les terres agricoles dégradées sont restaurées et la production agricole renforcée
Réhabiliter les pépinières communales
Récuperer et reboiser 25 000 ha des terres agricoles degradées
Introduire et proteger des arbres sur 5 000 ha des exploitations agricoles
Stabiliser 5 000 ha de dune

Traiter 25 000 km linéaires des berges de cours d'eau pour la protection des terres agricoles
Protéger les plans d'eau contre l'ensablement
OS3.1.2: Préservation des ressources forestières et augmentation de la production sylvicole
RA3.1.2.1: Les formations forestières dégradées sont restaurées et valorisées
Clarifier le statut foncier des ressources forestières existantes
Récupérer et reboiser 10 000 ha dans les formations forestières dégradées
Rehabiliter les gomméraires naturelles dégradées
Réhabiliter les palmeraies (doumeraies et roneraies) dégradées
Traiter 50 000 km linéaire des berges de koris pour la protection des formations forestières
Réaliser 20 000 km linéaire de pare feu
RA3.1.2.2: Les forêts naturelles et les parcs agro-forestiers sont aménagés
Former les populations rurales aux techniques d'utilisation durable des formations forestières et des parcs agroforestiers
Promouvoir l'aménagement communautaire de 5 000 ha de forêts naturelles
Promouvoir l'aménagement communautaire de 2 500 ha de parcs agroforestiers
Appuyer l'aménagement et la gestion de 50 000 ha de gomméraires naturelles
Promouvoir la création de 7 500 ha de nouvelles plantations pour la séquestration du carbone
OS3.1.3: Promotion de la conservation in situ et ex situ de la diversité biologique
RA3.1.3.1: La conservation de la diversité biologique est promue
Appuyer le Centre National de Semences Forestières (CNSF) pour la production des semences de qualité
Appuyer le Centre National de Semences Forestières (CNSF) pour la création des arboreta
Traiter 10 000 ha des terres contre les plantes envahissantes terrestres (<i>Sida cordifolia</i> et <i>Pergularia tomentosa</i>)
Traiter 5000 ha des plans d'eau contre les plantes envahissantes aquatiques (<i>Typha australis</i> , <i>Eichornia crassipes</i>)
Mettre en place des banques de gènes
RA3.1.3.2: Les reboisements communautaires et privés sont promus
Informier et sensibiliser les acteurs sur l'importance écologique des arbres et les effets et impacts de la Grande muraille verte
Réaliser 7 500 ha des bois villageois
Réaliser 1 500 ha des ceintures vertes périurbaines
Réaliser 25 000 km linéaires de plantation d'alignement inter-urbaine
Rehabiliter 10 000 ha des terres forestières dégradées
Traiter biologiquement 50 000 km linéaires des berges de koris et de cours pour la protection des terres agricoles
Traiter biologiquement 50 000 km linéaires des berges de koris et de cours pour la protection des formations forestières denses
Installer et équiper 200 mini-pépinières villageoises
Sous Programme 3.2 : Amélioration de la sécurité alimentaire par le renforcement des systèmes de production et la valorisation des eaux souterraines et de ruissellement
OS3.2.1: Amélioration de la production agricole par la mobilisation des eaux souterraines et de ruissellement
RA3.2.1.1: La production agricole irriguée est renforcée
Aménager la plaine de l'Irhazer pour le renforcement de la production agricole et pastorale

Aménager la vallée de la haute Tarka pour le renforcement de la production agricole et pastorale
Appuyer l'aménagement de 2500 ha des écosystèmes des cuvettes, des vallées et des cuvettes pour renforcer la production agricole et la sécurité alimentaire
Construire 50 mini-barrages
Réhabiliter 25 mini-barrages
Constuire 50 seuils d'épandage
Foncer 500 puits maraichers
Foncer et équiper avec moto-pompe 5000 forages maraichers
Appuyer les producteurs en technologies et en intrants agricoles
Créer et équiper 330 banques céréalières
OS3.2.2: Promouvoir l'émergence de nouvelles fermes agricoles, pastorales et fauniques
RA3.2.2.1: Les nouvelles fermes agricoles sont promues par la valorisation des écosystèmes particuliers (Irhazer, Haute Tarka, Manga, etc.)
Elaborer d'une typologie des fermes agricoles modernes
Elaborer d'un guide de concessions de fermes agricoles et identifier les fermiers méritants
Appuyer la création de 5 fermes et à déterminer les besoins en financement des fermes modernes
RA3.2.2.2: Les fermes pastorales et fauniques sont promues
Elaborer une typologie des fermes pastorales modernes
Elaborer un guide de concessions des fermes pastorales et fauniques
Appuyer la création de 10 fermes pastorales
Appuyer la création de 20 fermes de faune
Appuyer la réhabilitation de la réserve de faune de Gadbedji
Appuyer les producteurs pour la commercialisation de leur production
RA3.2.2.3: Les fermes intégrées sont promues
Elaborer une typologie des fermes intégrées modernes
Elaborer un guide de concessions des fermes intégrées
Appuyer la création de 20 fermes intégrées
Appuyer les producteurs pour la commercialisation
RA3.2.2.4: Les systèmes traditionnels de production pastorale sont renforcés et sécurisés
Organiser et former les pasteurs à tous les niveaux
Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de 50 plans communaux de gestion des ressources pastorales
Appuyer la mise en place d'un observatoire pastoral pour atténuer les conflits
Identifier, matérialiser et restaurer 100 aires de pâturage
Identifier et matérialiser 100 couloirs de passage
Appuyer la promotion des activités de transformation et de commercialisation des produits d'élevage
RA3.2.2.5: La santé animale est améliorée
Installer 25 parc-couloirs de vaccination en lien avec les organisations d'éleveurs
Appuyer l'émergence des vétérinaires privés
Installer et équiper des boutiques d'intrants zootechniques et d'aliment bétail
Axe 3: Recherche d'accompagnement et Gestion des connaissances
PROGRAMME 4 : Recherche d'accompagnement et gestion des connaissances
OS4.3.1: Développement de l'appui-conseil aux acteurs ruraux

RA4.3.1.1: Les nouvelles technologies sont appropriées par les acteurs ruraux
Capitaliser et vulgariser les technologies mises au point ou introduites au Niger
Renforcer l'encadrement/appui conseil aux producteurs
RA4.3.1.2: La recherche opérationnelle est renforcée
Améliorer la productivité des espèces utilisées dans l'édification de la muraille verte et autres activités de reboisement
Caractériser les gommages et les résines du Niger
Développer la qualité/labeliser la gomme arabique du Niger
Améliorer la productivité rendement des terres agricoles (fertilité, etc)
RA4.3.1.3: La recherche scientifique est renforcée
Appuyer la mise en place d'un réseau national de scientifiques dédiés aux questions de la Grande Muraille Verte
Appuyer les Etudiants et Chercheurs dans le cadre de diverses études en vue d'apporter des solutions aux questionnements de la Grande Muraille Verte
OS4.3.2: Capitalisation et protection des connaissances
RA4.3.2.1: Les connaissances sont capitalisées, protégées et diffusées
Capitaliser les connaissances traditionnelles de gestion des ressources naturelles
Protéger les innovations et inventions locales en matière de gestion des ressources naturelles
Créer et appuyer un cadre de concertation permanent entre les producteurs, les chercheurs et les développeurs
Evaluer et renforcer les capacités et les mesures d'adaptation des acteurs aux effets et impacts des changements climatiques
Produire et diffuser les résultats de recherche/développement à travers les canaux de communication appropriés
AXE 4: COORDINATION, SUIVI-EVALUATION ET GESTION DU PROGRAMME
Programme 5: Coordination, Suivi/Evaluation et Gestion des activités du programme
OS5.4.1: Mise en place de la Structure de Coordination de la Grande Muraille Verte Niger
RA5.4.1.1: La Coordination de la Grande Muraille Verte est mise en place et fonctionnelle
<i>Traitement des Experts Personnel Technique et Administratif de la Cellule</i>
Indemnités/Salaire du Coordonnateur National
Indemnités/Salaire de l'expert en planification et passation de marchés
Indemnités/Salaire de l'expert en Suivi et évaluation
Indemnités/Salaire de l'expert en SIG/Télédétection et base des données
Indemnités/Salaire de l'expert Contrôle de Gestion et Audit Interne
Indemnités/Salaire de l'expert en Développement Local
Indemnités/Salaire de l'expert en communication
Indemnités /Salaire de l'expert Gestionnaire-comptable
Total traitement des experts
<i>Personnel d'Appui Technique et Administratif de la Cellule</i>
Indemnités de 7 cadres moyens conducteurs des travaux répondants des régions
Salaires de 400 animateurs
Indemnités/Salaires de 62 chauffeurs
Indemnités/Salaires de Secrétaire de Direction

Indemnités/Salaires de Secrétaires Standard et Archivage
Salaires de manœuvres/planton/Gardien
RA5.4.1.2: Le Fonctionnement de la Cellule de Coordination est assuré
Matériels et fournitures consommables
Fournitures non consommables
Dépenses générales de fonctionnement
Contrats de service et lettres d'accord
Organes de coordination de la mise en œuvre au niveau local
Formation (diverses ateliers et missions internes et extérieures)
Suivi et Evaluation des activités
RA5.4.1.3: Les équipements de la Cellule de Communication et des unités de terrain sont assurés
Acquisition des matériels audio-visuels et de communication
Acquisition de 13 Tracteurs TMT175 et Pièces détachées
Acquisition des charrues Delfino reversibles
Acquisition de 40 véhicules des équipes de terrain
Carburant et entretien des véhicules de terrain
Acquisition de 400 motos des animateurs
Carburant et entretien des motos des animateurs
Acquisition de 20 véhicules INIMOG de travail de terrain
Carburant et entretien des véhicules INIMOG de terrain
OS5.4.2: Renforcement des capacités des organes de coordination à tous les niveaux
RA5.4.2.1: Les organes de suivi/supervision des activités de la GMV sont fonctionnels à tous les niveaux
Former, recycler et perfectionner les capacités des cadre et agents de la coordination de la Grande Muraille Verte
Evaluer et renforcer les capacités des acteurs à suivre et évaluer les effets et les impacts des activités de la Grande Muraille Verte
Appuyer le fonctionnement des différentes organes de la SDR pour mener à bien leurs fonctions
Appuyer les organes de suivi de la mise en œuvre des actions de la GMV pour mieux assurer leurs attributions
RA5.4.2.2: Le Partenariat entre la Cellule GMV et les autres projets et programmes est renforcé
Appuyer le fonctionnement du cadre de concertation et de Suivi/Supervision des activités de la GMV à tous les niveaux
Négocier et signer des contrats de collaboration et de financement avec les partenaires
Assurer la complémentarité et la synergie des actions avec d'autres projets et programmes
OS5.4.3: Mise en place d'un système opérationnel de suivi et évaluation participatifs des actions de la Grande Muraille Verte au Niger
RA5.4.3.1: Un système de suivi de la dynamique des ressources est mis en place et fonctionnel
Sensibiliser et informer les acteurs sur les impacts de changements climatiques
Evaluer les capacités d'adaptations des populations aux changements climatiques
Appuyer la mise en place du réseau national d'observatoires des changements environnementaux et de suivi écologique
Renforcer les capacités du CNSEE pour le suivi environnemental et les impacts écologiques des actions de la GMV
Suivre et Evaluer les activités de la Grande Muraille Verte
RA5.4.3.2: Un système opérationnel de suivi et évaluation participatifs des actions de la Grande Muraille Verte est mis en place et fonctionnel
Sensibiliser et informer sur les acteurs sur les effets et les impacts des activités de la Grande Muraille Verte

Appuyer les acteurs locaux à assurer le suivi et évaluation participatifs des activités de la Grande Muraille Verte
Elaboration des rapports techniques

Appuyer la mise à jour des textes législatifs et réglementaires du Code Rural	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	225 000 000
Appuyer la vulgarisation des textes législatifs et réglementaires du Code Rural	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	150 000 000
Appuyer les Services décentralisés chargés de l'application des textes législatifs et réglementaires du Code Rural	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	300 000 000
RA1.1.2.2: Les textes d'application de la loi portant Code Forestier et la Loi cadre relative à la gestion de l'environnement sont élaborés et vulgarisés	210 000 000	210 000 000	210 000 000	210 000 000	210 000 000	1 050 000 000
Appuyer l'élaboration des textes législatifs et réglementaires du Code Forestier	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	300 000 000
Appuyer la vulgarisation des textes législatifs et réglementaires du Code Forestier	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	250 000 000
Appuyer les Services décentralisés chargés de l'application des textes législatifs et réglementaires du Code Forestier	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	500 000 000
RA1.1.2.3: Les textes d'application de la loi pastorale sont élaborés et vulgarisés	105 000 000	105 000 000	105 000 000	105 000 000	105 000 000	525 000 000
Appuyer l'élaboration des textes législatifs et réglementaires portant application de la loi pastorale	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	150 000 000
Appuyer la vulgarisation des textes législatifs et réglementaires de la Loi pastorale	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	125 000 000
Appuyer les Services décentralisés chargés de l'application des textes législatifs et réglementaires de la Loi pastorale	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	250 000 000
RA1.1.2.4: Les textes d'application de la loi portant Code de l'eau sont élaborés et vulgarisés	105 000 000	105 000 000	105 000 000	105 000 000	105 000 000	525 000 000
Appuyer l'élaboration des textes législatifs et réglementaires du Code de l'eau	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	150 000 000
Appuyer la vulgarisation des textes législatifs et réglementaires du Code de l'eau	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	125 000 000

Appuyer les Services décentralisés chargés de l'application des textes législatifs et réglementaires du Code de l'eau	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	250 000 000
RA1.1.2.5: Le cadre législatif et réglementaire de gestion des ressources partagées est amélioré	105 000 000	105 000 000	105 000 000	105 000 000	105 000 000	525 000 000
Appuyer l'élaboration des textes législatifs et réglementaires de gestion des ressources naturelles partagées	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	150 000 000
Appuyer la vulgarisation des textes législatifs et réglementaires de gestion des ressources naturelles partagées	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	125 000 000
Appuyer les Services décentralisés chargés de l'application des textes législatifs et réglementaires de gestion des ressources partagées	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	250 000 000
RA1.1.2.6: Les outils et approches de la gouvernance locale des ressources partagées est amélioré	265 000 000	1 675 000 000	1 765 000 000	1 695 000 000	1 795 000 000	7 195 000 000
Elaborer un cadre conceptuel et intégratif de gestion participative des écosystèmes partagés	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	200 000 000
Identifier et analyser les approches participatives existantes de gestion des écosystèmes partagés	20 000 000	30 000 000	0	0	0	50 000 000
Mettre en œuvre les approches participatives de gestion des écosystèmes qui intègrent les principes de la GDT, Développement local, l'adaptation et l'atténuation des risques liés au changement et variabilité climatiques facilement reproductibles	50 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000	650 000 000	2 200 000 000
Identifier et analyser les approches participatives existantes de gestion des bassins versants et des eaux partagées	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	125 000 000
Mettre en œuvre les approches participatives de gestion des bassins versants qui intègrent les principes de la Gestion des eaux internationales, Développement local, l'adaptation et l'atténuation des risques liés au changement et variabilité climatiques facilement reproductibles	50 000 000	550 000 000	670 000 000	600 000 000	600 000 000	2 470 000 000

Développer un réseau d'observatoires de surveillance écologique et de Centres de suivi/évaluation des impacts de la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte Sahélo-saharienne	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	250 000 000
Renforcer les capacités des Centres de Surveillance écologique et de Suivi/Evaluation des impacts	120 000 000	120 000 000	120 000 000	120 000 000	120 000 000	600 000 000
OS1.2.2: Mise en valeur des ressources naturelles au niveaux local et régional	2 505 000 000	2 505 000 000	2 505 000 000	2 505 000 000	2 505 000 000	12 525 000 000
RA1.2.2.1: Les ressources en terres agricoles sont mieux valorisées dans la zone de la Grande Muraille Verte	2 050 000 000	2 050 000 000	2 050 000 000	2 050 000 000	2 050 000 000	10 250 000 000
Immatriculer les terres agricoles dans la zone d'intervention de la GMV	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	250 000 000
Accroître la production agricole par la valorisation des systèmes traditionnels de production agricole	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	10 000 000 000
RA1.2.2.2: Les ressources pastorales sont valorisées au niveau local	110 000 000	110 000 000	110 000 000	110 000 000	110 000 000	550 000 000
Immatriculer les ressources pastorales dans la zone d'intervention de la GMV	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	250 000 000
Organiser la gestion des ressources pastorales	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	300 000 000
RA1.2.2.3: Les ressources forestières, floristiques et fauniques sont valorisées au niveau local	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	1 250 000 000
Organiser la gestion des ressources forestières	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	150 000 000
Organiser la gestion des ressources fauniques	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	125 000 000
Organiser la gestion des ressources floristiques	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	100 000 000
Immatriculer les ressources forestières dans la zone d'intervention de la GMV	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	500 000 000
Appuyer la capitalisation et la diffusion des bonnes pratiques et méthodes de gouvernance locale des ressources forestières, floristiques et fauniques	75 000 000	75 000 000	75 000 000	75 000 000	75 000 000	375 000 000
RA1.2.2.4: Les ressources halieutiques sont valorisées au niveau local	95 000 000	95 000 000	95 000 000	95 000 000	95 000 000	475 000 000
Organiser la gestion des ressources halieutiques	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	300 000 000

Appuyer la capitalisation et la diffusion des bonnes pratiques et méthodes de gouvernance locale des ressources halieutiques	35 000 000	35 000 000	35 000 000	35 000 000	35 000 000	175 000 000
PROGRAMME 2 :Promotion du développement local et communautaire dans la zone de la GMV	22 726 500 000	30 001 500 000	42 531 500 000	36 821 500 000	31 046 500 000	163 127 500 000
Sous Programme 2.1 : Renforcement des capacités des acteurs locaux	1 805 000 000	1 805 000 000	1 855 000 000	1 855 000 000	1 845 000 000	9 165 000 000
OS2.1.1: Promotion du développement local et communautaire axé sur la Gestion axée sur les résultats	985 000 000	985 000 000	985 000 000	985 000 000	975 000 000	4 915 000 000
RA2.1.1.1: Les capacités du Conseil local à la planification et au suivi-évaluation des actions est renforcée	730 000 000	750 000 000	710 000 000	710 000 000	700 000 000	3 600 000 000
Appuyer les communes bénéficiaires à se doter de PDC intégrant les aspects environnementaux avec les outils de planification GAR	240 000 000	240 000 000	240 000 000	240 000 000	240 000 000	1 200 000 000
Identifier et former les acteurs leaders locaux sur l'approche GAR	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	0	40 000 000
Participer à la création et à l'opérationnalisation d'un système de suivi des actions de développement au niveau local	30 000 000	50 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	110 000 000
Appuyer les Communes à identifier et développer les villages du millénaire dans la zone d'intervention de la GMV	450 000 000	450 000 000	450 000 000	450 000 000	450 000 000	2 250 000 000
OS2.1.2: Renforcement des capacités des structures d'encadrement des acteurs locaux	235 000 000	235 000 000	235 000 000	235 000 000	235 000 000	1 175 000 000
RA2.1.2.1: Les capacités des structures d'encadrement et appui-conseil aux communes sont renforcées	235 000 000	235 000 000	235 000 000	235 000 000	235 000 000	1 175 000 000
Renforcer ls capacités des structures d'appui-conseil pour une gestion durable des ressources naturelles	160 000 000	160 000 000	160 000 000	160 000 000	160 000 000	800 000 000
Appuyer la capitalisation et la diffusion des bonnes pratiques et méthodes de gouvernance locale des RN	75 000 000	75 000 000	75 000 000	75 000 000	75 000 000	375 000 000

OS2.1.3: Création et renforcement des cadres de concertation interprofessionnels des filières	275 000 000	275 000 000	325 000 000	325 000 000	325 000 000	1 525 000 000
RA2.1.3.1: Les professionnels des filières PFNL sont organisés et leurs capacités renforcées	275 000 000	275 000 000	325 000 000	325 000 000	325 000 000	1 525 000 000
Inventorier les PFNL faisant l'objet de commercialisation dans la zone d'intervention de la GMV	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	250 000 000
Former, organiser et appuyer les professionnels des filières PFNL importants dans la zone de la GMV	70 000 000	70 000 000	70 000 000	70 000 000	70 000 000	350 000 000
Appuyer les professionnels pour la mise en place d'un cadre de concertation des filières PFNL retenus	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	125 000 000
Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et plans d'actions de valorisation des filières des PFNL identifiées	50 000 000	50 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	400 000 000
Appuyer le renforcement de la production et de la commercialisation des PFNL retenus	80 000 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000	400 000 000
OS2.1.4: Promotion de la concertation avec les ONG et les associations de développement au niveau local	310 000 000	310 000 000	310 000 000	310 000 000	310 000 000	1 550 000 000
RA2.1.4.1: Le cadre de concertation entre les Communes, les ONG et les associations de développement est renforcé	310 000 000	310 000 000	310 000 000	310 000 000	310 000 000	1 550 000 000
Appuyer les capacités des Communes, les ONG et les AD en matière de développement local	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	1 250 000 000
Appuyer la capitalisation des acquis des ONG et AD en matière de développement local	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	300 000 000
Sous Programme 2.2 : Développement des infrastructures socioéconomiques de base	18 722 500 000	25 997 500 000	38 432 500 000	32 767 500 000	27 002 500 000	142 922 500 000
OS2.2.1: Désenclavement des zones de productions agricole et maraichères pour redynamiser les échanges socio-économiques	11 000 000 000	11 000 000 000	11 000 000 000	11 000 000 000	11 000 000 000	55 000 000 000
RA2.2.1.1: Les nouvelles pistes rurales sont construites et celles existantes sont consolidées	11 000 000 000	11 000 000 000	11 000 000 000	11 000 000 000	11 000 000 000	55 000 000 000
Réaliser 500 km/an de nouvelles pistes rurales	7 500 000 000	7 500 000 000	7 500 000 000	7 500 000 000	7 500 000 000	37 500 000 000

Réhabiliter 500 km/an de pistes rurales	3 500 000 000	3 500 000 000	3 500 000 000	3 500 000 000	3 500 000 000	17 500 000 000
OS2.2.2: Augmentation du taux de couverture des zones rurales en réseaux de télécommunication	682 500 000	682 500 000	682 500 000	682 500 000	682 500 000	3 412 500 000
RA2.2.2.1: La couverture radiophonique en milieu rural est améliorée	682 500 000	682 500 000	682 500 000	682 500 000	682 500 000	3 412 500 000
Installer de 100 radios rurales de proximité d'ici 2017	600 000 000	600 000 000	600 000 000	600 000 000	600 000 000	3 000 000 000
Former les populations pour l'entretien et la gardiennage des infrastructures de radiophonie rurale	62 500 000	62 500 000	62 500 000	62 500 000	62 500 000	312 500 000
Installer des 10 centres de téléphonie cellulaire rurale d'ici 2017	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	100 000 000
OS2.2.3: Promotion des énergies renouvelables et économie en bois en milieu rural	250 000 000	2 985 000 000	11 110 000 000	8 860 000 000	3 940 000 000	27 145 000 000
RA2.2.3.1: Les énergies renouvelables et économie en bois sont développées	250 000 000	2 985 000 000	11 110 000 000	8 860 000 000	3 940 000 000	27 145 000 000
Promouvoir l'électrification de 50 communes rurales par des systèmes d'énergie solaires d'ici 2017	25 000 000	250 000 000	500 000 000	250 000 000	250 000 000	1 275 000 000
Promouvoir l'utilisation de l'énergie éolienne	95 000 000	625 000 000	7 500 000 000	5 500 000 000	1 630 000 000	15 350 000 000
Promouvoir l'utilisation du gaz et des autres formes d'économie en bois	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	250 000 000
Promouvoir l'utilisation de 500 000 foyers améliorés pour l'économie de bois d'énergie	50 000 000	2 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000	1 950 000 000	10 000 000 000
Promouvoir l'utilisation de charbon minéral dans les foyers	30 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	270 000 000
OS2.2.4: Rehaussement du taux de couverture des infrastructures hydrauliques rurales dans la zone de la GMV	1 540 000 000	3 140 000 000	4 140 000 000	3 440 000 000	3 440 000 000	15 700 000 000
RA2.2.4.1: Le taux de couverture des besoins en eau potable du milieu rural est amélioré	1 540 000 000	3 140 000 000	4 140 000 000	3 440 000 000	3 440 000 000	15 700 000 000
Créer 1500 Points d'Eau Modernes (PEM)	500 000 000	1 500 000 000	2 500 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000	7 500 000 000
Créer 100 Mini-Adduction d'Eau Potable (Mini-AEP)	600 000 000	1 200 000 000	1 200 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000	6 000 000 000
Réhabiliter et rendre fonctionnels 300 PEM	420 000 000	420 000 000	420 000 000	420 000 000	420 000 000	2 100 000 000

Appuyer l'organisation de la gestion des infrastructures hydrauliques	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	100 000 000
OS2.2.5: Rehaussement du taux de couverture en infrastructures d'hydrauliques pastorales dans la zone de la GMV	1 960 000 000	1 960 000 000	2 680 000 000	2 680 000 000	1 960 000 000	11 240 000 000
RA2.2.5.1: Le taux de couverture des besoins en points d'eau pastoraux est amélioré	1 960 000 000	1 960 000 000	2 680 000 000	2 680 000 000	1 960 000 000	11 240 000 000
Créer 120 forages pastoraux	1 440 000 000	1 440 000 000	2 160 000 000	2 160 000 000	1 440 000 000	8 640 000 000
Foncer 5 stations de pompage pastorale	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	1 250 000 000
Réhabiliter 25 forages pastoraux	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	1 250 000 000
Appuyer l'organisation de la gestion des infrastructures hydrauliques pastorales	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	100 000 000
OS2.2.6: Rehaussement du taux d'accès aux infrastructures d'assainissement	2 670 000 000	5 260 000 000	7 850 000 000	5 260 000 000	5 260 000 000	26 300 000 000
RA2.2.6.1: Le taux d'accès aux infrastructures d'assainissement de base du milieu rural est amélioré	2 670 000 000	5 260 000 000	7 850 000 000	5 260 000 000	5 260 000 000	26 300 000 000
Réaliser 10 000 latrines familiales	2 500 000 000	5 000 000 000	7 500 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000	25 000 000 000
Réaliser 100 latrines publiques	90 000 000	180 000 000	270 000 000	180 000 000	180 000 000	900 000 000
Conduire les actions d'Information, d'Education et de Communication (IEC) dans le domaine de l'assainissement et l'entretien des infrastructures communautaires	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	300 000 000
Organiser et former les populations bénéficiaires pour la gestion des infrastructures communautaires	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	100 000 000
OS2.2.7: Amélioration du taux de couverture sanitaire	410 000 000	660 000 000	660 000 000	535 000 000	410 000 000	2 675 000 000
RA2.2.7.1: Le taux de couverture sanitaire est amélioré	410 000 000	660 000 000	660 000 000	535 000 000	410 000 000	2 675 000 000
Conduire les actions d'Information, d'Education et de Communication (IEC) dans le domaines de la santé	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	300 000 000
Construire et équiper 150 cases de santé	250 000 000	500 000 000	500 000 000	375 000 000	250 000 000	1 875 000 000

RA3.1.1.1: Les terres agricoles dégradées sont restaurées et la production agricole renforcée	9 675 000 000	9 675 000 000	9 675 000 000	9 675 000 000	9 675 000 000	48 375 000 000
Réhabiliter les pépinières communales	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	500 000 000
Récupérer et reboiser 25 000 ha des terres agricoles dégradées	2 500 000 000	2 500 000 000	2 500 000 000	2 500 000 000	2 500 000 000	12 500 000 000
Introduire et protéger des arbres sur 5 000 ha des exploitations agricoles	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000	1 000 000 000
Stabiliser 5 000 ha de dune	750 000 000	750 000 000	750 000 000	750 000 000	750 000 000	3 750 000 000
Traiter 25 000 km linéaires des berges de cours d'eau pour la protection des terres agricoles	6 000 000 000	6 000 000 000	6 000 000 000	6 000 000 000	6 000 000 000	30 000 000 000
Protéger les plans d'eau contre l'ensablement	125 000 000	125 000 000	125 000 000	125 000 000	125 000 000	625 000 000
OS3.1.2: Préservation des ressources forestières et augmentation de la production sylvicole	14 420 000 000	14 870 000 000	19 672 500 000	20 670 000 000	16 520 000 000	86 152 500 000
RA3.1.2.1: Les formations forestières dégradées sont restaurées et valorisées	10 760 000 000	10 960 000 000	15 760 000 000	16 760 000 000	12 760 000 000	67 000 000 000
Clarifier le statut foncier des ressources forestières existantes	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	300 000 000
Récupérer et reboiser 10 000 ha dans les formations forestières dégradées	3 000 000 000	3 000 000 000	8 000 000 000	9 000 000 000	5 000 000 000	28 000 000 000
Réhabiliter les gommaraies naturelles dégradées	400 000 000	400 000 000	400 000 000	400 000 000	400 000 000	2 000 000 000
Réhabiliter les palmeraies (doumeraies et roneraies) dégradées	300 000 000	500 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000	1 700 000 000
Traiter 50 000 km linéaire des berges de koris pour la protection des formations forestières	5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000	25 000 000 000
Réaliser 20 000 km linéaire de pare feu	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	10 000 000 000
RA3.1.2.2: Les forêts naturelles et les parcs agro-forestiers sont aménagés	3 660 000 000	3 910 000 000	3 912 500 000	3 910 000 000	3 760 000 000	19 152 500 000
Former les populations rurales aux techniques d'utilisation durable des formations forestières et des parcs agroforestiers	60 000 000	60 000 000	62 500 000	60 000 000	60 000 000	302 500 000
Promouvoir l'aménagement communautaire de 5 000 ha de forêts naturelles	250 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000	350 000 000	2 100 000 000

Traiter biologiquement 50 000 km linéaires des berges de koris et de cours pour la protection des terres agricoles	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	10 000 000 000
Traiter biologiquement 50 000 km linéaires des berges de koris et de cours pour la protection des formations forestières denses	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	10 000 000 000
Installer et équiper 200 mini-pépinières villageoises	50 000 000	125 000 000	125 000 000	125 000 000	125 000 000	550 000 000
Sous Programme 3.2 : Amélioration de la sécurité alimentaire par le renforcement des systèmes de production et la valorisation des eaux souterraines et de ruissellement	3 610 000 000	12 000 000 000	14 907 500 000	13 055 000 000	7 405 000 000	50 977 500 000
OS3.2.1: Amélioration de la production agricole par la mobilisation des eaux souterraines et de ruissellement	2 575 000 000	8 875 000 000	11 325 000 000	10 125 000 000	4 750 000 000	37 650 000 000
RA3.2.1.1: La production agricole irriguée est renforcée	2 575 000 000	8 875 000 000	11 325 000 000	10 125 000 000	4 750 000 000	37 650 000 000
Aménager la plaine de l'Irhazer pour le renforcement de la production agricole et pastorale	200 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000	75 000 000	9 275 000 000
Aménager la vallée de la haute Tarka pour le renforcement de la production agricole et pastorale	50 000 000	1 500 000 000	3 000 000 000	2 000 000 000	50 000 000	6 600 000 000
Appuyer l'aménagement de 2500 ha des écosystèmes des cuvettes, des vallées et des cuvettes pour renforcer la production agricole et la sécurité alimentaire	100 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000	1 600 000 000	6 200 000 000
Construire 50 mini-barrages	700 000 000	700 000 000	700 000 000	700 000 000	700 000 000	3 500 000 000
Réhabiliter 25 mini-barrages	125 000 000	125 000 000	125 000 000	125 000 000	125 000 000	625 000 000
Constuire 50 seuils d'épandage	450 000 000	450 000 000	450 000 000	450 000 000	450 000 000	2 250 000 000
Foncer 500 puits maraichers	200 000 000	400 000 000	600 000 000	400 000 000	400 000 000	2 000 000 000
Foncer et équiper avec moto-pompe 5000 forages maraichers	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	1 250 000 000
Appuyer les producteurs en technologies et en intrants agricoles	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000	1 000 000 000
Créer et équiper 330 banques céréalières	300 000 000	750 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000	900 000 000	4 950 000 000

OS3.2.2: Promouvoir l'émergence de nouvelles fermes agricoles, pastorales et fauniques	1 035 000 000	3 125 000 000	3 582 500 000	2 930 000 000	2 655 000 000	13 327 500 000
RA3.2.2.1: Les nouvelles fermes agricoles sont promues par la valorisation des écosystèmes particuliers (Irhazer, Haute Tarka, Manga, etc.)	90 000 000	165 000 000	130 000 000	130 000 000	130 000 000	645 000 000
Elaborer d'une typologie des fermes agricoles modernes	15 000 000	15 000 000	0	0	0	30 000 000
Elaborer d'un guide de concessions de fermes agricoles et identifier les fermiers méritants	20 000 000	20 000 000		0	0	40 000 000
Appuyer la création de 5 fermes et à déterminer les besoins en financement des fermes modernes	55 000 000	130 000 000	130 000 000	130 000 000	130 000 000	575 000 000
RA3.2.2.2: Les fermes pastorales et fauniques sont promues	220 000 000	760 000 000	715 000 000	640 000 000	615 000 000	2 950 000 000
Elaborer une typologie des fermes pastorales modernes	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	75 000 000
Elaborer un guide de concessions des fermes pastorales et fauniques	50 000 000	20 000 000	0	0	0	70 000 000
Appuyer la création de 10 fermes pastorales	30 000 000	325 000 000	300 000 000	250 000 000	250 000 000	1 155 000 000
Appuyer la création de 20 fermes de faune	25 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	1 025 000 000
Appuyer la réhabilitation de la réserve de faune de Gadbedji	75 000 000	125 000 000	125 000 000	100 000 000	75 000 000	500 000 000
Appuyer les producteurs pour la commercialisation de leur production	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	125 000 000
RA3.2.2.3: Les fermes intégrées sont promues	185 000 000	740 000 000	700 000 000	700 000 000	700 000 000	3 025 000 000
Elaborer une typologie des fermes intégrées modernes	15 000 000	15 000 000	0	0	0	30 000 000
Elaborer un guide de concessions des fermes intégrées	50 000 000	25 000 000	0	0	0	75 000 000
Appuyer la création de 20 fermes intégrées	70 000 000	650 000 000	650 000 000	650 000 000	650 000 000	2 670 000 000
Appuyer les producteurs pour la commercialisation	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	250 000 000
RA3.2.2.4: Les systèmes traditionnels de production pastorale sont renforcés et sécurisés	365 000 000	1 265 000 000	1 792 500 000	1 215 000 000	965 000 000	5 602 500 000
Organiser et former les pasteurs à tous les niveaux	35 000 000	35 000 000	62 500 000	35 000 000	35 000 000	202 500 000
Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de 50 plans communaux de gestion des ressources pastorales	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	250 000 000

Appuyer la mise en place d'un observatoire pastoral pour atténuer les conflits	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	150 000 000
Identifier, matérialiser et restaurer 100 aires de pâturage	50 000 000	500 000 000	750 000 000	750 000 000	500 000 000	2 550 000 000
Identifier et matérialiser 100 couloirs de passage	50 000 000	500 000 000	750 000 000	200 000 000	200 000 000	1 700 000 000
Appuyer la promotion des activités de transformation et de commercialisation des produits d'élevage	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000	750 000 000
RA3.2.2.5: La santé animale est améliorée	175 000 000	195 000 000	245 000 000	245 000 000	245 000 000	1 105 000 000
Installer 25 parc-couloirs de vaccination en lien avec les organisations d'éleveurs	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	125 000 000
Appuyer l'émergence des vétérinaires privés	30 000 000	50 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	380 000 000
Installer et équiper des boutiques d'intrants zootechniques et d'aliment bétail	120 000 000	120 000 000	120 000 000	120 000 000	120 000 000	600 000 000
Axe 3: Recherche d'accompagnement et Gestion des connaissances						
Axe 3: Recherche d'accompagnement et Gestion des connaissances	965 000 000	1 205 000 000	1 250 000 000	1 215 000 000	1 030 000 000	5 665 000 000
PROGRAMME 4 : Recherche d'accompagnement et gestion des connaissances	965 000 000	1 205 000 000	1 250 000 000	1 215 000 000	1 030 000 000	5 665 000 000
OS4.3.1: Développement de l'appui-conseil aux acteurs ruraux	740 000 000	855 000 000	875 000 000	790 000 000	755 000 000	4 015 000 000
RA4.3.1.1: Les nouvelles technologies sont appropriées par les acteurs ruraux	575 000 000	560 000 000	550 000 000	530 000 000	530 000 000	2 745 000 000
Capitaliser et vulgariser les technologies mises au point ou introduites au Niger	75 000 000	60 000 000	50 000 000	30 000 000	30 000 000	245 000 000
Renforcer l'encadrement/appui conseil aux producteurs	500 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000	2 500 000 000
RA4.3.1.2: La recherche opérationnelle est renforcée	105 000 000	185 000 000	205 000 000	150 000 000	115 000 000	760 000 000
Améliorer la productivité des espèces utilisées dans l'édification de la muraille verte et autres activités de reboisement	25 000 000	50 000 000	30 000 000	40 000 000	15 000 000	160 000 000
Caractériser les gommages et les résines du Niger	20 000 000	35 000 000	75 000 000	30 000 000	20 000 000	180 000 000

Développer la qualité/labeliser la gomme arabique du Niger	30 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	230 000 000
Améliorer la productivité rendement des terres agricoles (fertilité, etc)	30 000 000	50 000 000	50 000 000	30 000 000	30 000 000	190 000 000
RA4.3.1.3: La recherche scientifique est renforcée	60 000 000	110 000 000	120 000 000	110 000 000	110 000 000	510 000 000
Appuyer la mise en place d'un réseau national de scientifiques dédiés aux questions de la Grande Muraille Verte	10 000 000	30 000 000	20 000 000	30 000 000	30 000 000	120 000 000
Appuyer les Etudiants et Chercheurs dans le cadre de diverses études en vue d'apporter des solutions aux questionnements de la Grande Muraille Verte	50 000 000	80 000 000	100 000 000	80 000 000	80 000 000	390 000 000
OS4.3.2: Capitalisation et protection des connaissances	225 000 000	350 000 000	375 000 000	425 000 000	275 000 000	1 650 000 000
RA4.3.2.1: Les connaissances sont capitalisées, protégées et diffusées	225 000 000	350 000 000	375 000 000	425 000 000	275 000 000	1 650 000 000
Capitaliser les connaissances traditionnelles de gestion des ressources naturelles	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	150 000 000
Protéger les innovations et inventions locales en matière de gestion des ressources naturelles	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	225 000 000
Créer et appuyer un cadre de concertation permanent entre les producteurs, les chercheurs et les développeurs	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	250 000 000
Evaluer et renforcer les capacités et les mesures d'adaptation des acteurs aux effets et impacts des changements climatiques	50 000 000	175 000 000	200 000 000	250 000 000	100 000 000	775 000 000
Produire et diffuser les résultats de recherche/développement à travers les canaux de communication appropriés	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	250 000 000
AXE 4: COORDINATION, SUIVI-EVALUATION ET GESTION DU PROGRAMME						
AXE 4: COORDINATION, SUIVI/EVALUATION ET GESTION DU PROGRAMME	4 822 740 000	5 805 240 000	4 060 240 000	3 452 490 000	3 212 490 000	21 353 200 000
PROGRAMME 5: Coordination? Suivi/Evaluation et Gestion des activités	4 822 740 000	5 805 240 000	4 060 240 000	3 452 490 000	3 212 490 000	21 353 200 000

Fournitures non consommables	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	300 000 000
Dépenses générales de fonctionnement	75 000 000	75 000 000	75 000 000	75 000 000	75 000 000	375 000 000
Contrats de service et lettres d'accord	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	250 000 000
Organes de coordination de la mise en œuvre au niveau local	80 000 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000	400 000 000
Formation (diverses ateliers et missions internes et extérieures)	125 000 000	125 000 000	125 000 000	125 000 000	125 000 000	625 000 000
Suivi et Evaluation des activités	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	500 000 000
RA5.4.1.3: Les équipements de la Cellule de Communication et des unités de terrain sont assurés	3 091 000 000	4 041 000 000	2 281 000 000	1 656 000 000	1 431 000 000	12 500 000 000
Acquisition des matériels audio-visuels et de communication	15 000 000	50 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	110 000 000
Acquisition de 13 Tracteurs TMT175 et Pièces détachées	10 000 000	375 000 000	375 000 000	225 000 000	0	985 000 000
Acquisition des charrues Delfino reversibles	55 000 000	100 000 000	100 000 000	0	0	255 000 000
Acquisition de 40 véhicules des équipes de terrain	125 000 000	500 000 000	375 000 000	0	0	1 000 000 000
Carburant et entretien des véhicules de terrain	1 056 000 000	1 056 000 000	1 056 000 000	1 056 000 000	1 056 000 000	5 280 000 000
Acquisition de 400 motos des animateurs	600 000 000	600 000 000	0	0	0	1 200 000 000
Carburant et entretien des motos des animateurs	130 000 000	260 000 000	260 000 000	260 000 000	260 000 000	1 170 000 000
Acquisition de 20 véhicules INIMOG de travail de terrain	1 000 000 000	1 000 000 000	0	0	0	2 000 000 000
Carburant et entretien des véhicules INIMOG de terrain	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	500 000 000
OS5.4.2: Renforcement des capacités des organes de coordination à tous les niveaux	440 000 000	470 000 000	482 500 000	495 000 000	480 000 000	2 367 500 000
RA5.4.2.1: Les organes de suivi/supervision des activités de la GMV sont fonctionnels à tous les niveaux	285 000 000	315 000 000	327 500 000	340 000 000	325 000 000	1 592 500 000
Former, recycler et perfectionner les capacités des cadre et agents de la coordination de la Grande Muraille Verte	20 000 000	50 000 000	62 500 000	75 000 000	60 000 000	267 500 000

Evaluer et renforcer les capacités des acteurs à suivre et évaluer les effets et les impacts des activités de la Grande Muraille Verte	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	125 000 000
Appuyer le fonctionnement des différentes organes de la SDR pour mener à bien leurs fonctions	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	300 000 000
Appuyer les organes de suivi de la mise en œuvre des actions de la GMV pour mieux assurer leurs attributions	180 000 000	180 000 000	180 000 000	180 000 000	180 000 000	900 000 000
RA5.4.2.2: Le Partenariat entre la Cellule GMV et les autres projets et programmes est renforcé	155 000 000	155 000 000	155 000 000	155 000 000	155 000 000	775 000 000
Appuyer le fonctionnement du cadre de concertation et de Suivi/Supervision des activités de la GMV à tous les niveaux	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	300 000 000
Négocier et signer des contrats de collaboration et de financement avec les partenaires	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	225 000 000
Assurer la complémentarité et la synergie des actions avec d'autres projets et programmes	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	250 000 000
OS5.4.3: Mise en place d'un système opérationnel de suivi et évaluation participatifs des actions de la Grande Muraille Verte au Niger	392 500 000	395 000 000	397 500 000	402 250 000	402 250 000	1 989 500 000
RA5.4.3.1: Un système de suivi de la dynamique des ressources est mis en place et fonctionnel	305 000 000	305 000 000	305 000 000	305 000 000	305 000 000	1 525 000 000
Sensibiliser et informer les acteurs sur les impacts de changements climatiques	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	300 000 000
Evaluer les capacités d'adaptations des populations aux changements climatiques	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	225 000 000
Appuyer la mise en place du réseau national d'observatoires des changements environnementaux et de suivi écologique	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	250 000 000
Renforcer les capacités du CNSEE pour le suivi environnemental et les impacts écologiques des actions de la GMV	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	250 000 000
Suivre et Evaluer les activités de la Grande Muraille Verte	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	500 000 000

RA5.4.3.2: Un système opérationnel de suivi et évaluation participatifs des actions de la Grande Muraille Verte est mis en place et fonctionnel	87 500 000	90 000 000	92 500 000	97 250 000	97 250 000	464 500 000
Sensibiliser et informer sur les acteurs sur les effets et les impacts des activités de la Grande Muraille Verte	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	150 000 000
Appuyer les acteurs locaux à assurer le suivi et évaluation participatifs des activités de la Grande Muraille Verte	25 000 000	27 500 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	142 500 000
Elaboration des rapports techniques	32 500 000	32 500 000	32 500 000	37 250 000	37 250 000	172 000 000
TOTAL GENERAL	70 256 240 000	89 363 740 000	108 493 740 000	101 215 990 000	85 315 990 000	454 645 700 000

PARTIE III : STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE AU NIGER

CHAPITRE 4 : STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE AU NIGER

4.1. Fondement et principes directeurs de la stratégie

4.1.1. Fondements

L'élaboration de la Stratégie Nationale et du Plan d'Action pour la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte, vise à mettre à la disposition du pays un outil de référence et de pilotage pour un développement harmonieux favorable.

La présente stratégie couvre une période de vingt cinq (25) ans, et le plan d'action est quinquennal (5 ans) et renouvelable jusqu'à terme de la stratégie.

4.1.2. Principes directeurs

Les principes qui doivent régir la mise en œuvre de cette stratégie sont les suivants :

- La gestion durable des ressources naturelles ;
- la participation de tous les acteurs est une condition indispensable pour la réussite de la mise en œuvre des activités prévues;
- la prise en compte d'une approche coordonnée et intégrée pour l'amélioration des productions agricole, pastorale, forestière et halieutique, la gestion et le développement des ressources foncières, hydriques et énergétiques ainsi que la protection de l'environnement;
- l'intégration des approches techniques aux approches paysannes facilitant le droit à la propriété et le développement communautaire et le renforcement des pouvoirs des groupes vulnérables tels que les femmes et les jeunes ;
- la diversification des revenus et la promotion des activités et des stratégies agro forestières tenant compte des besoins spécifiques des différents acteurs et les groupes vulnérables dont les femmes et les jeunes ;
- la promotion du partenariat public-privé et la valorisation des acquis et expériences passés en matière de gestion de terroirs, de développement local, de l'agroforesterie, de la promotion des énergies renouvelables et du bois-énergie, etc.

4.2. Approches

Pour rendre effective la vision Nigérienne de la Grande Muraille Verte, les approches à utiliser doivent mettre un accent particulier sur la mobilisation de tous à travers les actions prioritaires suivantes:

- l'accroissement de la production agricole à travers la mise en valeur des écosystèmes particuliers existants dans la zone d'intervention de la GMV, notamment : la plaine de l'Irhazer, les Cuvettes du Manga, la Haute vallée de la Tarka et la dépression du Damergou. Les amendements nécessaires, le recourt aux équipements lourds et la mobilisation des eaux souterraines vont augmenter la productivité de ces écosystèmes ;
- la promotion de l'agroforesterie dans les champs agricoles traditionnels par l'introduction des espèces d'arbres légumineuses fertilisantes pour servir d'engrais verts comme préconisé dans le concept nouveau l'Agriculture verte ;
- l'accroissement de la production pastorale à travers l'amélioration de la qualité et de la quantité des pâturages, la lutte contre les plantes envahissantes non appréciées qui polluent les aires de

pâturage et les enclaves pastorales, l'amélioration des pâturages par l'utilisation des semences appréciées des herbacées comme *Zornia* spp et *Cenchrus* spp. ;

- l'accroissement de la production des espaces boisés par l'aménagement des formations forestières pour la production du bois-énergie et les produits forestiers non ligneux, la réhabilitation des espaces dégradés en vue de rehausser leur productivité ;
- la valorisation des différents plans d'eau naturels et la création des retenus collinaires dans le but, non seulement de la production de poissons, mais aussi pour la recharge de la nappe ;
- la promotion d'activités de maraîchage et d'embouche pour améliorer les revenus des femmes rurales.

4.3. Coordination, Suivi et Evaluation de la mise en œuvre

4.3.1. Coordination

4.3.1.1. Niveau national

Le Ministère en charge de l'Environnement assure la tutelle de l'Initiative Grande Muraille Verte au Niger. Les différentes instances pour la mise en œuvre effective des activités identifiées dans le cadre de la GMV sont les suivants :

- ✓ Un Cadre National de Synergie et d'Orientation de la GMV-Niger assimilé au Comité Interministériel de Pilotage (CIP) de la SDR élargi, pour prendre en compte tous les autres ministères concernés par les activités de la GMV. Ce comité est présidé par le ministre en charge de l'Environnement. Il assure la Coordination Politique de l'Initiative Grande Muraille Verte au Niger et a pour rôle essentiel de donner des orientations et de mobiliser les ressources financières pour la mise en œuvre des activités de la GMV. Il est également chargé de veiller à la synergie des interventions et la coordination des actions sur le terrain ;
- ✓ Une Agence Nationale de la Grande Muraille Verte composée d'une structure légère, chargée entre autre, de la mobilisation des ressources financières, du suivi de la mise en œuvre des activités sur le terrain ;
- ✓ Un Comité National de Pilotage présidé par le Secrétaire Général du Ministère en charge de l'Environnement. Ce comité est chargé entre autres de :
 - Contribuer à l'échange d'informations et à la concertation entre les acteurs ;
 - Contribuer à l'élaboration du plan d'action et à la mise à jour des orientations stratégiques de la GMV-Niger ;
 - Contribuer au suivi évaluation de la de la GMV-Niger ;
 - Proposer les orientations nécessaires pour améliorer les conditions de mise en œuvre de la GMV-Niger ;
 - Veiller à l'adéquation des actions de la GMV-Niger par rapport de la SDR ;
 - Proposer les ajustements nécessaires et fournir toute contribution utile pour améliorer les conditions de mise en œuvre de la GMV-Niger.
- ✓ Un Comité Scientifique chargé de donner des orientations scientifiques et techniques sur les activités de recherche/développement et des réponses aux questionnements soulevés lors de la mise en œuvre des activités de la GMV-Niger. Il est présidé par un chercheur et composé des représentants de toutes les structures concernées.

4.3.1.2. Au niveau terrain

Au niveau régional, la coordination des activités de l'IGMV-Niger est placée sous la tutelle technique des Secrétaires Généraux Adjointes des Gouvernorats. Les Directeurs Régionaux de l'Environnement assurent la Coordination de l'exécution des travaux sur le terrain. Le suivi/supervision des travaux est assuré par le Comité Technique Régional de Suivi/Supervision ;

Aux niveaux départementaux et communaux, les Services Départementaux de l'Environnement assurent la coordination de la mise en œuvre des activités de l'IGMV-Niger. Le suivi/supervision des travaux est assuré par les cadres locaux de concertation mis en place par le Secrétariat Exécutif de la SDR. Ce cadre de concertation sera également élargi pour prendre en compte les structures décentralisées des Ministères en charge de la Santé, de l'Education et l'Action Sociale, etc.

4.3.2. Suivi et d'évaluation

4.3.2.1. Système de suivi et de l'évaluation

Le système de suivi et de l'évaluation des activités de l'Initiative Grande Muraille Verte à mettre en place doit tenir compte des exigences du moment. Le but général du suivi et de l'évaluation est de mesurer et d'évaluer la performance⁴ de la mise en œuvre de l'IGMV-Niger afin de mieux gérer les effets (résultats intermédiaires) et les impacts (résultats finaux ou de développement).

Aussi, le système de suivi/évaluation à mettre en place va se concentrer sur le suivi et l'évaluation des effets et des impacts de l'IGMV-Niger. Le suivi et l'évaluation des effets concernent la collecte et l'analyse systématique de données afin de suivre les changements depuis la situation de référence jusqu'aux effets attendus du programme et d'appréhender pourquoi il y a eu ou non le changement. Le suivi constitue en ce sens un moyen de contrôle des prévisions par rapport aux réalisations et un outil de gestion, puisqu'il rend possible la réorientation des actions et permet ainsi d'adapter les activités à l'évolution du contexte. Les activités de suivi permettent ainsi de comparer le rendement prévu avec le rendement atteint.

L'évaluation doit rendre compte des enseignements tirés des expériences vécues dans le cadre de la mise en œuvre des activités de la GMV au Niger. Elle sera donc une opération sélective qui vise à apprécier systématiquement et de manière objective les progrès dans la réalisation des effets attendus du programme grande muraille verte au Niger. Il ne s'agira pas d'une activité ponctuelle, mais d'une opération qui suppose une série d'évaluations différentes quant à leur objet et leur degré de détail. L'évaluation doit être effectuée à plusieurs moments pour répondre à l'évolution des besoins en connaissances critiques et en apprentissage tout au long de la réalisation des effets de la GMV au Niger.

Tenant compte de tout ce qui précède, les instances suivantes de suivi/évaluation sont préconisées dans le cadre de ce programme, à savoir :

- 1. Evaluation à mi-parcours de l'initiative** qui doit être centrée sur l'efficacité, l'efficience et le caractère propice (aspects favorables de la démarche) de l'exécution du programme. Elle doit être entreprise vers la fin de la première moitié de la vie du programme. Si elle est bien conduite, elle

⁴ La performance se définit comme la progression vers la réalisation de résultats escomptés.

doit mettre en exergue les contraintes et proposer les solutions opérationnelles et de tirer les leçons de la conception, de la mise en œuvre et de la gestion du programme.

2. **Suivi du rendement et de la performance de l'initiative** basé sur la confrontation de données de base (qui décrivent la situation au début du programme ou situation de départ à un temps T_0) et les données collectées à un temps T_1 et mesurer ainsi le changement. Les données de base doivent être recueillies dès le début de la mise en œuvre du programme. Les données collectées sur la performance du programme (le pas de collecte des données à préciser) servent à rendre compte des résultats atteints eu égard aux résultats escomptés et de ceux de la situation de référence.
3. **Evaluation finale** qui doit intervenir à la fin des activités de l'initiative. Au-delà des aspects traités par l'évaluation à mi parcours, une évaluation finale traite également des signes avant-coureurs d'impact et de la durabilité des résultats, englobant le concours au renforcement des capacités et à la concrétisation des objectifs environnementaux globaux. L'évaluation finale permet également de décider de la réalisation ou non d'une phase complémentaire au programme.
4. **Evaluation à posteriori** destinée à identifier les impacts de l'initiative au Niger. Elle pouvait être réalisée deux ans ou plus après l'achèvement du premier plan quinquennal de la grande muraille verte Niger. Cette évaluation doit mettre l'accent sur la durabilité des résultats du programme et sur les leçons apprises (meilleures et pires pratiques, coûts prévus et non prévus, application des enseignements aux niveaux sectoriel, thématique et transfrontières) en tant que bases de l'élaboration de politiques et de la planification ultérieure.
5. **La collecte et l'analyse des données sur le rendement** lors des opérations de suivi/évaluation vont offrir l'occasion aux instances supérieures de l'initiative de voir :
 - si le plan d'action respecte le calendrier et l'utilisation prévue des ressources ;
 - si la stratégie de gestion des risques s'avère efficace ;
 - si l'on éprouve des difficultés qui nécessitent une redéfinition des résultats attendus ou une réaffectation des ressources ;
 - les leçons à tirer pour améliorer les pratiques de gestion du programme, ajuster le tir au besoin pour s'assurer que le programme atteint les résultats escomptés et faire des propositions pour l'avenir ;
 - l'efficacité de l'intervention de la Grande Muraille Verte.

La fréquence de la collecte de ces données doit être réaliste tenant compte des capacités du programme tout en fournissant l'information nécessaire à la prise de décisions : au commencement du programme, l'on doit recueillir des données périodiquement et à intervalles plutôt rapprochés pour obtenir à temps l'information dont on a besoin. Au fil du temps, la fréquence de la collecte des données diminue; les rapports doivent surtout mettre l'accent sur l'atteinte des *extrants* ou résultats immédiats et des *effets* (résultats intermédiaires).

6. **Elaboration des rapports périodiques** (semestrielle ou annuelle) sur les résultats informant les parties prenantes sur le degré d'atteinte des résultats et les écarts entre les résultats escomptés et les résultats atteints, le cas échéant. Ils offrent également l'occasion de réviser les intrants au besoin et de mettre à jour les informations reliées au contexte du programme et à la gestion des risques. Des rapports d'étapes doivent notamment décrire les résultats réels obtenus pendant la période couverte à chaque niveau de la chaîne des résultats ainsi que les écarts entre les résultats prévus et réels en expliquant la situation et comment gérer les enjeux qui interviennent en raison de ces écarts. Les rapports d'étapes fournissent l'occasion de faire le point sur les réalisations, d'analyser les défis auxquels il faut faire face, et d'adapter les stratégies en vue d'atteindre les objectifs. Ils facilitent également la communication et contribuent ainsi à assurer une transparence au sein des instances de décision du programme.

7. **Information/Communication** : les informations collectées lors du suivi et de l'évaluation doivent être partagées par une large **communication d'information**. Il s'agit de fournir systématiquement et en temps utile des renseignements vitaux à intervalles réguliers pour espérer un **retour d'information**, une opération par laquelle des informations et des connaissances sont diffusées et utilisées pour évaluer les progrès globaux sur la voie de la réalisation des résultats ou pour confirmer la réalisation des résultats.

4.3.2.2. *Cadre de Suivi et Evaluation*

Le cadre de Suivi et Évaluation de l'IGMV doit s'intégrer parfaitement à celui de la SDR dont elle appuie la mise en œuvre. A cet égard, de nombreux dispositifs existent à travers les projets et programmes. Il s'agira donc ici de construire une synergie afin de faire converger et circuler les informations pertinentes vers le système de suivi-évaluation de l'IGMV-Niger.

Aussi, les compétences de certaines institutions en matière de collecte et de traitement des données doivent être mises à profit, notamment celles du Centre National de Suivi Ecologique et Environnemental (CNSEE) créé au sein du Ministère en charge de l'Environnement. Dans l'ensemble, le système de suivi et évaluation à mettre en place doit impliquer et favoriser une large participation de tous les acteurs concernés, d'où la nécessité de sa conception sur une base participative et son appropriation à tous les niveaux.

4.4. **Risques et mesures d'atténuation**

4.4.1. **Risques**

Les risques majeurs suivants doivent être pris en considération. Il s'agit notamment de :

- Les aléas climatiques : les sécheresses sont fréquentes au Niger. L'insuffisance et l'irrégularité des précipitations et des inondations pourraient compromettre la réussite des plantations réalisées et des bassins de rétention construits ;
- La participation des populations locales : à cause de la prévalence et du degré de la pauvreté dans les zones d'intervention du programme, les populations locales pourraient donner plus de priorité aux actions portant sur la satisfaction de leurs besoins individuels immédiats plutôt que sur les actions durables de gestion de ressources naturelles. Ainsi la non participation effective des populations aux travaux de restauration et de protection des ressources naturelles pourrait compromettre l'atteinte des résultats attendus du programme et constitue donc un défi à relever ;
- La faible capacité institutionnelle et technique : les faibles capacités organisationnelles, techniques, financières et logistiques au niveau national et local pourraient compromettre la mise en œuvre de l'IGMV-Niger. Le processus de la décentralisation au Niger présente encore de nombreux défis notamment : le renforcement de la gouvernance locale, la mobilisation des ressources financières au niveau local, le développement et le renforcement de la citoyenneté, et le renforcement de coopérations intercommunale et transfrontière.

4.4.2. **Mesures d'atténuation**

Les mesures d'atténuation suivantes sont proposées pour réduire ces risques :

- La réduction des risques climatiques : l'IGMV au Niger doit se focaliser sur les approches et techniques de gestion durable des ressources naturelles compatibles aux sécheresses prolongées et les variations climatiques. La durée relativement longue du programme peut être aussi perçue comme une mesure d'atténuation. La collaboration du programme avec les autres plans et

programmes d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques élaborés et adoptés par le Niger offre les possibilités de la prise en compte de leurs résultats dans les actions et les stratégies de l'IGMV.

- Le renforcement de la participation des populations locales: l'approche participative prônée par l'IGMV au Niger doit s'assurer de la mobilisation des populations locales. La mise en œuvre des activités créatrices des revenus prévues par l'IGMV au Niger pourrait également favoriser l'implication des populations dans l'atteinte des résultats du programme.
- La responsabilisation des institutions de gouvernance locale: l'Initiative Grande Muraille Verte va en premier lieu focaliser son intervention sur le renforcement des capacités en gestion durable des ressources naturelles au niveau local, régional et national avec un accent particulier le relèvement des défis de la décentralisation par : (i) la sensibilisation sur les enjeux de la dégradation de l'environnement et les approches de gestion durable de ressources ; (ii) l'amélioration de revenus locaux par la vente des services des écosystèmes et (iii) le renforcement de pouvoir de décisions des institutions locales sur la gestion et la mise en valeur des ressources naturelles.

PARTIE IV : STRATEGIE DE COMMUNICATION ET DE MOBILISATION DES RESSOURCES

CHAPITRE 5 : STRATEGIE DE COMMUNICATION ET DE MOBILISATION DES RESSOURCES

5.1. Vision

La stratégie de communication et de mobilisation des ressources financières vise à « faire de l'Agence Nigérienne de la Grande Muraille Verte une institution de référence en matière de GDT et une plate forme d'appui à la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la SDR, mais aussi de plaider pour appuyer la mise en œuvre de la SDRP, notamment les aspects liés à l'amélioration des conditions de vie des populations à travers la création des infrastructures socioéconomiques de base et la création de richesses ».

Elle a pour ambition de faire mieux connaître les missions et les réalisations de l'Agence Nigérienne de la Grande Muraille Verte aux populations de sa zone d'intervention en particulier et du Niger en général ; aux ONG, à la société civile et aux partenaires qui appuient le Niger depuis de nombreuses années. Tous les efforts d'information, de communication et de relations publiques déployés par l'Agence vont tendre vers l'atteinte des objectifs de cette vision.

5.2. Objectifs stratégiques

✓ Objectif stratégique 1 : une institution bien connue

La stratégie de communication met un accent particulier sur une forte implication des médias nationaux (radios nationales, télévisions nationales, radios locales, journaux nationaux et privés, journaux en langues nationales), mais également les médias internationaux pour la couverture des événements majeurs comme les instances statutaires, la médiatisation des activités de l'Agence dans les domaines clés comme la sécurité alimentaire, la lutte contre la désertification et la gestion des ressources naturelles. Le défi est de créer les conditions pour que l'Agence Grande Muraille Verte Niger soit présente le plus possible dans les colonnes des journaux et sur les ondes des radios et télévisions nationales. Cette présence ne doit pas signifier seulement une couverture médiatique de réunions et d'ateliers, mais de montrer les réalisations concrètes sur le terrain. Par ailleurs, il importe pour les populations concernées de savoir ce que l'Agence fait et prévoit de faire dans les villes et villages de la zone d'intervention de la GMV.

Enfin, Il faut que l'Agence Grande Muraille Verte Niger existe dans la conscience collective des populations du Niger et que les partenaires puissent voir de façon concrète à quoi sont destinés les fonds qu'ils mettent à la disposition de l'Agence.

✓ Objectif stratégique 2 : une communication interne fluide

Le partage de l'information constitue une nécessité vitale pour toute structure qui se veut efficace. Les institutions qui gagnent sont celles qui savent gérer l'information en mettant à contribution les nouvelles technologies de l'information et de communication. Pour rendre fonctionnelle l'Agence Nigérienne de la Grande Muraille Verte sera dotée d'une Cellule de Communication, afin d'assurer une bonne circulation de l'information aussi bien sur le plan vertical que sur le plan horizontal.

✓ Objectif stratégique 3 : un partenariat actif développé avec les autres projets et programmes

L'Agence Nigérienne de la Grande Muraille Verte doit œuvrer à rechercher la complémentarité avec les autres partenaires présents au Niger et œuvrant pour le développement des conditions de vie des populations, la valorisation des ressources naturelles et la protection de l'environnement. Elle doit chercher à éviter des duplications et autres conflits de compétence. Pour ce faire, l'accent sera mis sur

la capitalisation, la valorisation et le partage des expériences dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la lutte contre la désertification et de la maîtrise de l'eau avec les autres projets et programmes en cours au Niger. La synergie des interventions et la complémentarité des actions sur le terrain seront recherchées et promues.

5.3. Activités de communication

5.3.1. Communication entre les organes

La fluidité de la circulation de l'information entre les régions habitant les zones d'intervention, les Ministères concernées et l'Agence Nigérienne de la Grande Muraille Verte (ANGMV) est une condition indispensable pour la réussite de l'initiative. La structuration actuelle de coordination et de suivi et supervision de la mise en œuvre des activités sur le terrain, telle que préconisée par le Secrétariat Exécutif de la SDR et adoptée par l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte, fait que les organes régionaux et locaux ont compétence sur les sites d'intervention. Une bonne communication interne conditionne le fonctionnement harmonieux des différents organes et la mise en œuvre stricte de cette architecture. Il faut donc :

- Que les différents organes de planification et de suivi et évaluation de mise en œuvre des activités accomplissent convenablement leurs tâches et tiennent régulièrement leurs réunions, élaborent et transmettent à temps leurs rapports ;
- Que les Responsables des différents organes impriment et appliquent la politique choisie dans leur domaine de compétence;
- Un échange régulier entre les Responsables des différents organes et l'Agence et avec les instances supérieures;
- Un point trimestriel et semestriel sur les activités initiées par différentes régions et sur les différentes thématiques ;
- Une rencontre annuelle entre les membres de différents organes, l'Agence, les Ministères concernés ;
- Que les Responsables régionaux et locaux communiquent toute information relative à leurs activités pour dissémination à travers les canaux appropriés de communication.

5.3.2. Communication au sein de l'Agence

Une bonne circulation et la disponibilité de l'information pour tous sont le gage de la consolidation d'une culture maison. Pour cela, les préalables suivants sont capitaux:

- Une réunion périodique regroupant tous les responsables et au cours de laquelle chacun en fera le point de ses activités. Cette concertation permettra au Coordonnateur de l'Agence de mieux comprendre ce qui se passe au niveau de chaque cellule. Les comptes rendus de ces réunions devraient être ventilés à tout le personnel pour mettre tout le monde au même niveau d'information ;
- Que le Directeur de l'Agence donne l'information (ateliers et rencontres diverses, état d'exécution des projets, publications etc.) aux instances supérieures pour information et éventuelle dissémination;
- Un rapport de mission par tout agent ou cadre de l'Agence de retour de mission en dehors de son compte rendu habituel. Ce rapport sera distribué à toutes les Cellules de l'Agence et les instances supérieures pour renforcer la connaissance des activités de l'Agence dans le pays.

5.3.3. Communication externe

L'ANGMV, en plus de la communication interne, doit mettre l'accent sur une stratégie rigoureuse de communication externe pour toucher ses partenaires, les populations bénéficiaires et le grand public en

général. Dans cette optique, elle doit être amenée à « regarder dehors ». Cela induit le passage progressif d'une logique d'administration pure à une logique de marché et marketing. Il faut donc que tous les cadres et agents de l'Agence se considèrent comme des acteurs qui produisent des marchandises à vendre : les résultats de la recherche-développement, ainsi que les actions en faveur de l'amélioration des productions agro sylvo pastorales et de sécurité alimentaire des populations et du bétail, de valorisation des ressources naturelles, de lutte contre la désertification et de création de richesses doivent être perçus comme des produits que d'autres institutions peuvent produire et que l'Agence propose à des consommateurs qui sont leurs partenaires : populations de sa zone d'intervention, les ONG et les partenaires techniques et financiers. Cette communication doit utiliser des canaux et des supports appropriés.

L'objectif visé ici est de positionner l'ANGMV sur le plan extérieur, en présentant ses acquis dans ses domaines de compétence et ses actions sur le terrain. Une bonne communication externe doit permettre de rendre compte de l'activité de l'Agence, de son dynamisme et de la qualité de ses prestations pour les populations. Il est indispensable pour l'ANGMV de se forger une image et de la soigner régulièrement.

5.3.3.1. Se forger une image unique

L'Agence Nigérienne de la Grande Muraille Verte doit se forger une identité unique. Pour ce faire elle doit :

- Avoir une présentation unique de ses documents officiels. Elle doit créer son logo et marquer tout son patrimoine avec son logo. Elle doit acquérir des gadgets et supports de sa promotion et bien marqués avec son logo ;
- Identifier ses sites d'intervention et ses moyens roulants sous une forme identique. D'un site à l'autre, on doit reconnaître l'identité de l'ANGMV ;
- Créer un site Web dynamique et captivant.

5.3.3.2. Site web dynamique

L'outil internet est devenu de nos jours un moyen incontournable pour se positionner par rapport à l'extérieur. Tous les produits de même que les fruits de la recherche et des actions sur le terrain doivent être considérés comme des marchandises que l'Agence propose sur le marché à des consommateurs à qui d'autres marchandises sont proposées par d'autres structures. Il est donc important, si l'on veut imposer ses produits de bien connaître ce marché, sa structure, ses attentes et d'adapter l'offre en conséquence. Pour cela, il faut établir un système d'écoute des consommateurs en utilisant tous les canaux : enquêtes, Internet, mailing. A partir de ces données, la planification des actions de terrain doit être déterminée en sachant qu'elle est conforme aux attentes des bénéficiaires.

Un site bien tenu, captivant et alimenté régulièrement constitue une véritable porte ouverte sur le monde. Pour ce faire l'ANGMV doit :

- Avoir une page web qui reflète la vie de la multitude de projets et programmes portant mise en œuvre de l'Initiative Grande Muraille Verte au Niger. ;
- Mettre l'accent sur l'actualité, mais également sur les activités et acquis sur le terrain des différents projets et programmes de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte. Il est important au niveau du site de présenter les activités que mènent les autres partenaires sur le terrain qui concourent à la mise en œuvre de la SDR. Une fenêtre spéciale sera réservée à des actions de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte ;
- Faire ressortir à la une les événements majeurs (calendrier des rencontres, expositions, forum, recrutement de personnel, etc.) et les publications inédites ;

- Installer des moteurs de recherche et des forums de discussions interactives. Ces forums pourraient donner l'occasion également d'échanges fructueux entre les spécialistes sur des questions spécifiques. Quand aux moteurs de recherche, ils vont permettre de consulter les bases de données qui seront introduites sur le site.

5.3.3.3. Périodiques de publication des actions de terrain

Les actions de l'Agence de la Grande Muraille Verte seront publiées dans les bulletins mensuels et trimestriels et le journal interne.

1. Le bulletin mensuel ou *Flash sur la GMV* et le journal interne de l'Agence qui :
 - Rendent compte des activités menées par l'Agence (séminaires, rencontres, mouvements du personnel, signatures de convention, événements heureux et malheureux etc.) ;
 - Font écho de la vie de l'Agence et de ses projets et programmes spécifiques.
2. Le bulletin semestriel exclusivement consacré aux actions sur le terrain. Ils peuvent comporter :
 - Des reportages sur des réalisations physiques ;
 - Des témoignages vivants sur des expériences réussies dans les divers domaines de compétence de l'Agence ;
 - Des gros plans sur certaines réalisations.

La distribution de ces périodiques sera étoffée avec un service de mailing qui doit permettre de toucher le maximum de personnes : Les Ministères concernés, les Partenaires Techniques et Financiers, les cadres régionaux et départementaux, les cadres des projets et programmes partenaires, et toutes les personnes ressources susceptibles d'être intéressées par les activités que mène l'ANGMV. Les bibliothèques nationales et universitaires, les centres culturels présents au Niger, ainsi que celles de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte et les autres agences nationales de la grande muraille seront également approvisionnées. Les ONG nationales et internationales, les organisations paysannes et de producteurs seront également approvisionnées. Ces documents et autres gadgets de l'Agence Nigérienne doivent être également distribués dans toutes les grandes rencontres auxquelles l'ANGMV participe.

5.3.3.4. Marketing agressif

L'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte doit se forger et entretenir une bonne image dans les instances nationales et internationales et auprès de certaines structures et organisations nationales et internationales de financements. Dans cette perspective, les cadres de l'Agence doivent jouer efficacement des rôles politiques, de marketing et de lobbying. En dehors des réunions formelles, ils doivent rencontrer les responsables des autres projets et programmes, la société civile, les ONG, les partenaires techniques et financiers, les organisations sous régionales et internationales, etc. pour faire connaître ses activités sur le terrain et faire de plaidoiries pour davantage mobiliser les ressources au profit des populations de sa zone d'intervention.

L'Agence doit donc être présente dans tous les cadres où sont débattus des sujets liés à son domaine de compétence. Etre présent signifie mettre en exergue ses acquis, exposer ses activités et montrer ses réalisations dans ses domaines de compétence. Toute participation à ce genre de rencontres doit donc être minutieusement préparée pour en tirer le maximum de bénéfice. Une telle démarche pourrait élargir le cercle de partenaires potentiels de l'Agence et permettre de présenter la gamme de services créés en matière d'amélioration des conditions de vie des populations et de valorisation des ressources naturelles.

La stratégie consistera donc à :

- Engager une politique de rencontre et de présentation entre l'Agence et certaines organisations nationales et internationales et les institutions financières ;
- Préparer des outils de communication adaptés et pertinents pour les grandes rencontres nationales et internationales (dépliants de présentation de l'Agence et de ses principaux domaines d'intervention et les travaux déjà effectués ; les affiches, expositions, CD-ROM, films, etc.) ;
- Engager des rencontres périodiques avec les conseillers locaux, les organisations paysannes et de producteurs, les ONG et les partenaires au développement. Il s'agit de se mettre à l'écoute de ces acteurs pour recueillir leurs attentes et convaincre les PTF pour les appuyer.

5.3.4. Communication média

Les masses media constituent aujourd'hui un outil incontournable lorsqu'il s'agit de porter l'information vers le plus grand nombre. Leur développement est tel que ces dernières années, ils pénètrent les hameaux et les villages les plus isolés. Les supports se sont également diversifiés, embrassant toutes les couches de la société. Le développement des télévisions nationales, l'extension de l'électricité, l'arrivée d'opérateurs privées dans le domaine de l'audiovisuel, la multiplication des radios locales de proximité et des journaux sont autant de facteurs qui concourent à faire des médias des vecteurs puissants de communication.

L'Agence de la Grande Muraille Verte du Niger entrevoit la réalisation des infrastructures socioéconomiques de base dans les domaines de l'eau, des énergies renouvelables ; les actions de lutte contre la désertification et la valorisation des ressources naturelles, etc. en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations de sa zone d'intervention.

Nul autre moyen de communication que les médias n'est plus indiqué pour valoriser ces réalisations et susciter également le changement de comportement et l'amélioration des moyens d'existence des populations.

5.3.4.1. Télévision

La télévision constitue un puissant outil de communication à cause de sa spécificité. Ce support combine en effet le son et l'image. Elle exerce sur les populations un réel attrait et est très prisée dans des civilisations de l'oralité comme les sociétés africaines. Autrefois, instrument de luxe, elle pénètre progressivement dans les villes et campagnes et s'impose de plus en plus. Elle est un canal parfait pour donner à voir et peut être très utile pour ce qui est de la recherche de changement de comportement. Pour l'utiliser de façon optimale, il faut envisager :

- Une émission régulière sur toutes les chaînes nationales de télévision pour que les populations intègrent la dimension de l'Agence dans leur vécu quotidien. Cette émission sera surtout axée sur la présentation des réalisations physiques sur le terrain. Elle pourrait être mise à profit pour présenter les activités de l'Agence et les expériences réussies menées par les différents projets/programmes partenaires de l'Agence ;
- Des interventions périodiques sur les antennes des télévisions nationales de responsables de l'Agence sur des sujets spécifiques et d'intérêt. Par exemple des débats, des conférences de presse, des reportages ;
- La couverture des instances statutaires et des activités qui donnent la pleine mesure de la vitalité et de la viabilité de l'Agence ;
- Des reportages pour les tranches horaires en langues nationales qui existent sur la télévision publique et les télévisions privées ;
- Des reportages sur certaines chaînes internationales de manifestations importantes initiées par l'Agence.

5.3.4.2. Radio

Dans le domaine de la communication, la radio est le support qui est le plus accessible pour les populations locales. Son impact est tel que les radios locales se sont multipliées, développant ainsi une communication de proximité qui touche les populations les plus éloignées. Ce formidable outil doit accompagner l'Agence dans les contrées les plus reculées. Pour cela, il faut :

- Une émission régulière sur les stations nationales de radio ;
- Des émissions régulières sur les radios privées et les radios rurales ;
- Des émissions de sensibilisation sur les radios locales surtout dans les zones d'intervention de l'Agence ;
- Des reportages et des émissions sur les radios internationales sur certains événements importants initiés par l'Agence.

5.3.4.3. Presse écrite

Comme l'audiovisuel, la presse écrite a connu un développement considérable au Niger ces dernières années. Les titres privés ont fleuri et quelques journaux en langues nationales font leur apparition. C'est là autant de supports qu'il faut exploiter quand on veut toucher le maximum d'audience. Même si le taux d'analphabétisme reste important au Niger, la presse écrite doit également être mise à contribution pour diffuser les messages de l'Agence. Pour capitaliser les opportunités de cette presse écrite, il faut :

- Des gros plans réguliers sur les activités de l'Agence et sur ses réalisations ;
- Des reportages sur les instances de l'Agence ;
- Des entretiens avec les experts et des responsables de l'Agence par rapport à des problématiques spécifiques ;
- Des reportages et témoignages sur des expériences réussies.

5.4. Mobilisation des financements

5.4.1. Budget d'investissement de l'Etat

Les revues des dépenses publiques du secteur rural pour la période 2001-2008 font ressortir que les dépenses publiques au profit du secteur rural ont atteint 900 milliards de FCFA. Pour les deux dernières années, le niveau des dépenses est passé de 180,7 milliards de FCFA en 2007 à 215,1 milliards FCFA en 2008, contre une moyenne de 80,4 milliards sur la période 2001-2006, soit une hausse de 42,0%.

Pour la période 2007-2008, les ressources propres de l'Etat ont contribué à hauteur 34,3% sur les dépenses publiques d'investissement au profit du secteur rural. Alors que pour la période 2001-2006, ce taux était de 17 %. Toutefois, on estime que la part des financements du secteur rural véritablement consacrée à l'amélioration des ressources foncières se situerait entre 9% et 12%. Ce qui est largement insignifiant au regard de l'ampleur du phénomène de dégradation des terres. Cet état de fait est lié à l'absence d'un cadre qui fédère les initiatives nationales en matière de gestion durable des terres. Pour pallier cette insuffisance, ce Cadre Stratégique d'Investissement National en matière de Gestion Durable des Terres (CSIN-GDT) a été élaboré et adopté par le Niger. Il constitue un outil de plaidoyer pour accroître l'investissement de l'Etat au profit de la GDT, en vue de la mise en œuvre effective des activités de la Grande Muraille Verte au Niger.

5.4.2. Ressources des collectivités territoriales et des privés

Les ressources affectées par les collectivités territoriales pour le financement des actions de gestion durable des terres demeurent très insuffisante. Un effort devra être fait pour en mesurer le niveau et

pour analyser les modalités de son développement. Il en est de même du secteur privé. D'une manière générale, l'élaboration d'une stratégie d'ensemble pour le financement de la GDT constitue une base pour faciliter la mobilisation des ressources des collectivités en vue de l'atteinte des résultats de la vision nationale de la Grande Muraille Verte.

5.4.3. Mobilisation de ressources complémentaires externes

Sur la période 2007-2008, les partenaires au développement ont contribué à hauteur de 65,7% des dépenses publiques d'investissement au profit du secteur rural. Le développement du secteur rural est donc largement soutenu par les financements extérieurs. Mais, malgré l'importance donnée au secteur rural, les financements mobilisés ne sont pas à la hauteur des défis à relever. Il est clair que sans des ressources financières suffisantes, les objectifs du CSIN-GDT en général, et ceux de la Grande Muraille Verte en particulier, seront difficiles à atteindre. Or, les ressources mobilisables au niveau national sont limitées et insuffisantes, d'où l'importance capitale de s'appuyer sur la coopération internationale (bilatérale et multilatérale) pour mobiliser des ressources financières conséquentes. Les ressources potentiellement mobilisables à travers la coopération internationale constitueraient donc un appui essentiel et déterminant à l'exécution des actions envisagées dans le cadre du Plan d'action de la Grande Muraille Verte. Une stratégie efficace de mobilisation de ces ressources internationales, notamment les financements innovants, est alors essentielle. En conséquence, bâtir les capacités et les mécanismes d'accès à ces ressources est une étape clé dans le processus de la mise en œuvre du CSIN-GDT. En somme, la stratégie de mobilisation des ressources reposera sur les axes ci après :

- Le renforcement du réseau de partenariat existant ;
- La conception d'outils d'aide à la décision et le développement de plaidoyer ;
- La diversification des sources de financement (internes et externes) ;
- La valorisation des opportunités de financement.

CONCLUSION

En signant la Convention portant mise en place de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, le Niger s'est engagé à œuvrer de concert avec les autres pays membres à relancer le développement de la bande sahélo-saharienne de l'Afrique à travers (i) le renforcement des productions agricoles, forestières, pastorales, halieutiques et fauniques pour augmenter la résilience des populations face aux épisodes récurrentes de famines et d'insécurité alimentaire, (ii) la conservation/valorisation de la biodiversité ; (iii) la restauration et la conservation des terres dégradées ; (iv) la diversification des systèmes de production, d'exploitation et de mise en valeur des ressources naturelles; (v) la satisfaction des besoins domestiques en produits ligneux et non ligneux et la promotion des énergies renouvelables ; la création des infrastructures socioéconomique de base et la promotion des activités génératrices de revenus et (vi) l'amélioration de la séquestration du carbone dans les couvertures végétales et les sols.

Ainsi, le processus d'élaboration de cette Stratégie Nationale et de son Plan d'Actions a donné aux différents acteurs et représentants des structures nationales concernées par la gestion des ressources naturelles et du développement local, l'occasion d'avoir une bonne appréciation du concept de la Grande Muraille Verte et son développement dans le temps. Aussi, le plan d'actions de la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte au Niger concerne tous les secteurs du développement et se place ainsi comme une plateforme de synergie des interventions et de complémentarités des actions du développement au Niger et un cadre cohérent de concertation et de consultation des actions portant mise en œuvre des actions entrant dans le cadre de l'atteinte des objectifs du programme des 3N «les Nigériens Nourrissent les Nigériens» de S.E.M. Le Président de la République.

Aussi, le présent document de Stratégie et de Plan d'Actions de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte au Niger a le mérite de proposer un cadre et une alternative visant à éviter la dispersion des efforts et à impliquer toutes les parties prenantes, les structures, les personnes ressources et les ONG qui s'intéressent au développement des zones sahélo-sahariennes du Niger.

En raison des causes diverses de la dégradation des ressources naturelles, des contraintes au développement identifiées, et une panoplie des parties prenantes, le Plan d'Actions proposé a mis un accent particulier sur le renforcement des productions agrosylvopastorales, une stratégie importante d'information et de communication, de mobilisation des ressources financières adéquates et le renforcement des capacités des intervenants à tous les niveaux, notamment le système de suivi et évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie du Développement Rural (SDR) et des structures décentralisées qui doivent pouvoir prendre en charge la gestion de leurs ressources naturelles et le développement de terroirs. Telles sont les conditions sine qua non pour une réussite efficiente des activités du Programme Grande Muraille Verte au Niger.

Références bibliographiques

Abdoulaye, T. et Ibro, G. (2006). Analyse des impacts socio-économiques des investissements dans la gestion de ressources naturelles, une étude de cas dans les régions de Maradi, Tahoua et Tillabery au Niger, Etude sahélienne Niger, Centre Régional d'Enseignement Spécialisé et agriculture, (CRESA), Niamey et Université Libre d'Amsterdam, 73 p.

Bayard I., Bonnet B., Danguioua A., Lambert A. et Ogunwale S.A. (2001). Commercialisation des produits de l'élevage en zone pastorale. Paris, Iram, 146 p. + Annexes.

Beidou H., Bonnet B. et Guibert B. (2003). Identification d'un programme de développement pastoral et agropastoral. Iram, Etude d'identification, rapport définitif, 2^e version, 130 p.

Banzhaf M., Reounodji F., Tchaoua W. (2005). La sécurisation des systèmes pastoraux au Tchad : Enjeux et éléments de réponse. Ministère des Affaires Etrangères, Ministère de l'Elevage au Tchad, Iram, 110 p.

Banzhaf, M. (2005). Les impacts socio-économiques de la gestion décentralisée des ressources naturelles, la contribution des conventions locales à la lutte contre la pauvreté, Projet Pilote : Droit Foncier et Systèmes Fonciers, Réseau Sectoriel Développement Rural en Afrique, GTZ, 91p.

Bayard I., Bonnet B., Danguioua A., Lambert A. et Ogunwale S.A. (2001). Commercialisation des produits de l'élevage en zone pastorale. Paris, Iram, 146 p. + Annexes.

Bonnet B., Aulong S., Goyet S., Lutz M., Mathevet R. (2005). Gestion intégrée des zones humides méditerranéennes, Concepts, enseignements et démarches pour intégrer la conservation aux dynamiques des territoires, n°13 MedWet, Iram-Tour du Valat, PNUD/FEM, 159 p.

Bonnet B., Z'Nagui M.O., Ahmed el Hadj N.S.O., Wane M. L. (2005). Gestion locale des ressources naturelles au Hodh el Gharbi, Programme gestion des ressources naturelles, ProGRN-GH, GTZ, ECO-Iram, 63 p..

Bonnet B., Marty A., Demante M.-J. (2005). Hydraulique et sécurisation des systèmes pastoraux au Sahel. Appui à la gestion locale. Iram, Paris et Montpellier, démarches et méthodes. 27 p.

Bonnet B., Banzhaf M., Giraud P-N., Mahamat I. (2004). Analyse des impacts économiques, sociaux et environnementaux des projets d'hydraulique pastorale financés par l'AFD au Tchad, AFD, Iram, 193 p.

Bonnet, B. (2003). Chartes de territoire et conventions locales : vers un renforcement de la gouvernance locale des ressources naturelles? Conférence sous-régionale. Les conventions locales au Sahel: un outil de co-gouvernance des ressources naturelles, Bamako, 2-5 décembre 2003. 16 p.

Bonnet, B. (2003). Accompagnement des instances locales de gestion des ressources naturelles, analyse d'une expérience en cours dans le Sud-Ouest du Tchad. De la participation à l'empowerment, Journées d'Etudes Iram, septembre 2003, 14 p.

Bonnet, B. (2004). Gestion commune des ressources naturelles : vers un renforcement des capacités locales, IIED, dossier n°94, août 2000. 24 p.

Bourbouze A., Lhoste P., Marty A., Toutain B. (2002). Problématique des zones pastorales, *in Lutte contre la désertification dans les projets de développement*. Agence Française de Développement, Comité Scientifique Français de la Désertification, 200pp. 41-59.

Boysen, T. (2008). La gestion durable des ressources naturelles au niveau communal. L'intégration des secteurs agriculture, élevage et foresterie dans les planifications et actions communales une

comparaison des expériences de la Coopération allemande au Bénin, Mali, Niger, Sénégal et à Madagascar. Sector Network for Rural Development (SNRD). Réseau Sectoriel de Développement Rural (RSDR), Groupe de travail : Gouvernance des Ressources Naturelles. Afrique Francophone. GTZ, 59 p.

Colin de Verdière P. (1995). Les conséquences de la sédentarisation de l'élevage au Sahel. Etude comparée de trois systèmes agro-pastoraux dans la région de Filingué, Niger, Thèse présentée pour l'obtention du titre de Docteur à l'institut National Agronomique de Paris-Grignon. 220 p.

Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD). (1998). Stratégie Nationale et Plan d'Action de la Diversité Biologique. Secrétariat Exécutif, Commission Technique sur la Diversité Biologique, 116p.

Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD). (2010). Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur la Diversité Biologique, 2ème édition, 114p.

Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD). (2009). Quatrième Rapport National sur la Diversité Biologique, 109p.

Conseil Scientifique Français de la Désertification (CSFD). (2011). Le projet africain de Grande Muraille Verte : Quels conseils les scientifiques peuvent - ils apporter ? *Une synthèse de résultats publiés*. Version du 14.02.2011 (document de travail).
www.csf-desertification.org/grande-muraille-verte

Dia, A., Duponnois, R., et Wade, A. (2010). Le projet majeur africain de la Grande Muraille Verte : Concepts et mise en œuvre. Marseille: IRD, 438 p.

FAO, (1995). Conservation et Utilisation Durable des Ressources Phytogénétiques pour l'Afrique de l'Ouest, Ebauche du rapport de synthèse sous-régionale et Propositions pour le Plan d'Action, Réunion sous-régionale pour l'Afrique de l'Ouest et Centrale (Sénégal, Dakar, 27 – 30 novembre 1995), 20 p. et annexes.

Fodé Camara M.S. (2008). Ecologie Environnement: Durabilité des systèmes pastoraux et dynamique de la strate herbacée des pâturages de la zone sahélienne du Niger (Afrique de l'Ouest). Thèse de Magister 2 (version provisoire), Université des Sciences et Technologies Houari Boumediene, Faculté des Sciences Biologiques (USTHB/FS) Alger (Algérie), 117p.

Guengant J. P. et Banoin M. (2003). Dynamique des populations, disponibilités en terres et adaptation des régimes fonciers : le cas du Niger. FAO- CICRED, édition : Francis GENDREAU, Mumpasi LUTUTALA, 144p.

Institut Nationale de la Statistique (INS). (2010). Le Niger en Chiffres, Edition 2010, 32p.

Institut Nationale de la Statistique (INS). (2010). Annuaire Statistique des cinquante ans d'Indépendance du Niger, édition spéciale, 338p.

Maidaji B. (2005). Evolution des approches de gestion des pâturages et résultats des actions pilotes en zone pastorale, nd. 8 p., in cd-rom Pastoralisme, foncier et décentralisation au Niger, DEDLUCOP, janvier 2005.

Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification (ME/LCD). (2003). Rapport d'achèvement du Projet Energie Domestique, 71 p.

Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification (ME/LCD). (2006). Rapport achèvement du projet PAFN, 66 p.

Ministère du Commerce, d'Industrie et Promotion des Jeunes Entrepreneurs : Etudes Diagnostique sur l'Intégration Commerciale (EDIC) (2008). Programme du Cadre Intégré. La modernisation du Commerce pendant le boom minier. République du Niger.

Ministère de l'Eau, de l'Environnement et de Lutte Contre la Désertification (MEE/LCD). (2007). Étude pour l'harmonisation des schémas et plans d'aménagement et de gestion des ressources naturelles, en soutien à la gestion durable des terres au Niger. 85p.

Ministère de l'Eau, de l'Environnement et de Lutte Contre la Désertification (MEE/LCD). (2010). Cadre stratégique d'investissement du Niger en matière de gestion durable des terres (CSIN-GDT), 65p.

Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification (MH/E/LCD). (2005) : Consultation sectorielle sur l'environnement et la lutte contre la désertification ; Plan d'action à moyen terme 2006-2011 ; 81p.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). (2008). Rapport mondial sur le développement humain, 399p.

Reij, C, Scoones, I and Toulmin, T (Eds) (1996): Sustaining the Soil: Indigenous soil and water conservation in Africa. Earthscan, London

Saadou M. (1990). La végétation des milieux drainés nigériens à l'Est du fleuve Niger. Thèse d'Etat UAMD, Niamey.

Saadou M. (1998). Evaluation de la biodiversité biologique au Niger: éléments constitutifs de la biodiversité végétale. Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD). Projet NER/ 97 / G 31 / A / 1 G / 99 "Stratégie Nationale et Plan d'Action – Diversité Biologique", 138p.

Secrétariat Exécutif de la Stratégie de Développement Rural (SE/SDR). (2007). Stratégies de Développement Rural : Plan d'Actions, Niger, 159p.

Secrétariat Permanent de la Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SP/SDRP). (2008). Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté 2008-2012, Cabinet du Premier Ministre, Niger, 131p+annexes.

Sterk, G. (1998). Wind Erosion in the Sahelian Zone of Niger: Process, Models, and Controls Techniques. Tropical Management Papers n°15. WUD Edition. 151p.

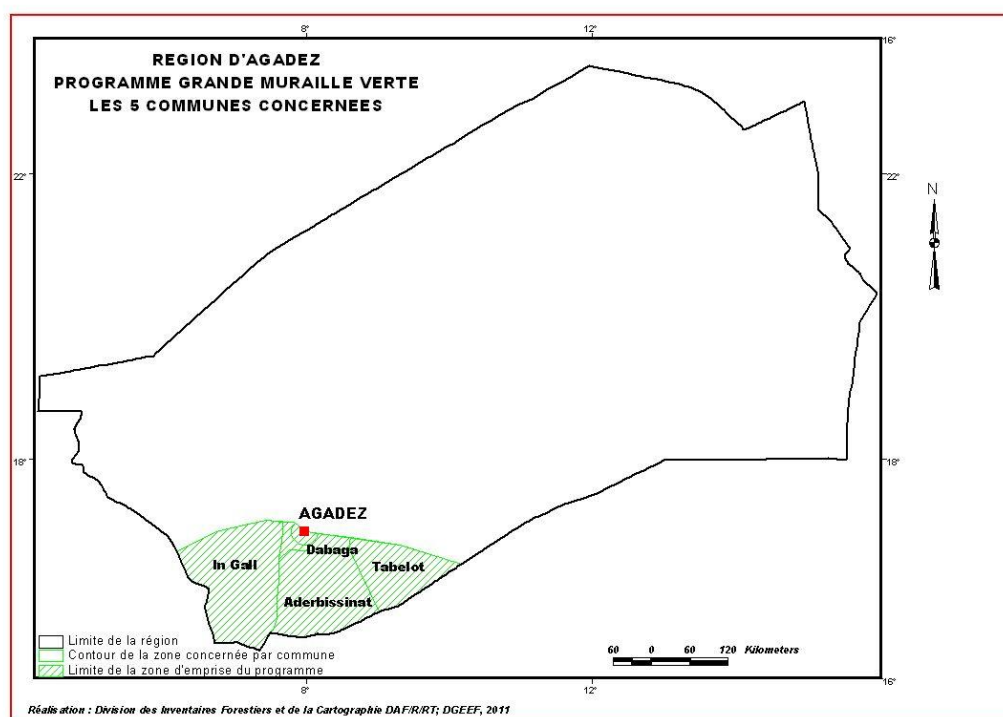
Tallet, B. (1997). « La brousse est finie! Comment impliquer les populations locales dans un processus de gestion des ressources naturelles ? Exemple de l'ouest du Burkina Faso » in *Tersiguel, P & Becker, C. (Eds) Développement durable au Sahel*. Karthala.

Thébaud B., Grell H., Miehé S. (1995). Vers une reconnaissance de l'efficacité pastorale traditionnelle: les leçons d'une expérience de pâturage contrôlé dans le Nord du Sénégal, IIED, Programme Zones Arides, dossier n° 55, avril 1995.

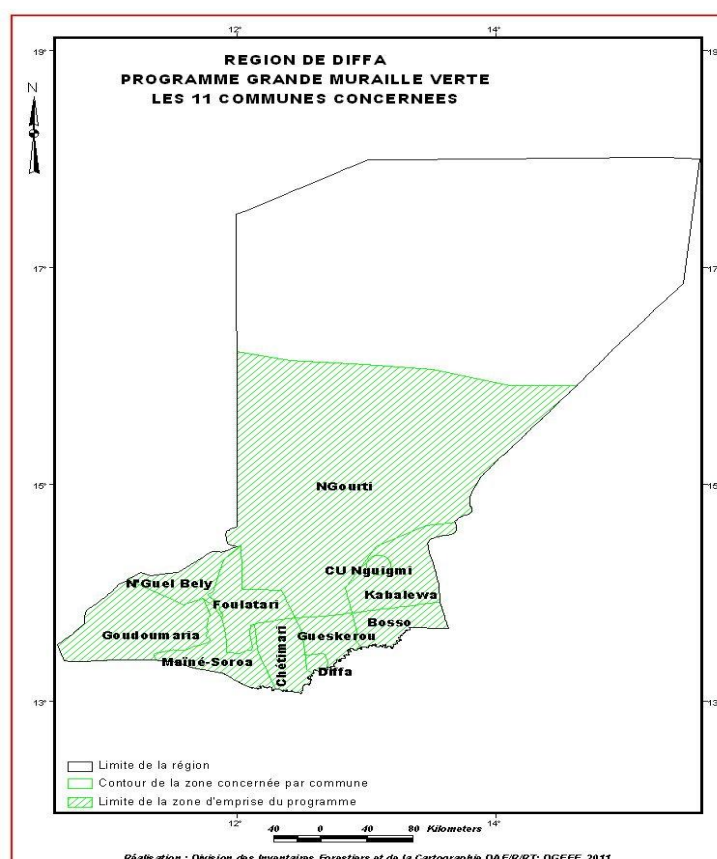
ANNEXES

Annexe 1 : Cartes régionales localisant la zone d'intervention du programme au Niger

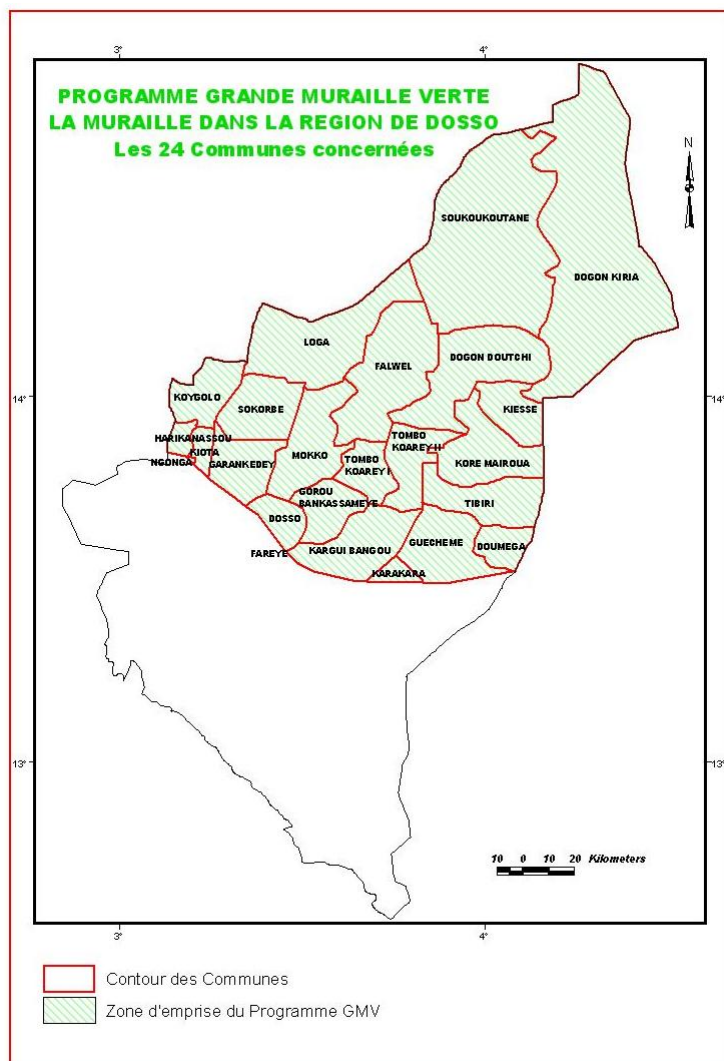
Carte 1 : Région d'Agadez



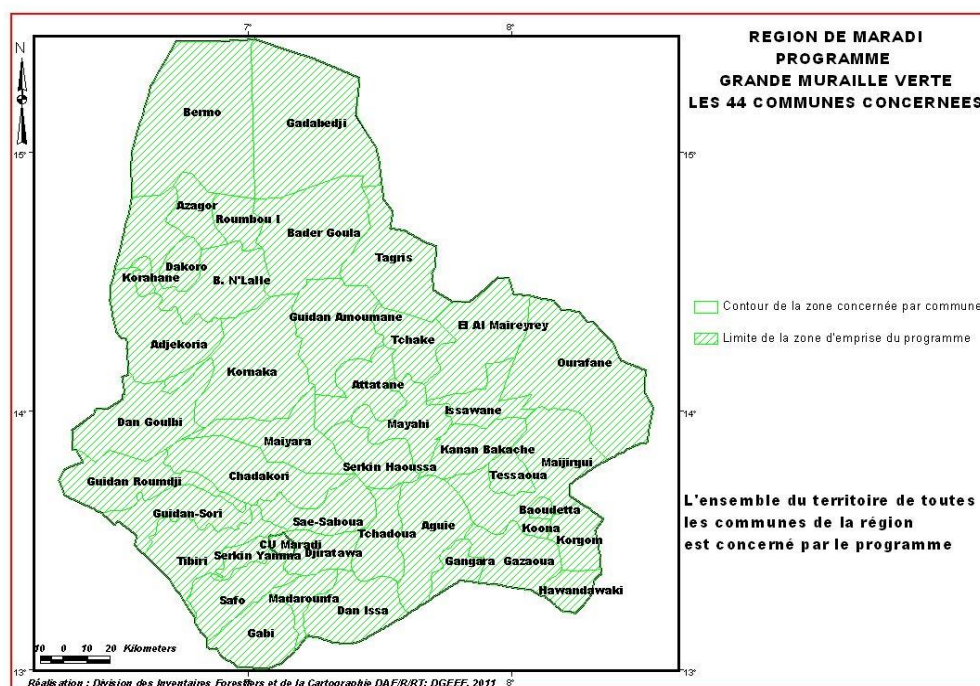
Carte 2 : Région de Diffa



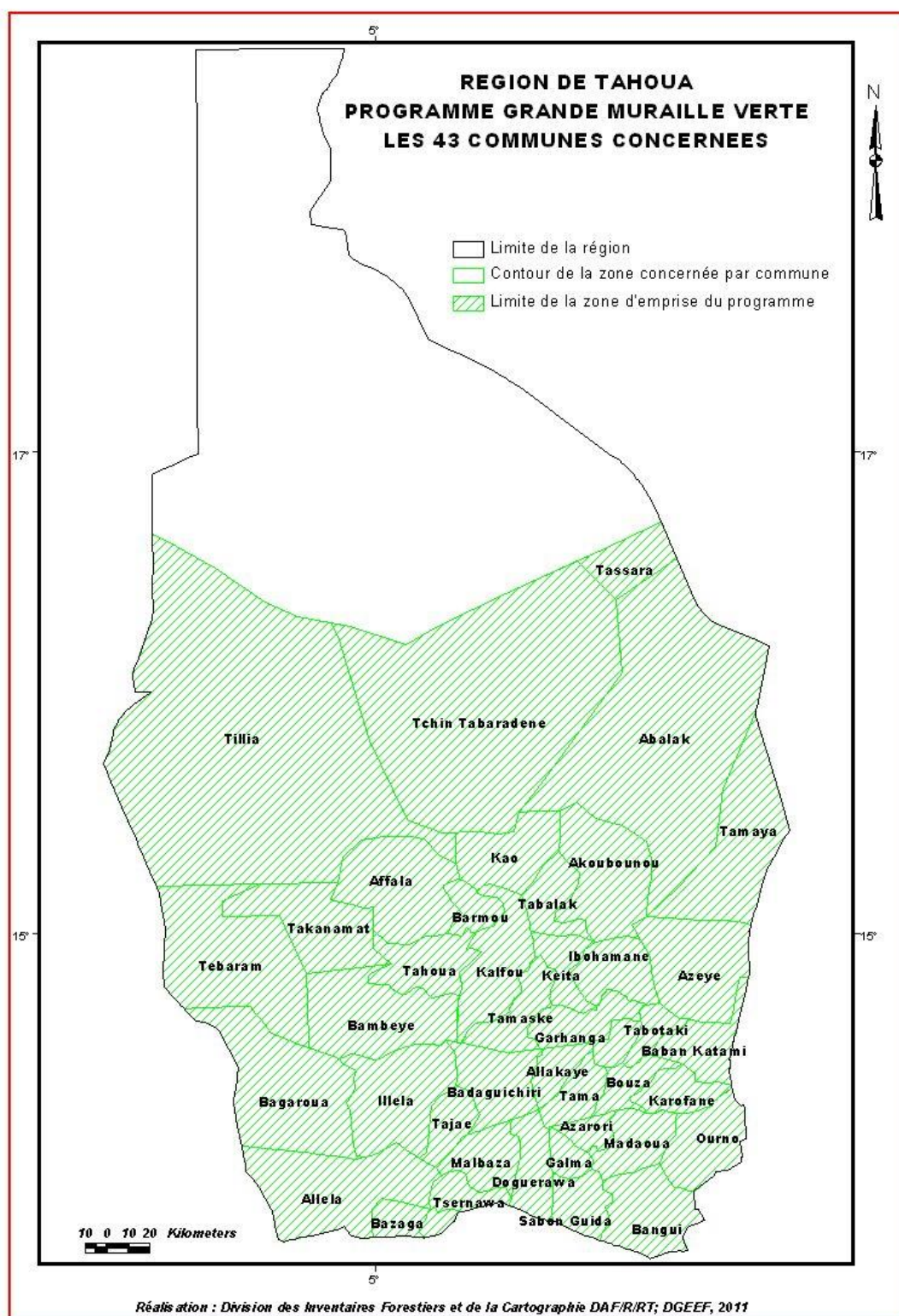
Carte 3 : Région de Dosso



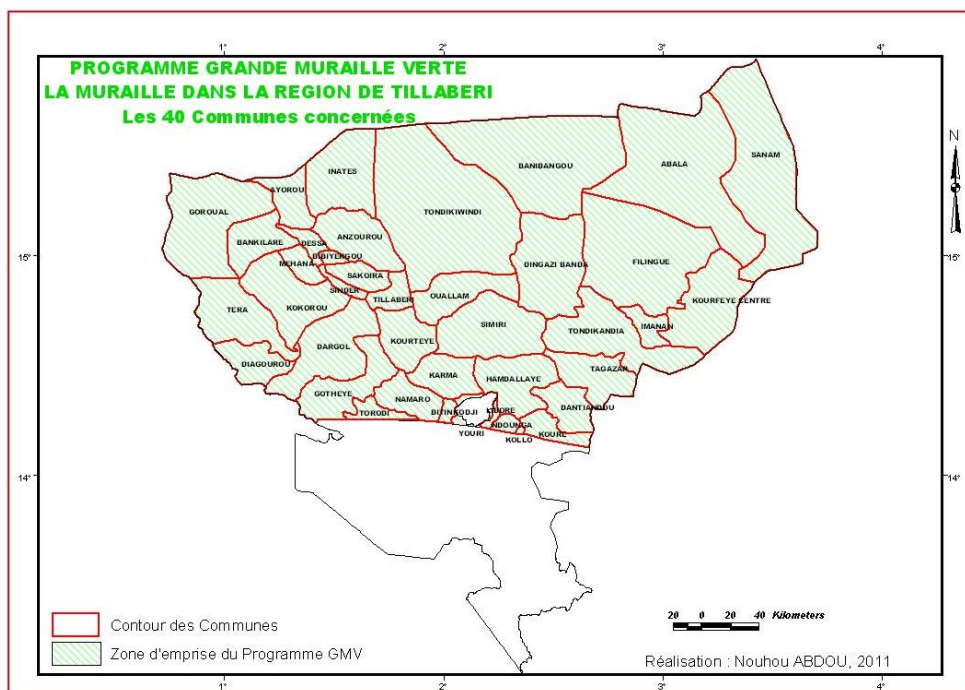
Carte 4 : Région de Maradi



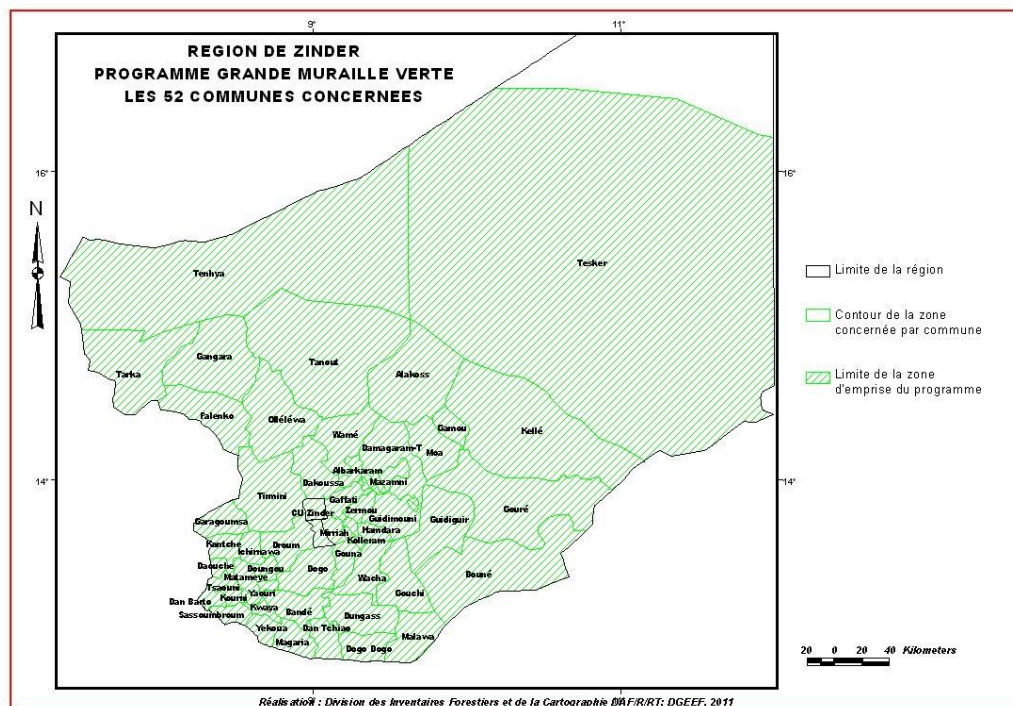
Carte 5 : Région de Tahoua



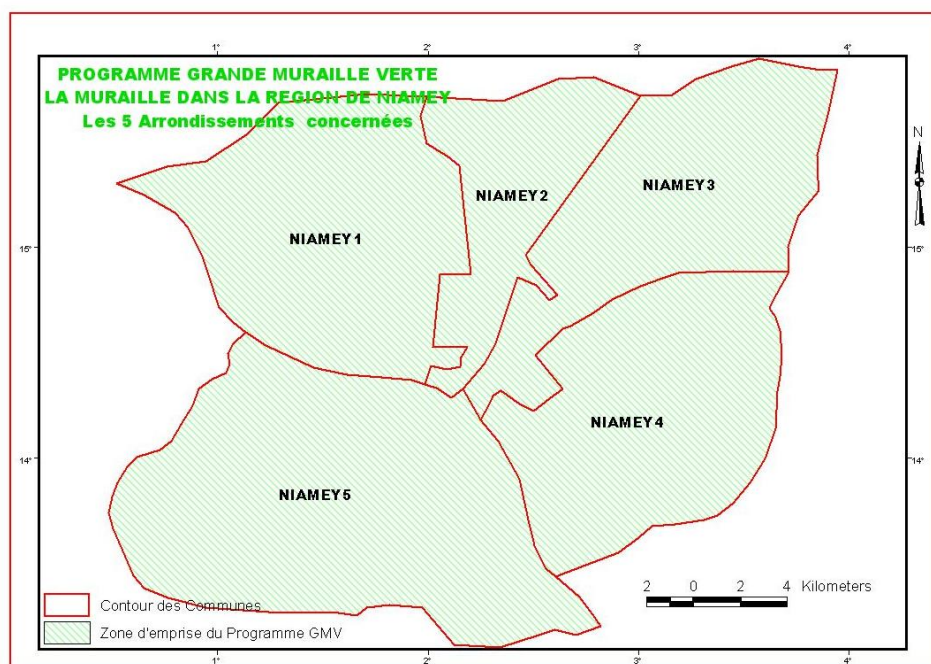
Carte 6 : Région de Tillabéri



Carte 7 : Région de Zinder



Carte 8 : Region de Niamey



Annexe 2 : Détails du Budget du Plan d'action pour la mise en œuvre de l'initiative Grande Muraille Verte au Niger

Logique d'intervention	Cout en FCFA					
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Axe 1: Promotion de la bonne gouvernance des ressources naturelles et développement local	38 659 500 000	38 579 500 000	37 929 500 000	37 929 500 000	37 919 500 000	189 717 500 000
PROGRAMME 1 : Promotion de la bonne gouvernance et gestion durable des ressources naturelles	38 659 500 000	38 579 500 000	37 929 500 000	37 929 500 000	37 919 500 000	189 717 500 000
SOUS PROGRAMME 1.1 : Promotion de la gouvernance locale	4 925 000 000	4 905 000 000	4 255 000 000	4 255 000 000	4 255 000 000	21 295 000 000
OS1: Sécurisation du foncier rural	3 690 000 000	3 690 000 000	3 040 000 000	3 040 000 000	3 040 000 000	15 200 000 000
RA1.1: Les structures de mise en oeuvre du Code rural sont en place et fonctionnelles	3 040 000 000	3 040 000 000	3 040 000 000	3 040 000 000	3 040 000 000	15 200 000 000
Appuyer la mise en place des COFO dans les communes concernées	3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000	15 000 000 000
Appuyer l'organisation des sessions des Comités du Code Rural	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	200 000 000
RA1.2: Les Schémas communaux d'aménagement fonciers (SAF) sont élaborés	650 000 000	650 000 000				
Appuyer l'élaboration des Schémas d'aménagement fonciers (SAF) des Communes bénéficiaires	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000	750 000 000
Immatriculer et sécuriser les réalisations de la GMV	500 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000	2 500 000 000
OS2: Amélioration du cadre législatif et réglementaire pour une gestion durable des ressources naturelles	1 235 000 000	1 215 000 000	1 215 000 000	1 215 000 000	1 215 000 000	6 095 000 000
RA2.1: Les textes relatifs au Code rural sont actualisés et vulgarisés	135 000 000	135 000 000	135 000 000	135 000 000	135 000 000	675 000 000
Appuyer la mise à jour des textes législatifs et réglementaires du Code Rural	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	225 000 000
Appuyer la vulgarisation des textes législatifs et réglementaires du Code Rural	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	150 000 000
Appuyer les Services décentralisés chargés de l'application des textes législatifs et réglementaires du Code Rural	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	300 000 000
RA2.2: Les textes d'application de la loi portant Code Forestier et la Loi cadre relative à la gestion de l'environnement sont élaborés et vulgarisés	210 000 000	210 000 000	210 000 000	210 000 000	210 000 000	1 050 000 000
Appuyer l'élaboration des textes législatifs et réglementaires du Code Forestier	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	300 000 000
Appuyer la vulgarisation des textes législatifs et réglementaires du Code Forestier	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	250 000 000

Logique d'intervention	Cout en FCFA					
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Appuyer les Services décentralisés chargés de l'application des textes législatifs et réglementaires du Code Forestier	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	500 000 000
RA2.3: Les textes d'application de la loi pastorale sont élaborés et vulgarisés	105 000 000	105 000 000	105 000 000	105 000 000	105 000 000	525 000 000
Appuyer l'élaboration des textes législatifs et réglementaires de la Loi pastorale	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	150 000 000
Appuyer la vulgarisation des textes législatifs et réglementaires de la Loi pastorale	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	125 000 000
Appuyer les Services décentralisés chargés de l'application des textes législatifs et réglementaires de la Loi pastorale	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	250 000 000
RA2.4: Les textes d'application de la loi portant Code de l'eau sont élaborés et vulgarisés	105 000 000	105 000 000	105 000 000	105 000 000	105 000 000	525 000 000
Appuyer l'élaboration des textes législatifs et réglementaires du Code de l'eau	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	150 000 000
Appuyer la vulgarisation des textes législatifs et réglementaires du Code de l'eau	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	125 000 000
Appuyer les Services décentralisés chargés de l'application des textes législatifs et réglementaires du Code de l'eau	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	250 000 000
RA2.5: Le cadre législatif et réglementaire de gestion des ressources partagées est amélioré	105 000 000	105 000 000	105 000 000	105 000 000	105 000 000	525 000 000
Appuyer l'élaboration des textes législatifs et réglementaires de gestion des ressources partagées	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	150 000 000
Appuyer la vulgarisation des textes législatifs et réglementaires de gestion des ressources partagées	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	125 000 000
Appuyer les Services décentralisés chargés de l'application des textes législatifs et réglementaires de gestion des ressources partagées	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	250 000 000
RA2.6: Les outils et approches de la gouvernance locale des ressources partagées est amélioré	575 000 000	555 000 000	555 000 000	555 000 000	555 000 000	2 795 000 000
Elaborer un cadre conceptuel et intégratif de gestion participative des écosystèmes partagés	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	200 000 000
Identifier et analyser les approches participatives existantes de gestion des écosystèmes partagés	20 000 000	0	0	0	0	20 000 000

Logique d'intervention	Cout en FCFA					
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Mettre en œuvre les approches participatives de gestion des écosystèmes qui intègrent les principes de la GDT, Développement local, l'adaptation et l'atténuation des risques liés au changement et variabilité climatiques facilement reproductibles	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000	750 000 000
Identifier et analyser les approches participatives existantes de gestion des bassins versants et des eaux partagées	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	125 000 000
Mettre en œuvre les approches participatives de gestion des bassin verants qui intègrent les principes de la Gestion des eaux internationales, Développement local, l'adaptation et l'atténuation des risques liés au changement et variabilité climatiques facilement reproductibles	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000	750 000 000
Elaborer un cadre conceptuel et intégratif de gestion participative des eaux partagées	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	150 000 000
Mettre en œuvre les approches participatives de gestion des eaux partagées qui intègrent les principes de la Gestion des eaux internationales, Développement local, l'adaptation et l'atténuation des risques liés au changement et variabilité climatiques facilement reproductibles	160 000 000	160 000 000	160 000 000	160 000 000	160 000 000	800 000 000
SOUS PROGRAMME 1.2 : Gestion durable des ressources naturelles	5 775 000 000	5 775 000 000	5 775 000 000	5 775 000 000	5 775 000 000	28 875 000 000
OS1: Amélioration des connaissances sur les ressources naturelles	970 000 000	970 000 000	970 000 000	970 000 000	970 000 000	4 850 000 000
RA1.1: Les connaissances sur les ressources naturelles sont améliorées	970 000 000	970 000 000	970 000 000	970 000 000	970 000 000	4 850 000 000
Etablir la nomenclature d'occupation des terres dans la zone d'intervention de la grande muraille verte	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	125 000 000
Cartographier les formations forestieres et les agroécosystemes y compris transfrontalieres	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	150 000 000
Inventorier et cartographier les ressources agricoles dans l'emprise de la GMV	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000	750 000 000
Inventaire des ressources pastorales dans l'emprise de la GMV	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000	750 000 000
Inventorier les ressources forestières, fauniques et floristiques dans la zone d'intervention de la GMV	300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000	1 500 000 000
Inventorier les ressources halieutiques dans la zone d'intervention de la GMV	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	225 000 000
Identifier les indicateurs de base de changement à suivre pour évaluer les impacts des activités de la grande muraille verte au Niger	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	125 000 000

Logique d'intervention	Cout en FCFA					
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Elaborer et adopter un guide de gestion participative des ressources naturelles partagées dans la zone d'intervention de la Grande Muraille Verte Sahélo-saharienne	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	150 000 000
Améliorer la collecte des données statistiques	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	225 000 000
Développer un réseau d'observatoires de surveillance écologique et de Centres de suivi/évaluation des impacts de la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte Sahélo-saharienne	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	250 000 000
Renforcer les capacités des Centres de Surveillance écologique et de Suivi/Evaluation des impacts	120 000 000	120 000 000	120 000 000	120 000 000	120 000 000	600 000 000
OS2: Mise en valeur des ressources naturelles au niveaux local et régional	4 805 000 000	4 805 000 000	4 805 000 000	4 805 000 000	4 805 000 000	24 025 000 000
RA2.1: Les ressources en terres agricoles sont mieux valorisées dans la zone de la Grande Muraille Verte	4 200 000 000	4 200 000 000	4 200 000 000	4 200 000 000	4 200 000 000	21 000 000 000
Immatriculer les terres agricoles dans la zone d'intervention de la GMV	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000	1 000 000 000
Accroître le rendement des terres agricoles	4 000 000 000	4 000 000 000	4 000 000 000	4 000 000 000	4 000 000 000	20 000 000 000
RA2.2: Les ressources pastorales sont valorisées au niveau local	260 000 000	260 000 000	260 000 000	260 000 000	260 000 000	1 300 000 000
Immatriculer les ressources pastorales dans la zone d'intervention de la GMV	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000	1 000 000 000
Organisation de la gestion des ressources pastorales	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	300 000 000
RA2.3: Les ressources forestières, floristiques et fauniques sont valorisées au niveau local	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	1 250 000 000
Organiser la gestion des ressources forestières	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	150 000 000
Organiser la gestion des ressources fauniques	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	125 000 000
Organiser la gestion des ressources floristiques	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	100 000 000
Immatriculer les ressources forestières dans la zone d'intervention de la GMV	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	500 000 000
Appuyer la capitalisation et la diffusion des bonnes pratiques et méthodes de gouvernance locale des ressources forestières, floristiques et fauniques	75 000 000	75 000 000	75 000 000	75 000 000	75 000 000	375 000 000
RA2.4: Les ressources halieutiques sont valorisées au niveau local	95 000 000	95 000 000	95 000 000	95 000 000	95 000 000	475 000 000
Organiser la gestion des ressources halieutiques	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	300 000 000
Appuyer la capitalisation et la diffusion des bonnes pratiques et méthodes de gouvernance locale des ressources halieutiques	35 000 000	35 000 000	35 000 000	35 000 000	35 000 000	175 000 000

Logique d'intervention	Cout en FCFA					
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Appuyer le renforcement de la production et de la commercialisation des PFNL retenus	80 000 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000	400 000 000
OS4: Promotion de la concertation avec les ONG et les associations de développement au niveau local	220 000 000	220 000 000	220 000 000	220 000 000	220 000 000	1 100 000 000
RA4.1: Le cadre de concertation entre les Communes, les ONG et les associations de développement est renforcé	220 000 000	220 000 000	220 000 000	220 000 000	220 000 000	1 100 000 000
Appuyer les capacités des Communes, les ONG et les AD en matière de développement local	160 000 000	160 000 000	160 000 000	160 000 000	160 000 000	800 000 000
Appuyer la capitalisation des acquis des ONG et AD en matière de développement local	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	300 000 000
SOUS PROGRAMME 1.4 : Développement des infrastructures socioéconomiques de base	25 694 500 000	25 634 500 000	25 634 500 000	25 634 500 000	25 634 500 000	128 232 500 000
OS5: Désenclavement des zones de productions agricole et maraichères pour redynamiser les échanges socio-économiques	11 000 000 000	11 000 000 000	11 000 000 000	11 000 000 000	11 000 000 000	55 000 000 000
RA5.1: Les nouvelles pistes rurales sont construites et celles existantes sont consolidées	11 000 000 000	11 000 000 000	11 000 000 000	11 000 000 000	11 000 000 000	55 000 000 000
Réaliser 500 km/an de nouvelles pistes rurales	7 500 000 000	7 500 000 000	7 500 000 000	7 500 000 000	7 500 000 000	37 500 000 000
Réhabiliter 500 km/an de pistes rurales	3 500 000 000	3 500 000 000	3 500 000 000	3 500 000 000	3 500 000 000	17 500 000 000
OS6: Augmentation du taux de couverture des zones rurales en réseaux de télécommunication	682 500 000	682 500 000	682 500 000	682 500 000	682 500 000	3 412 500 000
RA6.1: La couverture radiophonique en milieu rural est améliorée	682 500 000	682 500 000	682 500 000	682 500 000	682 500 000	3 412 500 000
Installer de 100 radios rurales de proximité d'ici 2017	600 000 000	600 000 000	600 000 000	600 000 000	600 000 000	3 000 000 000
Former les cadres techniques pour l'installation des infrastructures de radiophonie rurale	62 500 000	62 500 000	62 500 000	62 500 000	62 500 000	312 500 000
Installer des 10 centres de téléphonie cellulaire rurale d'ici 2017	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	100 000 000
OS7: Promotion des énergies renouvelables et économie en bois en milieu rural	5 335 000 000	5 275 000 000	5 275 000 000	5 275 000 000	5 275 000 000	26 435 000 000
RA7.1: Les énergies renouvelables et économie en bois sont développées	5 335 000 000	5 275 000 000	5 275 000 000	5 275 000 000	5 275 000 000	26 435 000 000
Promouvoir l'électrification de 20 communes rurales par des systèmes d'énergie solaires d'ici 2017	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000	1 000 000 000
Promouvoir l'utilisation des autres énergies renouvelables	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	125 000 000
Promouvoir l'utilisation du gaz et des autres formes d'économie en bois	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	250 000 000

Logique d'intervention	Cout en FCFA					
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Promouvoir l'utilisation de 500 000 foyers améliorés pour l'économie de bois d'energie	5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000	25 000 000 000
Promouvoir l'utilisation de charbon minéral dans les foyers	60 000 000	0	0	0	0	60 000 000
OS8: Rehaussement du taux de couverture des infrastructures hydrauliques rurales dans la zone de la GMV	6 845 000 000	6 845 000 000	6 845 000 000	6 845 000 000	6 845 000 000	34 225 000 000
RA8.1: Le taux de couverture des besoins en eau potable du milieu rural est amélioré	6 845 000 000	6 845 000 000	6 845 000 000	6 845 000 000	6 845 000 000	34 225 000 000
Créer 1500 Points d'Eau Modernes (PEM)	4 200 000 000	4 200 000 000	4 200 000 000	4 200 000 000	4 200 000 000	21 000 000 000
Créer 100 Mini-Adduction d'Eau Potable (Mini-AEP)	2 200 000 000	2 200 000 000	2 200 000 000	2 200 000 000	2 200 000 000	11 000 000 000
Réhabiliter et rendre fonctionnels 300 PEM	420 000 000	420 000 000	420 000 000	420 000 000	420 000 000	2 100 000 000
Appuyer l'organisation de la gestion des infrastructures hydrauliques	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	125 000 000
OS9: Rehaussement du taux de couverture en infrastructures d'hydrauliques pastorales dans la zone de la GMV	1 025 000 000	1 025 000 000	1 025 000 000	1 025 000 000	1 025 000 000	5 125 000 000
RA9.1: Le taux de couverture des besoins en points d'eau pastoraux est amélioré	1 025 000 000	1 025 000 000	1 025 000 000	1 025 000 000	1 025 000 000	5 125 000 000
Créer 200 puits pastoraux	720 000 000	720 000 000	720 000 000	720 000 000	720 000 000	3 600 000 000
Foncer 5 stations de pompage pastorale	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	1 250 000 000
Réhabiliter 25 forages pastoraux	35 000 000	35 000 000	35 000 000	35 000 000	35 000 000	175 000 000
Appuyer l'organisation de la gestion des infrastructures hydrauliques pastorales	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	100 000 000
OS10: Rehaussement du taux d'accès aux infrastructures d'assainissement	470 000 000	470 000 000	470 000 000	470 000 000	470 000 000	2 350 000 000
RA10.1: Le taux d'accès aux infrastructures d'assainissement de base du milieu rural est amélioré	470 000 000	470 000 000	470 000 000	470 000 000	470 000 000	2 350 000 000
Réaliser 10 000 latrines familiales	300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000	1 500 000 000
Réaliser 100 latrines publiques	90 000 000	90 000 000	90 000 000	90 000 000	90 000 000	450 000 000
Conduire les actions d'Information, d'Education et de Communication (IEC) dans le domaine de l'assainissement et l'entretien des infrastructures communautaires	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	300 000 000
Organiser et former les populations bénéficiaires pour la gestion des infrastructures communautaires	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	100 000 000
OS11: Amélioration du taux de couverture sanitaire	260 000 000	260 000 000	260 000 000	260 000 000	260 000 000	1 300 000 000

Logique d'intervention	Cout en FCFA					
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
RA11.1: Le taux de couverture sanitaire est amélioré	260 000 000	260 000 000	260 000 000	260 000 000	260 000 000	1 300 000 000
Conduire les actions d'Information, d'Education et de Communication (IEC) dans le domaines de la santé	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	300 000 000
Construire et équiper 50 cases de santé	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	500 000 000
Réhabiliter et équiper 50 cases de santé	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	250 000 000
Organiser et former les populations bénéficiaires pour la gestion des infrastructures rurales sanitaires	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	250 000 000
OS12: Amélioration du taux de scolarisation	77 000 000	77 000 000	77 000 000	77 000 000	77 000 000	385 000 000
RA12.1: Le taux de scolarisation est amélioré	77 000 000	77 000 000	77 000 000	77 000 000	77 000 000	385 000 000
Conduire les actions d'Information, d'Education et de Communication (IEC) dans le de l'éducation	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	50 000 000
Construire et équiper 100 classes	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	25 000 000
Réhabiliter et équiper 100 classes	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	10 000 000
Organiser et former les populations bénéficiaires pour la gestion des infrastructures scolaires	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	300 000 000
PROGRAMME 2 : Développement des activités de création de richesses et d'amélioration de santé nutritionnelle des populations	2 385 000 000	2 385 000 000	2 385 000 000	2 385 000 000	2 385 000 000	11 925 000 000
OS1: Développement des activités génératrices des revenus	1 850 000 000	1 850 000 000	1 850 000 000	1 850 000 000	1 850 000 000	9 250 000 000
RA1.1: Les activités génératrices de revenus (AGR) porteuses sont identifiées et promues dans la zone d'intervention	1 850 000 000	1 850 000 000	1 850 000 000	1 850 000 000	1 850 000 000	9 250 000 000
Informar, sensibiliser et former les populations sur les AGR porteuses	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000	1 000 000 000
Organiser et former les promoteurs d'AGR dans les cadres de concertation des filières et accompagner leur organisation	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	1 250 000 000
Mettre en place des appuis financiers et techniques pour la promotion de cultures maraicheres	600 000 000	600 000 000	600 000 000	600 000 000	600 000 000	3 000 000 000
Mettre en place des appuis financiers et techniques pour la promotion l'embouche par les femmes	700 000 000	700 000 000	700 000 000	700 000 000	700 000 000	3 500 000 000
Organiser et appuyer la commercialisation des produits maraichers et de l'embouche	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	500 000 000

Logique d'intervention	Cout en FCFA					
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
OS2: Diversification et amélioration de l'alimentation et des revenus des populations	535 000 000	535 000 000	535 000 000	535 000 000	535 000 000	2 675 000 000
RA2.1: La consommation des proteines animale et végétale a augmenté au niveau des populations	395 000 000	395 000 000	395 000 000	395 000 000	395 000 000	1 975 000 000
Appuyer la promotion les plantes à haute valeur nutritive (riches en vitamines et en protéines)	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	300 000 000
Appuyer la promotion de l'arboriculture fruitière	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	225 000 000
Appuyer la promotion de l'élevage de poulets de chair et de poules pondeuses	120 000 000	120 000 000	120 000 000	120 000 000	120 000 000	600 000 000
Appuyer la promotion de la pêche et l'aquaculture	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	500 000 000
Appuyer la promotion de l'apiculture	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	200 000 000
Appuyer la promotion des Ressources Alimentaires Non Conventionnelles riches en micronutriments (RANC)	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	150 000 000
RA2.2: L'état nutritionnel des populations est amélioré par la consommation d'aliments de qualité	140 000 000	140 000 000	140 000 000	140 000 000	140 000 000	700 000 000
Mener des actions d'IEC pour la promotion de la consommation d'aliments de qualité	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	125 000 000
Vulgariser des technologies simples de transformation et de conservation	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	225 000 000
Former les opérateurs du secteur agro-alimentaire au respect de la qualité	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	150 000 000
Appuyer les services compétents pour assurer le contrôle et l'inspection sanitaire régulière des aliments	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	200 000 000
Axe 2: Amélioration de la sécurité alimentaire par la valorisation et la gestion durable des systèmes de productions agrosylvopastorales	50 634 000 000	50 574 000 000	50 574 000 000	50 574 000 000	50 574 000 000	252 930 000 000
PROGRAMME 3 : Renforcement de la sécurité alimentaire par l'amélioration des productions agrosylvopastorales	50 634 000 000	50 574 000 000	50 574 000 000	50 574 000 000	50 574 000 000	252 930 000 000
SOUS PROGRAMME 3.1: Amélioration de la production agrosylvicole par la restauration des terres dégradées	45 707 000 000	45 647 000 000	45 647 000 000	45 647 000 000	45 647 000 000	228 295 000 000
OS1: Conservation et restauration des eaux et des sols et protection des terres de cultures	12 675 000 000	12 675 000 000	12 675 000 000	12 675 000 000	12 675 000 000	63 375 000 000
RA1.1: Les terres agricoles dégradées sont restaurées et la production agricole renforcée	12 675 000 000	12 675 000 000	12 675 000 000	12 675 000 000	12 675 000 000	63 375 000 000
Production des plants	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	5 000 000 000

Logique d'intervention	Cout en FCFA					
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Réhabiliter les pépinières communales	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	500 000 000
Récupérer et reboiser 25 000 ha des terres agricoles dégradées	2 500 000 000	2 500 000 000	2 500 000 000	2 500 000 000	2 500 000 000	12 500 000 000
Introduire et protéger des arbres sur 5 000 ha des exploitations agricoles	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000	1 000 000 000
Stabiliser 5 000 ha de dune	750 000 000	750 000 000	750 000 000	750 000 000	750 000 000	3 750 000 000
Traiter 50 000 km linéaire des berges de koris et des cours d'eau	8 000 000 000	8 000 000 000	8 000 000 000	8 000 000 000	8 000 000 000	40 000 000 000
Protéger les plans d'eau contre l'ensablement	125 000 000	125 000 000	125 000 000	125 000 000	125 000 000	625 000 000
OS2: Préservation des ressources forestières et augmentation de la production sylvicole	29 570 000 000	29 510 000 000	29 510 000 000	29 510 000 000	29 510 000 000	147 610 000 000
RA2.1: Les formations forestières dégradées sont restaurées et valorisées	26 760 000 000	26 700 000 000	26 700 000 000	26 700 000 000	26 700 000 000	133 560 000 000
Clarifier le statut foncier des ressources forestières existantes	60 000 000	0	0	0	0	60 000 000
Récupérer et reboiser 10 000 ha dans les formations forestières dégradées	4 000 000 000	4 000 000 000	4 000 000 000	4 000 000 000	4 000 000 000	20 000 000 000
Réhabiliter les gommaraies naturelles dégradées	400 000 000	400 000 000	400 000 000	400 000 000	400 000 000	2 000 000 000
Réhabiliter les palmeraies (doumeraies et roneraies) dégradées	300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000	1 500 000 000
Traiter 50 000 km linéaire des berges de koris pour la protection des formations forestières	20 000 000 000	20 000 000 000	20 000 000 000	20 000 000 000	20 000 000 000	100 000 000 000
Réaliser 20 000 km linéaire de pare feu	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	10 000 000 000
RA2.2: Les forêts naturelles et les parcs agro-forestiers sont aménagés	2 810 000 000	2 810 000 000	2 810 000 000	2 810 000 000	2 810 000 000	14 050 000 000
Former les populations rurales aux techniques d'utilisation durable des formations forestières et des parcs agroforestiers	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	300 000 000
Promouvoir l'aménagement communautaire de 5000 ha de forêts naturelles	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	10 000 000 000
Promouvoir l'aménagement communautaire de 2500 ha de parcs agroforestiers	750 000 000	750 000 000	750 000 000	750 000 000	750 000 000	3 750 000 000
OS3: Promotion de la conservation in situ et ex situ de la diversité biologique	3 462 000 000	3 462 000 000	3 462 000 000	3 462 000 000	3 462 000 000	17 310 000 000
RA3.1: La conservation de la diversité biologique est promue	2 077 000 000	2 077 000 000	2 077 000 000	2 077 000 000	2 077 000 000	10 385 000 000
Appuyer le Centre National de Semences Forestières (CNSF) pour la production des semences de qualité	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	125 000 000
Appuyer le Centre National de Semences Forestières (CNSF) pour la création des arboreta	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	60 000 000
Traiter 10 000 ha des terres contre les plantes envahissantes terrestres (<i>Sida cordifolia</i> et <i>Pergularia tomentosa</i>)	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	5 000 000 000

Logique d'intervention	Cout en FCFA					
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Traiter 5000 ha des plans d'eau contre les plantes envahissantes aquatiques (<i>Typha australis</i> , <i>Eichornia crassipes</i>)	800 000 000	800 000 000	800 000 000	800 000 000	800 000 000	4 000 000 000
Mettre en place des banques de gènes	240 000 000	240 000 000	240 000 000	240 000 000	240 000 000	1 200 000 000
RA3.2: Les reboisements communautaires et privés sont promus	1 385 000 000	1 385 000 000	1 385 000 000	1 385 000 000	1 385 000 000	6 925 000 000
Informier et sensibiliser les populations sur l'importance écologique des arbres	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	225 000 000
Réaliser 7 500 ha des bois villageois	300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000	1 500 000 000
Réaliser 1 000 ha des ceintures vertes périurbaines	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	200 000 000
Réaliser 25 000 km linéaires de plantation d'alignement inter-urbaine	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	5 000 000 000
SOUS PROGRAMME 3.2 : Amélioration de la sécurité alimentaire par le développement des systèmes de productions agricole et pastorale	4 927 000 000	4 927 000 000	4 927 000 000	4 927 000 000	4 927 000 000	24 635 000 000
OS1: Amélioration de la production agricole par la mobilisation des eaux souterraines et de ruissellement	3 730 000 000	3 730 000 000	3 730 000 000	3 730 000 000	3 730 000 000	18 650 000 000
RA1.4: La production agricole irriguée est renforcée	3 730 000 000	3 730 000 000	3 730 000 000	3 730 000 000	3 730 000 000	18 650 000 000
Appuyer l'aménagement de 500 ha/an des écosystèmes particuliers (Maggia, Irazzer, cuvettes, etc.)	1 500 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000	7 500 000 000
Construire 50 mini-barrages	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	1 250 000 000
Réhabiliter 25 mini-barrages	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	250 000 000
Constuire 50 seuils d'épandage	450 000 000	450 000 000	450 000 000	450 000 000	450 000 000	2 250 000 000
Foncer 1000 puits maraichers	400 000 000	400 000 000	400 000 000	400 000 000	400 000 000	2 000 000 000
Foncer 500 forages maraichers	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	500 000 000
Appuyer les producteurs en technologies et en intrants agricoles	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000	1 000 000 000
Créer et renforcer les banques céréalières	500 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000	2 500 000 000
Promouvoir des actions de protection des périmètres irrigués	120 000 000	120 000 000	120 000 000	120 000 000	120 000 000	600 000 000
Appuyer la commercialisation des productions maraichers	160 000 000	160 000 000	160 000 000	160 000 000	160 000 000	800 000 000
OS2: Promouvoir l'émergence de nouvelles fermes agricoles, pastorales et fauniques	1 197 000 000	1 197 000 000	1 197 000 000	1 197 000 000	1 197 000 000	5 985 000 000
RA2.1: Les nouvelles fermes agicoles sont promues par la valorisation des écosystèmes particuliers (Irhazer, Haute Tarka, Manga, etc.)	129 000 000	129 000 000	129 000 000	129 000 000	129 000 000	645 000 000

Logique d'intervention	Cout en FCFA					
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Elaborer d'une typologie des fermes agricoles modernes	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	75 000 000
Elaborer d'un guide de concessions fermières	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	100 000 000
Déterminer les besoins en investissement, des crédits et des subventionnés à octroyés	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	60 000 000
Identifier les fermiers méritants à appuyer	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	35 000 000
Appuyer les producteurs à la recherche des crédits et des subventions	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	250 000 000
Appuyer les producteurs pour la commercialisation	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	125 000 000
RA2.2: Les fermes pastorales et fauniques sont promues	129 000 000	129 000 000	129 000 000	129 000 000	129 000 000	645 000 000
Elaborer une typologie des fermes pastorales modernes	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	75 000 000
Elaborer un guide de concessions fermières	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	100 000 000
Déterminer les besoins en investissement, des crédits et des subventionnés à octroyés	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	60 000 000
Identifier les fermiers méritants à appuyer	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	35 000 000
Appuyer les producteurs à la recherche des crédits et des subventions	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	250 000 000
Appuyer les producteurs pour la commercialisation	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	125 000 000
RA2.3: Les fermes intégrées sont promues	199 000 000	199 000 000	199 000 000	199 000 000	199 000 000	995 000 000
Elaborer une typologie des fermes intégrées modernes	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	75 000 000
Elaborer un guide de concessions fermières	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	100 000 000
Déterminer les besoins en investissement, des crédits et des subventionnés à octroyer	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	60 000 000
Identifier les fermiers méritants à appuyer	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	35 000 000
Appuyer les producteurs à la recherche des crédits et des subventions	120 000 000	120 000 000	120 000 000	120 000 000	120 000 000	600 000 000
Appuyer les producteurs pour la commercialisation	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	125 000 000
RA2.4: Les systemes traditionels de production pastorale sont renforcés et sécurisés	565 000 000	565 000 000	565 000 000	565 000 000	565 000 000	2 825 000 000
Organiser et former les pasteurs à tous les niveaux	35 000 000	35 000 000	35 000 000	35 000 000	35 000 000	175 000 000
Appuyer l'elaboration et la mise en œuvre de 50 plans communaux de gestion des ressources pastorales	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	250 000 000
Appuyer la mise en place d'un observatoire pastoral pour atténuer les conflits	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	150 000 000

[illegible]

Logique d'intervention	Cout en FCFA					
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
OS1: Mise en place de la Structure de Coordination de la Grande Muraille Verte Niger	699 640 000	699 640 000	699 640 000	699 640 000	699 640 000	3 498 200 000
RA1.1: La Coordination de la Grande Muraille Verte est mise en place et fonctionnelle	239 640 000	239 640 000	239 640 000	239 640 000	239 640 000	1 198 200 000
Traitement des Experts Personnel Technique et Administratif de la Cellule	0	0	0	0	0	0
Indemnités/Salaire du Coordonnateur National	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	90 000 000
Indemnités/Salaire de l'expert en planification et passation de marchés	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	60 000 000
Indemnités/Salaire de l'expert en Suivi et évaluation	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	60 000 000
Indemnités/Salaire de l'expert en SIG/Télédétection et base des données	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	60 000 000
Indemnités/Salaire de l'expert Contrôle de Gestion et Audit Interne	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	60 000 000
Indemnités/Salaire de l'expert en Développement Local	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	60 000 000
Indemnités/Salaire de l'expert en communication	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	60 000 000
Indemnités /Salaire de l'expert Gestionnaire-comptable	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	60 000 000
Personnel d'Appui Technique et Administratif de la Cellule	0	0	0	0	0	0
Indemnités de 7 cadres moyens conducteurs des travaux repondands des régions	37 800 000	37 800 000	37 800 000	37 800 000	37 800 000	189 000 000
Salaires de 30 animateurs	90 000 000	90 000 000	90 000 000	90 000 000	90 000 000	450 000 000
Indemnités/Salaires de 2 chauffeurs	4 320 000	4 320 000	4 320 000	4 320 000	4 320 000	21 600 000
Indemnités/Salaires de Secrétaire de Direction	2 160 000	2 160 000	2 160 000	2 160 000	2 160 000	10 800 000
Indemnités/Salaires de Secrétaires Standard et Archivage	2 160 000	2 160 000	2 160 000	2 160 000	2 160 000	10 800 000
Salaires de manœuvres/planton/Gardien	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	6 000 000
RA1.2: Le Fonctionnement de la Cellule de Coordination est assuré	380 000 000	380 000 000	380 000 000	380 000 000	380 000 000	1 900 000 000
Matériels et fournitures consommables	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	125 000 000
Fournitures non consommables	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	50 000 000
Dépenses générales de fonctionnement	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	150 000 000
Contrats de service et lettres d'accord	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	150 000 000
Organes de coordination de la mise en œuvre au niveau local	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	300 000 000
Formation (diverses ateliers et missions internes et extérieures	125 000 000	125 000 000	125 000 000	125 000 000	125 000 000	625 000 000

Logique d'intervention	Cout en FCFA					
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Suivi et Evaluation des activités	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	500 000 000
RA1.3: La Cellule de Communication est prise en charge et fonctionnelle	80 000 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000	400 000 000
Acquisition des matériels audio-visuels et de communication	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	75 000 000
Elaboration et diffusion des supports de communication	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	250 000 000
Elaboration des rapports techniques	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	12 500 000
Elaboration des rapports	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	62 500 000
OS2: Renforcement de la coordination des acteurs du développement intervenant dans le suivi/supervision de la mise en œuvre de la GMV	395 000 000	395 000 000	395 000 000	395 000 000	395 000 000	1 975 000 000
RA2.1: Les organes de suivi/supervision des activités de la GMV sont fonctionnels à tous les niveaux	240 000 000	240 000 000	240 000 000	240 000 000	240 000 000	1 200 000 000
Appuyer le fonctionnement des différentes organes de la SDR pour mener à bien leurs fonctions	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	300 000 000
Appuyer les organes de suivi de la mise en œuvre des actions de la GMV pour mieux assurer leurs attributions	180 000 000	180 000 000	180 000 000	180 000 000	180 000 000	900 000 000
RA2.2: Le Partenariat entre la Cellule GMV et les autres projets et programmes est renforcé	155 000 000	155 000 000	155 000 000	155 000 000	155 000 000	775 000 000
Appuyer le fonctionnement du cadre de concertation et de Suivi/Supervision des activités de la GMV à tous les niveaux	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	300 000 000
Négocier et signer des contrats de collaboration et de financement avec les partenaires	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	225 000 000
Assurer la complémentarité et la synergie des actions avec d'autres projets et programmes	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	250 000 000
OS3: Mise en place d'un système opérationnel de suivi et évaluation participatifs des actions de la Grande Muraille Verte au Niger	380 000 000	380 000 000	380 000 000	380 000 000	380 000 000	1 900 000 000
RA3.1: Un système de suivi de la dynamique des ressources est mis en place et fonctionnel	305 000 000	305 000 000	305 000 000	305 000 000	305 000 000	1 525 000 000
Sensibiliser et informer sur les acteurs sur les impacts de changements climatiques	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	300 000 000
Evaluer les capacités d'adaptations des populations aux changements climatiques	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	225 000 000

Logique d'intervention	Cout en FCFA					
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Appuyer la mise en place du réseau national d'observatoires des changements environnementaux et de suivi écologique	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	250 000 000
Renforcer les capacités du CNSEE pour le suivi environnemental et les impacts écologiques des actions de la GMV	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000	750 000 000
RA3.2: Un système opérationnel de suivi et évaluation participatifs des actions de la Grande Muraille Verte est mis en place et fonctionnel	75 000 000	75 000 000	75 000 000	75 000 000	75 000 000	375 000 000
Sensibiliser et informer sur les acteurs sur les effets et les impacts des activités de la Grande Muraille Verte	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	150 000 000
Evaluer et renforcer les capacités des acteurs à suivre et évaluer les effets et les impacts des activités de la Grande Muraille Verte	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	125 000 000
Appuyer les acteurs locaux à assurer le suivi et évaluation participatifs des activités de la Grande Muraille Verte	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	100 000 000
Total général	91 693 140 000	91 553 140 000	90 903 140 000	90 903 140 000	90 893 140 000	454 645 700 000